

Décembre 1950

# Relations

## LE PROJET DE LOI SUR LES COOPÉRATIVES

— Albert PLANTE —

## LE CONFLIT ENTRE LE SOCIAL ET L'ÉCONOMIQUE

— André ROY —

## «CONSTITUTIONAL AMENDMENT IN CANADA»

— Richard ARÈS —

DIEU AVEC NOUS	▪	▪	▪	▪	Luigi d'APOLLONIA
NOTRE BIENHEUREUSE	▪	▪	▪	▪	Émile GERVAIS
S. EXC. MGR COURCHESNE	▪	▪	▪	▪	J.-P. ARCHAMBAULT
LA COURSE AU NOMBRE	▪	▪	▪	▪	Alexandre DUGRÉ

# S O M M A I R E

DÉCEMBRE 1950

## Éditoriaux . . . . . 345

LES NATIONS UNIES ET L'ASIE. — LA RÉPARTITION DE L'IMPÔT ENTRE LE FÉDÉRAL ET LES PROVINCES. — LA TRAGÉDIE DU « PÈLERIN CANADIEN ».

## Articles

S. EXC. MGR COURCHESNE . . . . . Joseph-Papin ARCHAMBAULT 346

LE PROJET DE LOI SUR LES COOPÉRATIVES . . . . . Albert PLANTE 348

« CONSTITUTIONAL AMENDMENT IN CANADA » . . . . . Richard ARÈS 351

LE CONFLIT ENTRE LE SOCIAL ET L'ÉCONOMIQUE . . . . . André ROY 353

NOTRE BIENHEUREUSE MARGUERITE BOURGEOYS . . . . . Émile GERVAIS 356

LA LIGUE ANTITUBERCULEUSE DE MONTRÉAL . . . . . Guy LAFLEUR 358

## Commentaires . . . . . 360

S. Exc. Mgr Lafortune. — Orientation de notre agriculture. — Qu'a dit le Saint-Père sur la cogestion économique, le 3 juin 1950? — Le clergé et la question sociale. — Les Noirs à l'honneur.

## Au fil du mois . . . . . 362

Noël pour vrai. — Jeunesse. — Unesco. — Un quotidien catholique américain. — Les Jésuites, adversaires du dogme de l'Assomption?

## Articles

LA COURSE AU NOMBRE . . . . . Alexandre DUGRÉ 363

DIEU AVEC NOUS . . . . . Luigi D'APOLLONIA 365

HORIZON INTERNATIONAL . . . . . Joseph-H. LEDIT 366

## Les livres . . . . . 369

*Les Jours du Seigneur* . . . . . Pierre DRUJON

*Le Mystère de Noël* . . . . . Maurice H.-BEAULIEU

*Itinéraires romains* . . . . . Gérard TREMBLAY

*Le Grand Retour* . . . . . } Richard ARÈS

*La Sicurezza sociale* . . . . . }

*Histoire de l'Agriculture au Canada français* . . . . . Alexandre DUGRÉ

*Dans l'épouvante du Grand Nord* . . . . . Jacques DUCHARME

## En trois mots . . . . . 372

TABLES DE L'ANNÉE 1950 . . . . . 373

---

« RELATIONS : Si nous avons au frontispice épilé ce nom sans article, épithète ou déterminatif, c'est désir de mieux exprimer l'ampleur de notre dessein : contribuer à l'équilibre de justice et de charité entre les divers éléments de la société, tant familiale et économique que politique et internationale... »

« Analyser les courants et les contre-courants de l'opinion mondiale, en autant qu'ils intéressent le Canada et le Canada français, poser les problèmes que comportent les relations des hommes, et les résoudre en s'inspirant de la doctrine authentique de l'Église et de l'esprit chrétien, orienter dans un sens catholique et donc humain l'action sociale de ses amis pour que la « paix, cette œuvre de justice » (devise de Pie XII) nous soit donnée, voilà le service que voudrait rendre RELATIONS. »

(RELATIONS, n° 1, janvier 1941.)

---

---

## RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Albert PLANTE

Rédacteurs : Joseph-P. ARCHAMBAULT, Joseph-H. LEDIT, Alexandre DUGRÉ, Émile GERVAIS, Luigi D'APOLLONIA, Jacques TREMBLAY, Richard ARÈS, Paul-Émile BEAUDOIN, Léon LEBEL.

Secrétaire de la rédaction : Marie-Joseph d'ANJOU

Administrateur : Eugène POIRIER

Prix de l'abonnement :  
\$2.50 par année

A l'étranger : \$3.00  
Pour les étudiants : \$2.00

8100, BOUL. SAINT-LAURENT, MONTRÉAL-14, CANADA

Tél. : VEndôme 2541

# Relations

X<sup>ème</sup> année, No 120

Montréal

Décembre 1950

## É D I T O R I A U X

### *Les Nations Unies et l'Asie*

UNE NOUVELLE du 18 novembre racontait l'arrestation en Corée du Nord d'une centaine de sudistes coréens et leur déportation par les autorités alliées au sud du 38<sup>e</sup> parallèle. Ces gens, membres du mouvement de jeunesse de la défense nationale, pillaient et terrorisaient leurs frères du Nord. Ce mouvement de jeunesse, disait la nouvelle, prétend agir selon l'inspiration de Syngman Rhee, le président de la Corée du Sud. Que cette accointance soit fondée ou non, peu importe; tant d'accusations ont été portées contre Syngman Rhee que les Nations Unies ont le devoir de se montrer réservées à son égard. *Témoignage chrétien* écrivait le 6 octobre: « La restauration de Syngman Rhee, après le succès militaire de MacArthur en Corée du Sud, serait un défi au bon sens! » Peut-être. Chose certaine, il faut que les Nations Unies démontrent sans ambiguïté qu'elles ne font pas cause commune avec un homme incapable, selon toute apparence, de donner à la Corée la paix sociale et la stabilité économique.

Le rôle international du Canada ne doit pas se limiter à une action militaire acceptée par fidélité à la charte des Nations Unies. Il y a une autre fidélité sans laquelle la première n'est que cynisme: la fidélité à supprimer, dans un élan de charité bien vivante, des conditions de vie qui favorisent la contagion communiste que l'on veut enrayer. De récentes déclarations de nos gouvernants laissent croire que notre pays saura, aux Nations Unies, proclamer « à temps et à contre-temps », sans jamais se lasser, qu'elles ont à travailler au bien-être de l'Asie, si elles désirent sincèrement y instaurer la tranquillité. Parlant, à la mi-novembre, devant la Chambre de Commerce de Montréal, M. Saint-Laurent affirmait qu'il fallait à tout prix éviter de donner aux peuples asiatiques l'impression que les démocraties d'Amérique ou d'Europe cherchent à remplacer chez eux la domination politique par une domination économique tout aussi inacceptable. De son côté, M. Pearson disait presque simultanément, à l'occasion d'un dîner-causerie organisé conjointement

par la Chambre de Commerce de Windsor et la section locale de l'Association des Nations Unies: « Les Nations Unies doivent promouvoir le développement industriel de ces contrées et y introduire les techniques modernes de production. Car, un des moyens les plus sûrs de combattre et même d'éliminer le communisme serait de faire disparaître l'extrême pauvreté qui sévit en Asie et qu'exploitent à fond les communistes. »

La tâche n'est pas facile. Mais il faut l'entreprendre, sans quoi le discrédit risque de s'attacher à la fonction pacificatrice des Nations Unies.

### *La répartition de l'impôt entre le fédéral et les provinces*

LA CONFÉRENCE de décembre sur les problèmes de l'impôt va amener des délibérations qu'on peut ranger parmi les plus périlleuses des rencontres fédérales-provinciales. Il importe donc grandement que les délégués aient l'esprit ouvert à toutes les données susceptibles de les aider à voir clair et à agir en hommes avertis. Ils ne peuvent négliger le mémoire présenté en octobre 1947 par la Chambre de Commerce du district de Montréal aux deux gouvernements provincial et fédéral. Subséquemment, ce mémoire reçut l'appui de la Fédération des Chambres de Commerce de la province. (Voir « La Chambre de Commerce et les relations fédérales-provinciales », par François-Albert Angers, dans *RELATIONS* de juillet 1950, p. 190.)

Cette unanimité d'hommes habitués à bien peser le pour et le contre de toute démarche financière est une garantie de solidité. La position adoptée a résulté, selon M. Angers, « non pas à proprement parler de ce qu'on appelle la solution de compromis, mais d'un comité qui, tout en étant composé des éléments les plus divers, avait consenti à travailler dans un esprit scientifique d'acceptation des faits ou données incontestables, et de construction d'une politique appropriée aux faits, à tous les faits: de ceux qui touchent aux principes comme de ceux qu'imposent les circonstances ».

Ces principes n'ont rien de compliqué. Les gouvernements, fédéral et provinciaux, sont tous souverains dans leur domaine. Cette souveraineté a finalement pour but de sauvegarder des droits et de faciliter des devoirs, droits et devoirs ordonnés soit au bien commun canadien, soit au bien commun provincial. Pour assurer ce bien commun, les gouvernements — faut-il le dire? — ont besoin d'argent. Mais leur souveraineté respective exige qu'ils puissent le percevoir eux-mêmes. Quand les provinces abandonnent, contre une compensation en argent, leur pouvoir de taxer revenus, profits et successions, l'on est en présence, dit le mémoire, d'« une centralisation au moins partielle, non seulement de la perception, mais de l'initiative législative en matière fiscale. A ce dernier titre, il affecte le libre exercice des droits garantis aux provinces dans la Constitution ».

Il ne faut pas qu'un vain pragmatisme pousse nos gouvernements, fédéral et provinciaux, à considérer ces principes comme démodés. D'autant moins que la Chambre de Commerce sait, tout en sauvegardant les principes, tenir sagement compte de faits inéluctables.

Ainsi, elle ne recommande pas d'interdire absolument au fédéral la perception d'une part d'impôts directs et elle admet que des subventions à certaines provinces peuvent se révéler nécessaires.

Il n'est pas exagéré de dire que le moment est solennel. C'est en demeurant fidèles aux principes de base de la Constitution que les gouvernements réunis à Ottawa vivront dans l'harmonie et qu'ils procureront au pays et aux provinces une existence normale. Une des formes les plus impérieuses de cette fidélité consiste à garantir à chaque gouvernement le moyen de percevoir par lui-même les revenus qui correspondent à tous ses besoins.

### *La tragédie du "Pèlerin Canadien"*

LE SOIR DU 13 NOVEMBRE, à la nouvelle que le « Pèlerin Canadien », de la compagnie Curtiss-Reid, avait heurté une montagne de France, ce fut une stupeur. Tous les journaux du soir racontaient en grandes manchettes la glorification de la première bienheureuse de chez nous et l'allégresse de 1,200 pèlerins canadiens. Et soudain l'angoisse était entrée dans les familles qui veillèrent tard, ce soir-là, autour des appareils de radio. On redoutait le pire, et on savait qu'on espérait contre toute espérance.

A l'aube, les chercheurs escaladèrent le flanc du mont Obiou; ils ne trouvèrent aucun survivant: 58 personnes à bord, tous des Canadiens français, sauf un prêtre italien, un Américain et les sept membres de l'équipage. L'avion lui-même était réduit en miettes.

Devant de pareilles tragédies, il n'y a que la foi, l'espérance et la charité qui comptent. Le reste: des mots. Ils avaient, à Rome, suivi les traces des martyrs, visité les grandes basiliques, reçu les sacrements de

pénitence et d'eucharistie, gagné l'indulgence de l'Année sainte. Dormez en paix, chers pèlerins. Nous ne doutons pas un seul instant que la miséricorde du Père ait choisi le moment où ses enfants étaient le mieux purifiés... Nous ne doutons pas un seul instant que la Vierge de l'Assomption, toute éblouissante de beauté, et Marguerite Bourgeoys, sa bienheureuse servante, que vous étiez venus saluer à Rome, vous aient accueillis à leur tour au seuil du paradis... Nous ne doutons pas un seul instant que l'Année sainte ait été pour vous l'année du grand Pardon et du grand Retour à la Maison du Père.

#### IN MEMORIAM

### S. EXC. MGR COURCHESNE

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

C'EST LE CŒUR SERRÉ que nous écrivons ces lignes. Brusquement une lumière s'est éteinte qui éclairait nos vies; une force, vouée tout entière au service de notre foi et de notre nationalité, a soudain disparu.

Le 15 novembre dernier, éclatait la triste nouvelle: l'archevêque de Rimouski vient de mourir! A peine un mois plus tôt, dans cette cathédrale de Nicolet qui connut les débuts de sa jeunesse sacerdotale, le vénéré prélat participait au sacre d'un de ses disciples les plus aimés. Vive alors était sa joie, alerte encore son allure malgré les ans qui s'accumulaient, douce et rayonnante sa physionomie qu'illuminait un fin sourire.

Ainsi l'a voulu la divine Providence. Vieilli, nous aurions peut-être conservé de lui un portrait diminué, mais disparu en pleine vigueur intellectuelle, les forces physiques assez bien conservées, toujours sur la brèche pour livrer les bons combats, tel il demeurera dans nos mémoires: incarnation lumineuse du chef intrépide, se dépensant sans compter au service de l'Église et de ses compatriotes, de l'homme d'esprit et de cœur dont la conversation était un charme et l'amitié, pour tant d'âmes, un puissant réconfort.

C'est comme éducateur que Mgr Courchesne se fit d'abord une renommée. Professeur au séminaire et à l'université, puis principal d'école normale, ses dons personnels lui gagnèrent vite l'estime et la confiance de ses élèves. D'autres conquêtes s'ajoutèrent à celle-ci. Je me rappelle pour ma part un congrès de l'A. C. J. C., dans les premières années de 1900, où ce jeune prêtre, à l'allure modeste et distinguée, à la physionomie intelligente, à la parole sobre et posée, devint un centre de rayonnement.

Sa collaboration à quelques revues révéla sa riche culture et son patriotisme éclairé. Vint ensuite la publication de son ouvrage magistral: *Nos Humanités*, où se manifestèrent ses qualités d'érudit, de psychologue

et de penseur. C'est alors que S. Ém. le cardinal Rouleau, qui l'avait en haute estime, jeta les regards sur lui pour le siège vacant de Rimouski, suffragant de l'archevêché de Québec et son diocèse d'origine.

Grande fut la joie de tous ceux qui connaissaient intimement le nouvel élu. Plus grande encore devint celle de ses ouailles quand elles purent apprécier la haute valeur de leur nouveau pasteur. Sans tarder il se mit à l'œuvre. Héritier d'un magnifique diocèse, que la sollicitude de deux grands évêques, Nosseigneurs Blais et Léonard, avait doté d'institutions vitales, il voulut d'abord consolider celles-ci. D'où l'intérêt qu'il porta à son petit séminaire, sur lequel pesait une dette assez lourde. Pour lui venir en aide, il multiplia les initiatives, les démarches, les ministères spirituels. Puis les fondations se succédèrent rapidement: écoles de tout genre, institutions variées, communautés, etc.

Mais l'évêque n'est pas seulement un administrateur et un bâtisseur; il doit être, en outre, un docteur, un guide, un père. Mgr Courchesne ne l'ignorait pas. Il savait l'importance de ces fonctions, et combien, de leur fidèle accomplissement, dépend la vie chrétienne d'un diocèse. C'est pourquoi il se fit un devoir d'instruire, d'éclairer, de conseiller ses ouailles. Peu d'évêques ont écrit autant de lettres pastorales. Et quelles questions, quels problèmes n'a-t-il pas traités!

Il en est qui lui tenaient au cœur et sur lesquels il aimait à revenir: la famille, la tempérance, la confessionnalité, la presse catholique, la coopération et l'organisation professionnelle, la formation de la jeunesse, l'attachement à la terre, la fidélité à nos traditions nationales, nos raisons et nos moyens de survivre, l'amour du Pape et de l'Église, les grandes dévotions à la sainte Vierge et au Sacré Cœur. Mûries dans la réflexion et la prière, soumises habituellement à ses conseillers, ses directives étaient fermes et nettes. Il n'hésitait pas à parler, lorsque sa conscience le lui demandait, dût son intervention heurter des préjugés ou blesser quelques susceptibilités.

Qu'il ne se soit jamais trompé, que le ton de ses déclarations n'ait pas été parfois tranchant, nous n'osions l'affirmer, mais invariablement elles procédaient de son zèle pour les âmes et s'inspiraient des enseignements pontificaux.

A la tête d'un diocèse agricole, éloigné des grandes villes où plusieurs mouvements catholiques avaient leur centre, il n'accueillit pas toujours favorablement leurs méthodes et leurs plans d'action. Il préférerait, quitte à passer pour « isolationniste », établir avec ses conseillers, prêtres et ecclésiastiques, des organisations soigneusement adaptées à la mentalité et aux besoins de ses diocésains.

Intéressé par goût personnel et par devoir aux problèmes sociaux, la tension croissante des rapports entre patrons et ouvriers l'inquiétait. Il craignait que la lutte des classes, dont ont souffert tant de pays, ne gagnât

peu à peu notre province et ne détruisit son unité. D'où son souci de rappeler avant tout aux deux groupes la nécessité d'une collaboration cordiale, basée sur la justice et la charité, et de leur faire éviter toute parole, tout geste qui pût paraître une provocation ou une revendication excessive. Ici encore la situation particulière de son diocèse a pu contribuer à lui faire prendre une attitude que d'aucuns jugeaient trop conservatrice. Ce serait cependant une erreur de croire qu'il s'enlisait dans le passé, indifférent aux réformes sociales que réclame le bien de la classe ouvrière. J'ai lu quelques notes où, appelé à donner son avis en une circonstance importante, il insistait, à la suite de Pie XI et de Pie XII, sur une réforme structurelle de la société, sur l'établissement « d'un corps d'institutions professionnelles et interprofessionnelles, fondées sur des bases solidement chrétiennes ». Mais il réclamait, comme condition essentielle au succès de cette réforme, l'éducation professionnelle, corporative, des patrons et des ouvriers, surtout de leurs chefs.

Aussi tenait-il en haute estime et sut-il encourager les œuvres qui s'efforçaient de répandre les enseignements sociaux des papes. Les Semaines sociales, entre autres, trouvèrent en lui un collaborateur des plus actifs. Membre de leur Commission générale, presque dès les débuts, il suivait d'année en année leurs sessions. Pendant la dernière à laquelle il participa, non seulement écouta-t-il avec attention chaque cours, mais il voulut rencontrer personnellement plusieurs des auditeurs, ceux surtout qui étaient mêlés aux organisations patronales et ouvrières, les interrogeant, discutant leurs idées, exposant son point de vue.

A plusieurs reprises il figura au programme pour une allocution, un cours, une conférence. Les deux Semaines qui eurent lieu dans sa ville épiscopale de Rimouski, en 1933 et en 1947, comptent parmi les mieux réussies, grâce à son précieux concours. C'est durant la première qu'il lança son fameux mot d'ordre, si souvent répété depuis: « Cultivateurs, mêlez-vous de vos affaires, mais mêlez-vous-en! » Et que dire de son hospitalité, de son abord cordial, de ses conversations sérieuses et enjouées? Aussi attira-t-il à l'une et à l'autre de ces Semaines les plus hauts personnages: le délégué apostolique, le cardinal de Québec, puis celui de Toronto, le lieutenant-gouverneur, des ministres. Fils du peuple, né, comme il aimait à le rappeler, d'une humble famille agricole, il se trouvait à l'aise tout naturellement avec les grands, dont il possédait la distinction innée et auxquels il savait rappeler leurs devoirs avec tact et fermeté.

Conquis par son charme, lors d'une rencontre qu'il eut avec lui dans une réception officielle, le gouverneur général manifesta le désir de le revoir dans sa ville épiscopale, au milieu de son peuple. La date en était fixée. Seules des circonstances, qui ne dépendaient pas du gouverneur, empêchèrent la réalisation de ce désir.

... Je ne voulais écrire que quelques lignes, déposer un modeste hommage sur cette tombe à peine refermée. Je me suis laissé entraîner. Et ces souvenirs rédigés à la hâte ne peuvent rendre justice au grand disparu. Il me le pardonnera sans doute et voudra continuer du haut du ciel cette condescendante collaboration qu'il se plaisait, dans ses moments de taquinerie, à qualifier de « conscription », mais qu'il accordait de bon cœur.

Il a d'ailleurs rejoint là-haut toute une phalange d'apôtres sociaux, qu'un même idéal avait rassemblés

dans une œuvre commune, après la première guerre, et que le bon Dieu a peu à peu rappelés à lui: les Ville-neuve, les Ross, les Pâquet, les Perrier, les Eugène Lapointe, les Cyrille Gagnon, les Dorion, le juge et le journaliste. Ils sont notre avant-garde. Ils sont aussi nos protecteurs. Qu'ils donnent à leurs anciens compagnons d'armes et à ceux qui, plus jeunes, prennent vaillamment la relève, de poursuivre, avec le même esprit, le travail entrepris pour l'unique gloire de Dieu et l'établissement d'un monde meilleur.

---

## LE PROJET DE LOI SUR LES COOPÉRATIVES

Albert PLANTE, S. J.

**V**OICI le premier paragraphe d'un article paru à la fin d'octobre sous le titre: « Les coopérateurs présenteront leur projet de loi au gouvernement ».

A l'issue de leur dernier congrès général annuel, qui s'est tenu à Québec les 12 et 13 octobre, les coopérateurs ont adopté à l'unanimité une résolution priant le Conseil supérieur de la coopération de parachever le plus promptement possible, en tenant compte des suggestions formulées au cours des séances, le projet de législation coopérative qui leur avait été soumis pour discussion et critique. Ils ont également donné mission au Conseil supérieur de le présenter ensuite sans délai aux autorités gouvernementales de la province comme l'expression des vues d'ensemble du mouvement.

Si paradoxale que l'affirmation puisse paraître, on peut dire de ce texte qu'il est à la fois exact et inexact. Ayant assisté attentivement au congrès et ayant fait des rencontres intéressantes, j'emportai la conviction que la réalité profonde était beaucoup plus complexe que tout ce qui s'était dit et fait dans les réunions publiques. L'unanimité extérieure avait laissé intactes de substantielles divergences. On peut regretter que celles-ci ne se soient pas manifestées, car elles auraient aidé l'ensemble des coopérateurs présents à prendre davantage conscience des difficultés. Quelles que soient les raisons qui ont motivé le silence des dissidents en réunion plénière, cette dissidence doit être enregistrée. Je ne le fais pas pour être déplaisant, — ce serait bien mal récompenser l'amabilité des officiers du Conseil supérieur de la coopération, — mais uniquement parce qu'il est indispensable d'envisager de façon réaliste le problème coopératif dans notre province.

### UN PEU D'HISTOIRE

Le Conseil supérieur de la coopération naquit en avril 1939. Pour bien saisir comment on envisagea les rapports entre cet organisme et les coopératives, allons

cueillir quelques formules dans les comptes rendus des deuxième et quatrième congrès généraux des coopérateurs tenus en 1941 et 1943. Le congrès de 1941 portait sur *La coordination des forces coopératives dans le Québec*, celui de 1943 sur *L'éducation dans le mouvement coopératif*.

« ... Le Conseil était né, non pas pour tenter une monopolisation des organismes existants, mais tout simplement pour être le gardien, l'interprète et l'apôtre de l'idée coopérative, marquant par là même sa place à la tête du mouvement coopératif » (1941, p. 125). La mission du Conseil se résume en trois points: « établir d'abord l'unité dans la pensée coopérative, ensuite préciser la doctrine coopératiste dans ses lignes générales et dans ses applications, enfin la répandre » (1941, p. 129). Voici un texte qui peut servir de commentaire au précédent: « ... Au Conseil, nous ne devons pas cesser de travailler à l'unification de l'enseignement coopératif: il faut à tout prix que cercles d'études, services de propagande et d'éducation, écoles de coopération puisent aux mêmes sources doctrinales, aient le même credo coopératif » (1941, p. 131). Le même conférencier parle du Conseil, « interprète des principes coopératifs et organe dispensateur de la doctrine » (1941, p. 134). Des conférenciers rendirent un sincère hommage à l'activité coopérative de divers groupes. L'un d'eux parla de l'U. C. C. et de la Coopérative fédérée dans la coopération agricole, de la Familiale dans la coopération de consommation, de la Fédération des Caisses populaires dans la coopération d'épargne et de crédit, comme « de magnifiques exemples d'éducation coopérative spécialisée » (1943, p. 125). Puis il ajouta: « L'autorité centrale (celle du Conseil supérieur) doit être assez souple pour conserver sa suprématie tout en encourageant le développement de ces organismes inférieurs. »

Ces textes montrent l'idée qu'on se faisait alors du Conseil: un organisme doué d'une autorité d'ordre moral, puisqu'il était constitué le pivot de l'éducation coopérative. Les publications du temps détaillent ainsi ses buts: préciser et diffuser la doctrine coopérative; assurer la coordination des activités coopératives; conseiller les coopératives; tenir un congrès annuel; publier une revue; combattre les fausses coopératives; présenter un front uni dans toutes les interventions auprès des pouvoirs publics; travailler constamment pour assurer la victoire de l'idéal coopératif.

Notons que le rôle assigné au Conseil dans le domaine de l'éducation était susceptible de prêter à des conflits avec des groupes plus évolués, plus jaloux donc de leur autonomie.

Les années passèrent. Le congrès de 1948 porta sur la législation coopérative. On opta pour une refonte complète des lois existantes. Au congrès de 1949, fut soumise aux coopérateurs la première partie de l'éventuel projet de loi; c'était la partie concernant toutes les coopératives. Au congrès de cette année, les coopérateurs eurent en mains le projet de loi rédigé dans son intégrité, avec les corrections suggérées l'an dernier pour la première partie. La deuxième partie concerne les fédérations de coopératives d'une même catégorie; la troisième traite des dispositions particulières aux différentes espèces de coopératives: agricoles, de pêcheurs, d'habitation, de consommation, de divertissement ou autres du même genre, d'étudiants; la quatrième se rapporte à l'Union des coopératives du Québec. (C'est le nom que prendrait le Conseil supérieur de la coopération après adoption de la loi.)

Une lecture attentive du projet montre que les attributions du Conseil supérieur de la coopération sont encore plus importantes que celles qui lui étaient assignées aux congrès de 1941 et de 1943. Voyons quelques articles. Le lecteur voudra bien excuser les nombreuses citations. Elles aident, je crois, mieux qu'un développement personnel, à repérer la cause des substantielles divergences mentionnées au début.

On lit à l'article 3:

Le lieutenant-gouverneur en conseil, après consultation auprès de l'Union des coopératives du Québec, nomme un registraire.

Une fois que la coopérative jouit de la personnalité civile,

un avis... est transmis sans délai par le secrétaire de la société au protonotaire de la Cour Supérieure du district où est situé le siège de la société ainsi qu'à l'Union des coopératives du Québec (art. 7, par. 3).

L'emploi du mot « coopérative » est réglementé par l'article 57:

Aucune personne, constituée en corporation ou non, ne peut employer le mot « coopérative » ou un dérivé d'icelui dans sa raison sociale ou laisser faussement croire ou entendre, faire faussement présumer, soit par un titre ou un

sous-titre, soit par une qualité qu'elle assume, qu'elle est une coopérative au sens de la présente loi, à moins d'être régie par la présente loi.

Le présent article ne s'applique pas aux personnes constituées en corporation ou non se servant légalement du mot « coopérative » ou d'un dérivé d'icelui avant l'entrée en vigueur de la présente loi ou qui ont reçu l'autorisation expresse de s'en servir, du registraire, sur recommandation de l'Union des coopératives du Québec ou qui sont reconnues comme coopératives par ladite Union.

Toute personne qui viole les dispositions du présent article est passible, sur conviction sommaire, d'une amende ne dépassant pas cent dollars (\$100) pour la première offense et n'excédant pas cinq cents dollars (\$500) pour toute offense ultérieure.

Voici l'article 59:

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, sur la recommandation de l'Union des coopératives du Québec, autoriser la majorité des coopératives d'une même catégorie à se fédérer et constituer une société de même espèce pour l'un ou plusieurs des objets suivants...

A l'article 102 qui énumère les buts de l'Union des coopératives du Québec, il s'en trouve un qu'on ne rencontre pas dans l'énumération donnée plus haut:

Maintenir différents services de nature à promouvoir la fondation de nouvelles coopératives et à assurer l'efficacité et l'uniformité dans la gestion et la conduite des affaires des coopératives.

L'article 103 détaille les pouvoirs de la corporation de l'Union des coopératives. On y lit:

l) adopter tous règlements concernant la régie interne de la corporation, les conditions d'admission, de démission, d'exclusion des membres, la contribution de chacun d'eux, les pouvoirs de l'assemblée générale, du conseil d'administration et de son exécutif, et sur tout autre sujet dans les limites des prescriptions de la présente partie;

m) reconnaître comme coopérative toute association ou corporation non régie par la présente loi.

Peuvent être membres de l'Union, d'après l'article 104:

a) Les coopératives ou fédérations de coopératives régies par la présente loi;

b) les coopératives, associations, sociétés, fédérations ou corporations reconnues comme coopératives par le conseil d'administration de la corporation;

c) certaines institutions para-coopératives, invitées à cet effet par le conseil d'administration de la corporation, telles que les institutions qui enseignent la coopération ou en diffusent l'idée, les gouvernements provincial ou fédéral, les services administratifs s'occupant de coopération ou les associations ou corporations qui s'intéressent activement à l'éducation coopérative.

Sauf stipulations contraires des règlements, aucun individu ne peut être membre de la corporation, excepté ceux qui en font actuellement partie. Après la première assemblée générale qui suivra la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, les membres actuels ne pourront continuer d'être membres de ladite corporation à moins d'avoir été choisis à nouveau.

Terminons notre incursion juridique par l'article 107, où il est question des pouvoirs du Conseil d'administration de l'Union:

Le Conseil de la corporation peut:

a) Faire des règlements qui lient tous les membres, les modifier et les abroger, concernant l'administration de la corporation, la réalisation de ses buts, la conduite et la gestion de ses affaires à tous égards, l'admission, la sortie, la suspension et l'expulsion de ses membres, les contributions exigibles de chacun d'eux, les assemblées de la corporation, du conseil d'administration et de l'exécutif, les avis, le

quorum et la procédure générale de ces assemblées et la formation des comités que le conseil d'administration juge nécessaires et désirables.

Cependant, tout règlement nouveau, pour demeurer en vigueur, doit être ratifié par la prochaine assemblée générale, régulière ou spéciale, qui suit la date de sa passation; si ledit règlement n'est pas ainsi ratifié, il cesse, mais à partir de ce moment seulement, d'être en vigueur.

b) Diviser la province en sections ou régions pour les fins de l'application de la présente partie, créer pour chacune un conseil de section et déterminer, par règlements, la désignation, la juridiction territoriale, la composition, le mode d'élection des officiers et généralement tous les pouvoirs, devoirs et attributions de ces conseils de sections.

Ces articles du projet de loi, plus encore que les citations extraites des congrès de 1941 et de 1943, soulèvent la question de l'autonomie des différents secteurs du mouvement coopératif. Parmi ces secteurs, deux, à ma connaissance, se montrent craintifs: la Fédération des Caisses populaires Desjardins et l'Union catholique des cultivateurs. Les Caisses populaires n'ont pas donné leur adhésion au Conseil supérieur de la coopération; l'article 58 du projet de loi précise que ledit projet ne s'applique pas aux syndicats coopératifs d'épargne et de crédit. Quant à l'U. C. C., elle a bien deux représentants au Conseil, mais elle est sur la réserve. On ne peut négliger ce double fait, puisque les Caisses populaires et les coopératives agricoles constituent, avec les mutuelles d'assurance-vie les « *trois Grands* du mouvement coopératif québécois » (*Ensemble*, octobre 1950, p. 4). L'argumentation vaut même si les coopératives agricoles n'ont pas toutes été inspirées par l'U. C. C., certaines ayant été fondées par les agronomes, d'autres par les coopérateurs eux-mêmes.

#### LES OBJECTIONS FAITES AU PROJET DE LOI

Je résumerai ainsi les réflexions recueillies de différentes sources: 1° le projet de loi accorde une trop grande autorité à l'Union des coopératives du Québec; 2° chaque secteur devrait être parfaitement maître de son destin, ce qui ne signifie pas une marche au petit bonheur, car il doit voir à bien éduquer ses membres et à s'organiser en unions et fédérations puissantes, avec les services techniques et économiques nécessaires; 3° un organisme central a pour fonction de faciliter l'étude de certains problèmes communs et de jouer, au besoin, un rôle supplétif; 4° il paraît préférable de perfectionner les lois actuelles plutôt que de les refondre; d'ailleurs, même si ces lois, une fois perfectionnées, laissent subsister certaines imperfections administratives, il ne faudrait pas trop s'en inquiéter, l'aspect humain, social, moral de toute activité coopérative étant plus important qu'un cadre juridique qui, s'efforçant de tout prévoir dans le détail, se trouvera finalement, à cause de sa rigidité même, moins proche de la vie intime des coopérateurs.

Ces considérations prennent, appliquées à l'U. C. C., une tonalité particulière, car elles se trouvent à poser

l'important problème des rapports entre l'association professionnelle agricole et l'économie coopérative.

Dans un article intitulé: « Syndicalisme et coopération », paru le 4 octobre dans *la Terre de chez nous* dont il est le directeur, M. Dominique Beaudin insistait sur le lien très étroit qui existe entre ces deux formes d'activité, le syndicalisme ayant primauté sur la coopération qui est pour lui « un moyen de réaliser des fins économiques, sociales et morales ». Il terminait ainsi son article: « Il faudrait donc en arriver à des principes et à des formules qui permettent au syndicalisme et à la coopération d'être pleinement efficaces et de toujours mieux servir ensemble la classe agricole. »

Que la coopération soit pour le syndicalisme « un moyen de réaliser des fins économiques, sociales et morales », je pense que tout le monde l'admet. Le point délicat, c'est le choix des principes et des formules d'action. L'U. C. C., sans nier l'opportunité de la collaboration, met fortement l'accent sur ceci: *chaque secteur coopératif doit être maître de son destin*; le projet de loi, lui, sans nier ni le rôle ni les mérites de l'éducation coopérative spécialisée, reconnus au congrès de 1943, laisse une impression de centralisation qui effraie les dirigeants de l'association agricole.

L'U. C. C. ne refuse pas de collaborer. Mais elle tient à garder toute latitude pour marquer profondément les coopératives agricoles de tous les traits de la civilisation rurale, ce qui se concilie avec l'indépendance juridique des coopératives fondées sous son inspiration. Elle pense que la nature même de l'association professionnelle agricole lui permet de remplir plus efficacement ce rôle, vu qu'à la campagne la famille et le milieu donnent un type bien caractérisé.

Affirmer l'existence de ce type n'est aucunement poser un acte de « discrimination » envers les autres classes de la société; ce n'est pas davantage nuire à l'union des classes, l'union restant possible, même dans l'hypothèse d'un secteur agricole franchement autonome.

\* \* \*

On ne nous en voudra pas de tirer les deux conclusions qui se dégagent de cet article: il est difficile de parler d'unanimité chez les coopérateurs; adopté, le projet de loi, trop centralisateur, ne servirait pas la cause de la coopération dans la province.

Le gouvernement fut bien inspiré en promettant, par l'entremise de M. Antoine Rivard, la création d'un comité d'experts. Ceux-ci, guidés par l'idée de l'extrême importance du mouvement coopératif et renseignés à fond par des témoignages précis et exhaustifs, trouveront la formule qui assurera, à la fois, une véritable autonomie et une profitable collaboration.

# « CONSTITUTIONAL AMENDMENT IN CANADA »

Richard ARÈS, S. J.

POUR LE CANADA, 1950 aura été l'année des grandes conférences constitutionnelles, l'année du plus sérieux effort jamais tenté en vue de trouver un mode général d'amendement à la Constitution canadienne, l'année, pourrait-on ajouter, au cours de laquelle il se sera publié le plus d'articles, de brochures et de volumes sur ces questions controversées. Au premier rang de toute cette production fort spécialisée qu'a vue naître 1950, il faut sans contredit placer l'ouvrage de M<sup>e</sup> Paul Gérin-Lajoie, jeune avocat de Montréal, ancien boursier Rhodes et docteur en philosophie d'Oxford : *Constitutional Amendment in Canada* (University of Toronto Press).

Par la richesse de la documentation, par la clarté du style et la logique de la pensée, — pensée bien française sous son revêtement anglais, — par le souci constant d'objectivité et de réalisme, par le sérieux et l'ampleur des recherches entreprises, par la grande actualité du sujet enfin, cet ouvrage mérite l'attention et la considération de tous ceux qui s'intéressent aux questions constitutionnelles canadiennes. Et, de fait, la critique l'a accueilli avec faveur; il vient même de remporter le grand prix de la province de Québec pour les sciences morales et politiques, et je sais, pour l'avoir vu de mes yeux, qu'il s'est trouvé sur le bureau de certains délégués à la récente conférence de Québec.

Mon intention n'est pas d'en donner une analyse complète. Je voudrais plutôt signaler ici deux points, que l'auteur a développés avec une grande maîtrise et qui me paraissent d'une particulière importance pour le temps présent.

## I. — LES AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION ET LE CONSENTEMENT DES PROVINCES

Dans les circonstances actuelles, jusqu'à quel point le consentement des provinces est-il requis en vue d'un amendement à la Constitution canadienne? Il n'est pas possible, nous dit l'auteur, de donner une réponse générale, qui couvre tous les aspects de la question, mais il faut dire qu'il y a des cas où ce consentement est nécessaire: dans tous les cas où sont en cause les pouvoirs, les droits ou les privilèges des provinces comme corps politiques souverains.

D'après la Constitution, en effet, et d'après l'interprétation qu'en a donnée le Conseil privé, État central et États provinciaux sont « suprêmes », chacun dans leur sphère, et n'admettent aucune intervention dans leurs affaires respectives. Quant à la souveraineté provinciale, elle suffit à empêcher que l'État central, de sa seule autorité, n'obtienne de Westminster un amendement ayant pour résultat de restreindre les pouvoirs conférés aux provinces par l'article 92. Essayer de

faire cela, ce serait pour Ottawa s'arroger une autorité supérieure à celle des provinces, une autorité qui n'a aucun fondement dans la Constitution et qui serait la négation de l'autorité « plénière » et « exclusive » des législatures provinciales, telle qu'affirmée par la loi constitutionnelle et le Conseil privé; ce serait, par conséquent, détruire tout le régime fédératif de gouvernement établi par l'Acte de 1867 (*and would thereby destroy the whole federal scheme of government established by the act of 1867*).

Dans ces cas, le consentement des provinces est donc nécessaire. Cette nécessité, précise l'auteur, ne se fonde ni sur des motifs historiques, ni sur les « intentions » des Pères de la Confédération, ni sur un pacte préalable, ni sur les précédents comme tels, mais bien sur ce fait juridique et constitutionnel que toute province forme un corps politique suprême dans sa sphère et libre de toute intervention fédérale. (*Each province is thereby constituted as a body politic supreme within its own sphere and free from interference by the federal Houses of Parliament.*) D'autant plus qu'une province n'est en aucune manière subordonnée au Royaume-Uni ou à son parlement, et n'est, en conséquence, sujette à aucune intervention de ce côté-là. Nul amendement de cette catégorie ne saurait donc être convenablement obtenu sans le consentement provincial.

Mais quels sont ces cas où un tel consentement s'impose? Il s'agit, évidemment, d'abord de l'article 92; mais le même raisonnement s'applique à tous les articles de la Constitution qui confèrent à une province comme corps politique certains pouvoirs, droits ou privilèges. Il s'applique, nous dit l'auteur, non seulement à l'article 93 concernant l'éducation, mais aussi aux articles 91, 94, 96, 100, 101 et 132, qui définissent les pouvoirs de l'État central, pouvoirs qui sont complémentaires de ceux des provinces et ne peuvent, en conséquence, être modifiés sans que ces derniers le soient par le fait même. Il faut en dire autant de l'article 95, qui définit un pouvoir concurrent; des articles 56 et 90, qui concernent le pouvoir fédéral de désaveu; des articles 109, 110, 113 et 117, qui délimitent les droits de propriété des provinces; de l'article 118, qui fixe le montant des subsides à verser par le fédéral; enfin des articles 5, 6, 7, qui fixent les frontières des quatre provinces fondatrices de la Confédération. De plus, il est évident que le consentement provincial serait nécessaire pour toute révision totale de la Constitution et pour l'adoption d'un nouveau procédé d'amendement.

Comme on le voit, la théorie de la souveraineté provinciale mène fort loin, couvre un vaste terrain et offre, si elle est intégralement admise, une protection suffisante aux provinces contre les empiètements pos-

sibles d'Ottawa. L'auteur la complète par une revendication en faveur des provinces, lorsqu'il s'agit de modifier le caractère fédératif de l'État dans l'organisation du pouvoir central et que cela touche aux droits et privilèges conférés aux provinces, non plus comme corps politiques souverains, mais en tant qu'unités géographiques et sociales dans la collectivité canadienne.

## II. — LA POSITION SPÉCIALE DU QUÉBEC

Il importe, en deuxième lieu, de signaler aussi la franchise et la force avec lesquelles l'auteur, dans un volume destiné surtout à un public de langue anglaise, expose la position spéciale du Québec dans la Confédération, et cela à propos de l'adoption d'une nouvelle manière de procéder à l'amendement de la Constitution. Ce nouveau mode, écrit-il, doit tenir compte des réalités politiques, et tout d'abord de la nature spéciale du fédéralisme canadien.

C'est le Québec qui, à l'origine, a le plus insisté pour avoir un régime fédératif, accordant par conséquent une large autonomie aux provinces. Sans doute, par la suite, l'Ontario s'est rangé à ces vues; mais l'autonomie provinciale a, pour le Québec, une justification autrement plus grande. De tous les particularismes — régionaux, culturels, ethniques, religieux — qui se rencontrent au Canada, c'est celui du Québec qui est le plus frappant, le plus profondément enraciné.

Non seulement la province de Québec possède des siècles d'histoire qui lui sont propres, mais, seule de toutes les provinces, elle comprend une population en grande majorité de langue française et de religion catholique. Elle a consenti à s'unir avec d'autres provinces de langue et de confession religieuse différentes, mais elle l'a fait sur une base fédérative. Elle a consenti à l'établissement d'un gouvernement central où ses représentants seraient en minorité, mais elle l'a fait à la condition de jouir elle-même de l'autonomie pour toutes les matières qu'elle considèrerait comme affectant plus intimement son mode propre de vie. De plus, depuis 1867, la pratique gouvernementale et tout un corps de décisions judiciaires ont fermement établi son autonomie dans la Confédération. Comment alors pourrait-elle laisser aux autres provinces le soin de décider du sort de sa propre autonomie? (*How could one expect her, to-day, to agree to a scheme under which a number of the other provinces of Canada which, despite their respective particularisms, are all predominantly English-speaking and non-Roman Catholic, could decide when and how provincial self-government should be abridged?*)

On dira, continue l'auteur, que c'est là une attitude bien intransigeante. Ceux qui parlent ainsi devraient se souvenir que la Confédération actuelle est elle-même le résultat d'un compromis auquel le Québec a donné son consentement. De plus, il n'y a pas de raison de croire que la province s'oppose à tout rajustement ou à toute révision de ce compromis, de temps à autre.

Le prouve suffisamment l'exemple de l'amendement constitutionnel de 1940 concernant l'assurance-chômage. Mais elle ne peut concéder qu'une telle révision dépende entièrement de la volonté des autres provinces. (*But she could not concede that such a revision affecting her own fundamental powers of self-government should be dependent only upon the will of a certain number of the other provinces which are so radically different from her.*)

Ce qu'on a appelé le mouvement séparatiste québécois n'a jamais compté un grand nombre d'adhérents parce que la population du Québec juge en somme que le pacte de la Confédération comporte des avantages (... *because the people of the province believe that their association with the other provinces under what is called the Pact of Confederation is workable and advantageous*). Mais toute tentative de passer outre à un tel pacte sans le consentement du Québec pourrait créer une situation différente. La Confédération ne peut durer que si chacun des associés respecte la base constitutionnelle sur laquelle elle repose.

Après avoir analysé le particularisme québécois, — ainsi que tous les autres particularismes canadiens d'ailleurs, — l'auteur propose les deux formules d'amendement qui ont ses préférences. La première consisterait à diviser le Canada en quatre régions: les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les provinces de l'Ouest, le consentement de chacune de ces régions étant requis pour toute modification importante dans la distribution de la juridiction législative; la seconde exigerait pour toute modification de cette nature le consentement des deux tiers — ou peut-être des trois quarts — des provinces, pourvu que ces provinces consentantes représentent les trois quarts de la population canadienne.

Inutile de répéter que si l'une ou l'autre de ces formules était finalement adoptée, les intérêts du Québec seraient suffisamment protégés, du moins pour le moment (cf. *Relations*, février 1950). Je me permets plutôt de signaler l'importance que l'auteur attache à la question fiscale. Il écrit:

L'autonomie fiscale est actuellement la clé de toute véritable autonomie législative. C'en est le test. Le fait de dépendre financièrement du gouvernement fédéral peut se concilier avec une large décentralisation législative en ce sens que les provinces peuvent se voir octroyer, sans condition, des subsides qui n'entraveraient pas leurs pouvoirs de législation. Mais une telle situation dépendrait entièrement de la volonté du gouvernement à Ottawa. S'il était possible de restreindre l'autonomie fiscale des provinces plus facilement que leur autonomie législative sur les autres matières, les sauvegardes constitutionnelles additionnelles stipulées en ce dernier cas auraient bien peu de sens. Un gouvernement provincial, par exemple, qui refuserait d'abandonner sa juridiction législative exclusive sur certains services sociaux pourrait — c'est une possibilité — se voir privé de sa capacité financière de les supporter.

On ne devrait pas, ajoute encore l'auteur, restreindre à l'article 92 la portée de la formule d'amendement proposée. Agir ainsi et se contenter d'une formule plus large pour les autres articles, ce serait offrir une bien pauvre protection aux populations de la plupart des provinces. Dans le cas du Québec, tout spécialement,

on oublie trop souvent qu'une langue et une religion ne sont pas seulement une manière de parler et une façon d'adorer Dieu. Elles sont un mode de vie. Ce qui est fondamental pour le peuple du Québec, ce n'est pas seulement une langue et une religion, et, comme certains intellectuels veulent bien l'admettre, un code civil. C'est un mode de vie avec toutes ses implications.

Et ce mode de vie ne peut pas, aux yeux du Québec, être confié à la garde du parlement ou des autres législatures provinciales qui représentent une population ayant un autre mode de vie. En 1867, le parlement fédéral s'est vu attribuer une large compétence sur un bon nombre de matières, surtout économiques. En d'autres cas déterminés, le Québec pourrait collaborer en vue d'établir des plans d'envergure nationale, mais il n'est pas prêt à donner aux autres provinces toute liberté de toucher aux matières qu'il considère comme vitales pour lui. (*But she is unwilling to give, let us say, the two-thirds of the provinces generally a blank cheque for all time to come in respect of matters of vital concern to her which lie outside the immediate scope of items 12, 13, and 14 of section 92 of the Confederation Act.*)

Il ne serait pas suffisant, en conséquence, de considérer comme « fondamentales » les seules dispositions constitutionnelles qui déterminent les droits et les pouvoirs des provinces. Il faut y inclure celles qui attribuent à Ottawa sa propre juridiction législative et administrative. Autrement, il pourrait arriver que les pouvoirs des provinces subissent une modification indirecte par suite de changements dans les pouvoirs fédéraux, ce qui rendrait illusoire la garantie donnée aux premiers.

## Le conflit entre le social et l'économique

André ROY

LA QUESTION SOCIALE est de tous les temps et de tous les lieux. Les rapports entre les forts et les faibles, les puissants et les humbles ont toujours donné lieu à des conflits. S'ils étaient moins graves et plus circonscrits dans le passé qu'à notre époque, c'est qu'ils se limitaient le plus souvent à des heurts entre des individus ou des familles. Tout le droit civil qui nous régit encore ne repose-t-il pas sur cette donnée ?

La révolution industrielle, dont l'ère d'évolution n'est pas encore fermée, en faisant de la grande majorité des travailleurs des salariés, a posé une double équation: d'une part, les conflits naissent, non plus entre des individus, mais entre des groupements plus ou moins considérables, groupements d'hommes ou de capitaux; d'autre part, le travailleur, devenu salarié,

Quelques-uns trouveront sans doute trop rigide cette nouvelle formule d'amendement; elle découle pourtant de l'histoire et du caractère spécial du fédéralisme canadien. Le respect du fédéralisme peut coûter cher, mais il est, semble-t-il, le prix qu'il faut payer pour qu'il y ait un Canada. (*Federalism may be expensive, but it is the price to be paid to preserve — at least, not to disturb violently — the existing regional social orders in Canada. It seems to be the price to be paid to have a Canada at all.*) Si dans certains milieux intellectuels, administratifs et politiques, l'on prêchait moins la centralisation et, en conséquence, le recours aux amendements constitutionnels qu'il faut pour l'opérer, le Canada jouirait d'une plus grande paix politique. (*The state of political unrest in Canada at present may be largely attributed to the insistence of some scholarly, administrative and political circles in prescribing the simple but most unrealistic remedy: « Centralize fiscal and legislative powers! Amend the Constitution so far as necessary for this purpose! »*) Ce qu'il faut plutôt, c'est un grand réalisme et une profonde compréhension réciproque. Alors apparaîtrait dans une lumière nouvelle le problème des amendements à notre Constitution.

Voilà les deux points que je tenais à souligner dans l'ouvrage de M<sup>e</sup> Paul Gérin-Lajoie, et je le répète en terminant: il est bon et nécessaire que de telles vérités soient dites, de temps à autre, dans la langue même de nos compatriotes anglo-canadiens, et quand elles le sont avec autant de science et de force que dans *Constitutional Amendment in Canada*, il faut reconnaître, en vérité, que l'auteur a bien mérité des siens.

*M. André Roy, journaliste à l'Action catholique, explique comment se pose dans les rapports patronaux-ouvriers le conflit entre le social et l'économique.*

s'est trouvé placé dans une perspective qui ne lui permet plus que de voir, que de toucher l'aspect *social* des problèmes, tandis que le patron se trouve avoir un angle de vision qui ne lui permet que de voir et de toucher leur aspect *économique*.

De là provient le conflit moderne, le divorce entre le social et l'économique.

Le monde moderne n'en est pas responsable: il n'est que le milieu dans lequel les passions humaines trouvent un terrain fertile, enrichi par les techniques nouvelles de diffusion des idées et d'action collective. Le malheur est que l'on n'a pas pris une conscience assez aiguë de cet état de choses, et que l'on a cru longtemps et que beaucoup estiment encore qu'il suffit d'apporter à la question sociale des remèdes individuels et moraux, sans songer à la recherche de réformes institutionnelles.

Un sociologue français, le Père Desqueyrat, explique avec une grande netteté l'insuffisance de cette doctrine et montre pourquoi elle n'a pas donné les résultats

attendus. « Elle supposait d'abord, écrit-il, que chaque patron pouvait, s'il le voulait, payer le juste salaire, ne pas abuser de son personnel et fermer le dimanche. Or, rien n'était plus faux. La libre concurrence ne laissait pas et ne laisse pas subsister de telles libertés: tout patron est obligé d'adopter, sous peine de faillite, l'attitude du voisin le plus antisocial, fût-il malhonnête. Si les patrons furent responsables, le système économique le fut plus encore, car il pesait sur tous, les bons et les mauvais. »

Ce fait est facile à vérifier dans la pratique. Le patron bien disposé, qui manifeste la volonté de rompre ce cercle, se voit immédiatement désavantagé et il est bientôt forcé de rebrousser chemin ou de disparaître.

L'organisation des monopoles a permis de contrôler la difficulté dans une certaine mesure, mais on admet que l'aboutissement d'un semblable régime n'a rien de bien réjouissant et qu'il est tout aussi condamnable.

Cette dernière constatation devient claire du moment qu'on regarde l'aspect ouvrier de la question. Car cette même doctrine « supposait aussi que chaque ouvrier pouvait, s'il le voulait, faire des économies et, grâce à ces économies, sortir du salariat » (Id.).

Cette hypothèse est fautive, d'abord parce que la tendance actuelle à la concentration, servie par le capitalisme anonyme, bien loin de permettre aux ouvriers de trouver à échapper au salariat, les y entraîne de plus en plus et force nombre de patrons, incapables de tenir le coup, à y entrer. Elle est fautive aussi parce que le salarié est dans l'impossibilité d'amasser le minimum d'économies qui lui fournissent le tremplin nécessaire à la réussite de ce saut, à moins qu'il ne soit prêt à accepter un pis-aller dont, la plupart du temps, la valeur d'utilité sociale est négligeable, ou qui parfois est purement parasitaire. En effet, à mettre les choses au mieux, c'est-à-dire que le salarié désireux de sortir de sa situation épargne dix pour cent de ses gains, qu'il ne soit victime ni du chômage, ni de la maladie, ni des accidents, ni de toute autre malchance naturelle qui le puisse frapper, lui ou sa famille, au bout de cinquante ans, ce qui constitue le maximum d'années laborieuses qu'il puisse atteindre, il aura tout simplement économisé cinq années de salaire. A ce moment, n'en déplaise au vieillard de La Fontaine, il sera trop tard pour commencer à bâtir.

Dans le domaine des faits, cette situation a poussé à des réformes diverses qui n'ont manqué ni d'audace ni de succès: législation ouvrière, assurance et assistance sociales. Mais ces réformes ne vont pas jusqu'au cœur du problème. Telles que conçues et réalisées, elles ne le pouvaient pas d'ailleurs. « Non seulement elles n'ont pas supprimé le prolétariat, note encore le P. Desqueyrat, mais elles l'ont, pour ainsi dire, consolidé. »

Ainsi ramener le problème des relations du travail et la question ouvrière dans son ensemble au seul problème du mal individuel, voir là son unique cause, c'est

tout simplement accepter le fait de la condition prolétarienne comme définitif.

Il faut creuser davantage, pousser plus avant les investigations pour découvrir la cause dominante du conflit.

Et, ici, l'on peut se demander de nouveau si elle ne résiderait pas dans la séparation, la rupture des ponts entre le social et l'économique.

Tant que le travail et le capital relevèrent du même titulaire, le conflit entre le social et l'économique pouvait se résoudre sans heurts, parce qu'il y avait parfaite compénétration de l'un par l'autre. Ils n'étaient pas dissociés et ils n'étaient pas dissociables, si ce n'est d'une façon purement théorique. L'exemple du cultivateur illustre merveilleusement ce phénomène. S'il ne veut pas travailler, sa terre ne produit pas, mais il ne peut s'en prendre qu'à lui-même de sa mauvaise fortune. S'il trime trop dur par amour du gain, il peut ruiner sa santé, mais alors, également, il restera l'unique responsable de sa méprise, sauf si elle résulte des conditions économiques générales. Le même raisonnement vaut pour l'artisan et l'homme de profession libérale.

On se rend compte qu'il n'en va plus de même sous le régime de la séparation du travail et du capital. Car, pour citer encore le P. Desqueyrat, « en séparant le travail et le capital, la révolution industrielle fit naître un redoutable conflit qui cherche encore sa solution, et que le capitalisme rendit plus redoutable encore ». Le P. Philippe de Soignie arrive à des conclusions identiques. Jugeant l'amoralisme du système économique actuel, il affirme « qu'il contribua à aggraver au sein des entreprises l'opposition entre les représentants du capital et les masses laborieuses. L'esprit de lucre l'emportait sur l'esprit de service. La société anonyme a largement contribué à ce désordre. Anonyme, elle n'a pas de tradition humaine et ne fait aucun cas des personnes. Seuls les facteurs arithmétiques comptent ».

Cet état d'esprit, inhérent à la nature du système capitaliste, l'a vicié. Pris dans cet engrenage, quelles que soient ses dispositions personnelles, l'employeur ou, d'une façon plus étendue, l'agent de direction, ne voyant pas derrière les siennes propres, souvent loin d'être négligeables, les difficultés quotidiennes du salarié, est porté à les minimiser parce que, quantitativement et économiquement, elles sont de peu d'importance, ou même parfois à leur opposer une indifférence complète. A ce sujet, le témoignage des hygiénistes industriels, concernant les difficultés qu'ils éprouvent à faire accepter par la direction certaines de leurs recommandations, est très révélateur. Au fond, le régime fait que l'agent de direction est trop préoccupé par le résultat économique de l'affaire qu'il représente, par les embêtements de la concurrence toujours possible et par le souci du rendement.

Du côté du travail, le phénomène joue en sens exactement contraire. On pourrait ici transposer légè-

ment le texte du P. de Soignie et écrire: seuls les facteurs sociaux comptent. Or, même s'il y a souvent erreur d'interprétation touchant la valeur relative de ces multiples facteurs sociaux, erreur semée et entretenue par le régime capitaliste, — il suffit, par exemple, d'observer le caractère anarchique des besoins humains et de voir comment l'on procède à cette ordonnance pour s'en convaincre, — les facteurs sociaux doivent l'emporter sur les facteurs économiques, et ces derniers doivent normalement être déterminés par les premiers. Dans la réalité quotidienne, c'est exactement le contraire qui se produit.

Au surplus, le salarié, accaparé par les aspects sociaux que revêt son travail et ignorant tout des préoccupations de la direction, « considère fatalement que sa responsabilité professionnelle ne dépasse pas la tâche assignée. Aussi se considère-t-il dégagé de toute obligation et libre de toute préoccupation dès que sa tâche est achevée... » (P. Desqueyrat), sauf si un changement quelconque a des répercussions sociales qui le touchent directement.

En résumé, l'on peut dire que la direction aperçoit le social à travers le prisme de l'économique, et que le salarié soupçonne l'économique à travers le social.

Cette disparité d'intérêts, de buts et de pensée, incapable de s'exprimer ouvertement lorsque les salariés se présentaient à la direction comme une poussière d'individus isolés, a trouvé, par le syndicalisme, un excellent et puissant moyen d'extériorisation dans la convention collective de travail et les négociations qui y conduisent.

Il suffit d'analyser les clauses normatives d'une convention collective de travail et de suivre un peu les échanges de vues qui les précèdent pour bien s'en rendre compte. Qu'on les repasse l'une après l'autre et l'on découvrira, malgré leur sécheresse et leur rigidité juridiques, une luxuriante expression de cette disparité.

Sur quoi, en effet, portent les revendications des salariés? Sur les salaires, sur les conditions de travail à l'atelier, sur la durée du travail et ses modalités, sur les vacances, et sur nombre de choses encore.

Pourquoi le travailleur cherche-t-il à obtenir des augmentations de salaire? Parce qu'il y voit le seul moyen d'améliorer son sort et celui des siens, d'élever son niveau de vie, d'atteindre à un statut meilleur dans la société. Le salarié ne pense guère à l'augmentation du prix de revient du produit qu'il fabrique, aux risques accrus de mévente par suite de la concurrence ou de la résistance des clients, à la réorganisation du marché qu'entraîne l'accroissement du coût de la production. Il pense à ce qu'il pourra s'offrir d'avantages et aux responsabilités nouvelles qu'il pourra contracter avec les quelques dollars de plus qu'il aura en poche à la fin de la semaine ou du mois, à la nourriture plus abondante ou mieux choisie qu'il pourra mettre sur la table de famille, au complet neuf dont il a besoin, au logement moins exigü qui mettrait les siens plus à l'aise,

au compte de combustible qu'il faut solder, au nouveau membre de la famille qui s'annonce, au bibelot, à la peinture qui siérait si bien dans le vivoir, aux quelques rosiers dont il songe à embellir son parterre, à une visite si désirée à ses vieux parents lointains. N'empêche qu'il peut penser aussi à un concert ou à un spectacle de théâtre, à une séance de cinéma supplémentaire, à quelques bouteilles de bière de plus, à une excursion de pêche ou de chasse, à une partie de hockey, à un *week-end* dispendieux. Il peut penser tout simplement à la valeur personnelle de son travail, à la restauration de son status professionnel, au classement de son métier. Peu importe la qualité bonne ou mauvaise de ses besoins ou de ses désirs, ceux-ci sont presque toujours d'un ordre social évident, et c'est toujours de ce point de vue qu'il les considère.

Le patron sera bien loin de songer à toutes ces choses. Et même s'il proteste contre le gaspillage et le manque de talent de ses employés dans l'administration de leur salaire, ce sera la plupart du temps dans le but de voiler l'aspect réel des problèmes. Il pensera, en son for intérieur, que cette majoration de salaire, si elle est accordée, va le forcer à accroître ses prix de vente et à recevoir les contrecoups de sa clientèle, il pensera aux difficultés administratives que cette modification va provoquer, à la pression qu'elle peut exercer sur la somme des profits, à l'agrandissement de l'atelier qu'elle peut retarder. Quelle que soit la situation, c'est sous un angle surtout économique et financier que la direction voit les choses, même dans le cas où elle ne recherche pas le profit.

A quoi songe le salarié quand il demande une amélioration dans ses conditions de travail à l'atelier? A protéger sa santé physique, à se préserver des accidents, à éloigner le danger de contracter quelque maladie industrielle, à se défendre contre le bruit qui abrutit, contre les vibrations qui détraquent les nerfs, contre le mauvais éclairage qui rend le travail plus pénible, contre la chaleur et l'humidité qui épuisent. Ici encore, le salarié envisage les choses à peu près exclusivement sous un angle social. La direction admet son point de vue, sans doute; mais elle y mêle encore une arrière-pensée d'ordre économique qui entre dans ses discussions sur le sujet. Elle verra dans ces améliorations une façon d'alléger les cotisations aux caisses de compensation, le souci d'accroître le rendement et d'obtenir la fabrication d'un produit d'une qualité plus haute en fournissant un milieu de travail plus propre, plus aéré, mieux éclairé, en établissant des périodes de repos appropriées, en munissant les machines de dispositifs de protection.

A quoi pense le salarié en réclamant la semaine de quarante heures et de cinq jours? Sans doute à obtenir de plus longs loisirs qu'il consacra, selon ses goûts, ses aptitudes, sa formation et sa volonté, à s'amuser futillement, à se promener, à se laisser vivre, à lire ou à bricoler, à travailler à l'entretien et à l'embellissement

de sa propriété, à régler ses affaires personnelles, pour lesquelles il lui faut trouver un minimum de temps. Comme on le voit, ces loisirs peuvent être consacrés au meilleur et au pire. Mais, pour le salarié, c'est une fois de plus l'angle social qui domine, qui donne de l'importance à ses revendications, qui le fait tant insister pour les obtenir. Il en est ainsi des vacances et des congés. Le salarié y voit avant tout la possibilité de s'accorder un répit relativement prolongé, d'échapper pendant quelques jours au fardeau quotidien, d'offrir à sa famille le plaisir d'un voyage ou d'un repos à la campagne ou tout simplement l'avantage de vivre pendant une semaine ou deux une vie familiale plus intense.

L'agent de direction, qui ressent les mêmes besoins, qui aspire probablement à une situation semblable et qui, règle générale, peut se la procurer facilement, réagit ici encore différemment. Il voit surtout le coût de ces améliorations sociales et pense aussi au service qu'il doit continuer à donner à ses clients, au réaménagement que nécessite une modification de la structure des heures de travail, à l'abaissement possible de la production. Pour lui faire admettre le bien-fondé de ces conditions nouvelles, il faut lui vendre l'idée que le rendement sera accru d'autant, que le produit fabri-

qué sera de meilleure qualité, toutes choses qui sont d'ordre à peu près exclusivement économique.

La convention collective et les pourparlers qui y conduisent font bien ressortir cette disparité, cette séparation, cette cloison étanche entre le social et l'économique, le travail ne considérant que l'angle social des rapports patronaux-ouvriers et le capital se cramponnant à leur aspect économique.

Mais, dans le fatras des conflits actuels, la convention collective de travail, en amenant les deux parties à se rencontrer, en les obligeant pour ainsi dire à se rapprocher, ouvre la voie, non seulement vers une solution moins belliqueuse des conflits, mais aussi vers une intégration de plus en plus grande des travailleurs dans l'entreprise, en leur montrant d'une façon plus aiguë les conséquences des améliorations sociales sur l'économique considéré tant au niveau de l'entreprise que de la profession ou de l'industrie et de la nation, vers une compréhension plus large enfin par le capital et ses représentants du but premier de l'économique qui est de servir le social.

Envisagée de ce point de vue, la convention collective sera plus qu'une trêve entre deux belligérants fatigués et momentanément à court d'arguments, elle sera une œuvre constructive, progressive, un point de rencontre et un centre de ralliement.

---

## NOTRE BIENHEUREUSE MARGUERITE BOURGEOYS

Émile GERVAIS, S. J.

LA BÉATIFICATION de Marguerite Bourgeoys a soulevé de joie la terre canadienne. Ce grand événement, attendu depuis de longues années, vient récompenser la confiance des saintes âmes qui, dans les cloîtres comme au dehors, ont assailli le ciel de leurs prières inlassables, pour qu'enfin soit glorifiée la première institutrice de Ville-Marie et la Mère de nos mères. Cette béatification est de plus une faveur due à la grande affection du Saint Père pour le Canada. En effet, voyant que la cause de Pie X n'aboutirait pas pour la fin de l'Année sainte, le Pape, ayant devant lui plusieurs causes qui sollicitaient, pour ainsi dire, son auguste suffrage, a porté son choix sur celle de la vénérable Marguerite Bourgeoys.

Rien d'étonnant que nos chefs spirituels, NN. SS. les archevêques et évêques, aient insisté, selon le désir même du représentant du Pape parmi nous, pour que le Canada se choisisse une imposante délégation, afin de porter au Saint Père l'hommage de notre reconnaissance et à Dieu le tribut de nos prières d'actions de grâces. C'est le moins qu'il convenait de faire pour la glorification d'une fille de chez nous, fondatrice de l'Église canadienne, aimable et admirable entre toutes. On a pu compter que plus de mille pèlerins canadiens ont fait escorte à Mgr Léger et à la plupart de nos évêques,

le 12 novembre, dans la basilique Saint-Pierre, pour acclamer la première bienheureuse canadienne ainsi que le Souverain Pontife qui nous l'a donnée. Nos associations, nos communautés d'éducation et de charité, nos institutions d'enseignement primaire et supérieur ont tenu à se faire représenter à ce pèlerinage de la reconnaissance nationale. Le gouvernement de Québec y a délégué deux de ses ministres; la ville de Québec et Montréal, si intimement intéressé à la gloire de Mère Bourgeoys, ont choisi des personnages de marque qui portèrent l'hommage de deux des plus vieux établissements du pays.

Une seule ombre au tableau, — ombre tragique, il est vrai, — l'épouvantable et pour longtemps inconsolable catastrophe du mont Obiou.

*Glorieux ancêtres dans la foi.* — La béatification de Marguerite Bourgeoys vient couronner une campagne de prière et de propagande destinée à tirer de l'oubli quelques-unes des plus augustes figures de notre histoire religieuse: Mgr de Laval, Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance, Catherine de Saint-Augustin et Marguerite Bourgeoys. En 1941, à l'inspiration du regretté cardinal Villeneuve, NN. SS. les archevêques et évêques de la province lançaient cette campagne qui devait faire

connaître et aimer ces personnages admirables qui ont présidé à la naissance de l'Église au Canada. L'objectif de cette campagne, nos chefs spirituels l'exposèrent avec autorité :

« C'est à nous surtout, Nos très chers frères, que devra profiter l'exaltation de ces héros célestes qui sont nos frères par le sang. Nous avons besoin de leur gloire, car il n'est pas sans profit pour nous de dire et de redire au monde, et de considérer nous-mêmes de quelle noblesse chrétienne nous sommes. Nous avons besoin qu'ils nous soient proposés en modèles. Leur vie d'abnégation nous enseignera que la vraie grandeur d'un peuple, ce sont ses valeurs spirituelles; elle nous redira que le seul but digne d'une vie chrétienne est de faire fructifier les trésors de vie spirituelle que Dieu offre aux âmes et dont il a comblé à profusion notre peuple.

« Alors que tant de courants d'idées matérialistes prônent la primauté de la chair sur l'esprit, des valeurs de ce monde sur les valeurs de l'éternité, nos saints nous ramènent à la pensée des choses du Ciel pour lesquelles nous avons été créés et marqués d'appel divin. »

La phalange de ces âmes saintes est dominée par une figure auguste de chef et d'évêque, de la taille des Charles Borromée, Mgr de Montmorency-Laval. On y admire des grandes mystiques comme Marie de l'Incarnation, des victimes cachées comme Catherine de Saint-Augustin, des femmes de cœur et de commandement comme Jeanne Mance. Au milieu, une figure douce et attirante, auréolée désormais de la gloire des bienheureux, Marguerite du Canada, celle que nos pères se plaisaient à nommer Mère Bourgeoys.

*L'œuvre de Mère Bourgeoys.* — La première institutrice de Ville-Marie a fait une œuvre d'éducation de première grandeur. La Congrégation de Notre-Dame, héritière de son zèle et de son esprit, prolonge parmi nous son fécond apostolat dans les petites écoles éparses sur les côtes de la Nouvelle-France. C'est déjà un titre à notre reconnaissance.

On a peut-être trop laissé dans l'ombre l'apostolat social exercé par elle auprès des premiers foyers de Ville-Marie. On ignore en bien des endroits son dévouement maternel auprès des Filles du Roi, amenées par elle de France, protégées par elle durant leur court stage de fiancées, aidées et soutenues par elle dans leurs pénibles devoirs d'épouse et de mère. La reconnaissance des premiers couples a insisté auprès de Mère Bourgeoys pour qu'elle apposât sa signature comme témoin au bas des actes de mariage. C'est surtout dans cet apostolat social que le génie inventif de la bienheureuse fit des merveilles: trouvailles de son esprit pratique et surtout de son héroïque fidélité aux volontés divines, au crucifiant quotidien qui, à cette heure pris mitive de la colonie, mettait à rude épreuve l'ingéniosité et l'héroïsme de tous.

Une de ses biographes exalte cette ingéniosité surnaturelle d'inspiration, en des termes que l'historien ne trouve pas trop élogieux: « Quand elle va quérir au bord de l'eau, pour les emmener dans la maison de la sainte Vierge, les jeunes personnes envoyées par le roi au Canada pour y devenir les premières femmes de la colonie naissante, elle inaugure, n'est-il pas vrai? l'œuvre des gares et celle des foyers en vue de la préservation de la jeune fille. Et lorsqu'elle se retire avec elles dans une maison particulière, où elle les prépare à leur rôle futur, en leur enseignant à tenir une maison, à filer et à tisser la laine, il semble bien qu'elle prélude à l'organisation de nos écoles d'arts et métiers et d'enseignement ménager.

« L'école normale est déjà en germe dans l'humble étable où naît son institut, comme dans la cabane d'écorce où elle reçoit les premiers enfants sauvages, puisque, dès lors, selon son désir, on y forme des maîtresses d'école pour les endroits environnants.

« Sur le modèle de ce qu'elle avait vu à Troyes, Mère Bourgeoys commence une congrégation externe, le 2 juillet 1658, pour les jeunes filles qui ne sont plus en âge de fréquenter les classes. Les sociétés d'Enfants de Marie, les associations d'anciennes élèves ne sont que la réplique de cette première organisation post-scolaire.

« Sous son inspiration, en 1686, les élèves des sœurs s'engagent à combattre le luxe et l'inconvenance des ajustements féminins, et elles furent fidèles à leurs engagements. Ce fut sans doute la première ligue contre les modes inconvenantes.

« Puis elle invite ses chères enfants à revenir, de temps à autre, se refaire pendant quelques jours sous son toit, près de l'autel, dans la prière et la solitude: elle crée ainsi l'œuvre des retraites fermées qui produit de si merveilleux fruits de grâce dans les âmes. »

*Lumineux exemple.* — Un devoir urgent et délicat sollicite les apôtres sociaux aujourd'hui plus que jamais: appliquer aux conditions nouvelles et changeantes du monde actuel les positions doctrinales de l'Église et ses traditionnelles méthodes d'apostolat. Adaptation semée d'embûches. Seule la lumière divine et les directives de l'Église, docilement acceptées et suivies, permettront de faire cette adaptation nécessaire. Les saints, dociles instruments de la Sagesse éternelle, parviennent comme sans effort à cette originalité de bon aloi qui sait trouver les solutions nouvelles et sûres aux problèmes de l'heure.

Au moment où nous nous trouvons, au Canada comme ailleurs, en face de troublants problèmes d'adaptation, la Providence nous offre l'exemple exaltant d'une bienheureuse, saintement inventive par fidélité héroïque aux desseins de Dieu. C'est une lumière et une inspiration pour tous ceux qui travaillent, souvent dans l'incertitude et le doute, à bâtir la cité chrétienne de demain.

# La Ligue antituberculeuse de Montréal

Guy LAFLEUR

AU COURS DE L'ÉTÉ 1942, trois médecins, le premier, le docteur G.-J. Wherrett, secrétaire de la *Canadian Tuberculosis Association*, le deuxième, le docteur J.-A. Couillard, président du Comité provincial de défense contre la tuberculose, enfin le troisième, le docteur J.-A. Vidal, chef de service à l'Hôpital du Sacré-Cœur, se rendant compte de la nécessité pour Montréal d'un organisme antituberculeux qui prélèverait des fonds par la vente du timbre de Noël dans le district, et pourrait ainsi défrayer la propagande et l'éducation antituberculeuses, décidèrent de promouvoir la fondation d'une ligue.

Après plusieurs démarches pour grouper des citoyens en vue qui s'y dévoueraient, leurs yeux se tournèrent vers M. C.-O. Monat, ingénieur professionnel. Choix des plus judicieux: la Ligue devait connaître un essor merveilleux grâce à lui. M. Monat étudia le problème que posait le fléau et il comprit que la meilleure façon de l'enrayer chez nous était de relancer le microbe où il se trouve et d'en organiser le dépistage intensif. M. Monat révolutionnait ainsi les méthodes suivies dans le Québec, en reléguant au second plan la lutte par l'éducation, pour faire primer l'action pratique.

Résolus à agir promptement et désireux de garder leurs coudees franches et leur indépendance de toute intervention, M. Monat et les collègues dont il s'entoura décidèrent d'affirmer juridiquement l'entité bien définie de la Ligue et, le 1<sup>er</sup> mars 1943, la *Ligue antituberculeuse de Montréal Inc.* recevait les lettres patentes qui en faisaient une corporation distincte, sous l'empire de la troisième partie de l'Acte des Compagnies du Québec. Cette décision était prise à la suite du refus de la Ligue de transmettre au Comité de défense de la province de Québec et à la *Canadian Tuberculosis Association* une partie des fonds souscrits par les citoyens de Montréal. Dans une déclaration, lors du premier appel financier à la population métropolitaine, le président affirmait que les fonds souscrits se dépenseraient chez elle. Il a tenu parole. Récemment encore, il gardait sa ligne de conduite en étendant, à la demande des autorités provinciales, les cadres de la Ligue à vingt et un comtés, mais sans y consacrer un sou des fonds souscrits par les Montréalais.

Grâce à l'aide et à la coopération du ministre et du sous-ministre de la Santé, l'hon. Henri Groulx et le docteur Jean Grégoire, six mois à peine après sa fondation, la Ligue abordait l'action dans l'examen massif des employés des usines de Saint-Paul-l'Ermitte.

Le docteur Poupart, gracieusement prêté par le ministre de la Santé, inaugurait le premier dépistage massif au Québec: 25,000 examens aux rayons X en 1943. A la fin de 1943, la Ligue recevait son premier appareil photofluorographique la commençait sur une grande échelle les examens massifs dans les industries de guerre et dans tous les milieux plus susceptibles de contamination.

Voici un bilan du travail accompli entre le 1<sup>er</sup> janvier 1944 et le 31 décembre 1949:

1944.....	60,170	examens
1945.....	107,873	»
1946.....	109,739	»
1947.....	173,360	»
1948.....	165,172	»
1949.....	187,287	»
<i>Total.....</i>	<i>803,601</i>	<i>»</i>

*M. Guy Lafleur a suivi de très près les activités de la Ligue antituberculeuse de Montréal. Celle-ci illustre bien ce que peut faire l'initiative privée quand elle est avisée et persévérante.*

Le millionième examen aux rayons X a été pris au cours du mois d'octobre à la *Canadian Arsenals Limited*, à Saint-Paul-l'Ermitte, là-même où, au printemps de 1943, la Ligue inaugurait les examens pulmonaires en masse dans les industries de guerre. Une coïncidence heureuse a voulu qu'un des employés examinés en 1943, maintenant chef du personnel, soit la millionième personne à se faire radiographier.

A partir de 1950, on croit que la Ligue examinera plus de 225,000 personnes par année. Un directeur médical, un adjoint à pleines journées, un autre à journées partielles, un radiologiste et quinze gardes-malades sont nécessaires pour ce travail. A ceux-là se joint évidemment tout un personnel d'administration et d'écritures.

Afin d'assurer la gratuité de l'examen clinique, du traitement requis et du service social dans les familles affectées, la Ligue versa aux dispensaires Bruchési et Royal-Edward, et dans un ordre moindre à l'Hôpital du Sacré-Cœur et à la clinique B C G, pendant plusieurs années, 40% des fonds recueillis de ses campagnes, les autres 60% étant dépensés pour les examens gratuits en faveur de la population.

Les directeurs, en optant pour le dépistage massif comme le meilleur moyen d'enrayer la tuberculose, ne prétendent pas à la découverte; ils ont bonnement compris que l'arme la plus efficace était l'emploi des rayons X. Ils n'ont fait que pratiquer des principes fondamentaux, en suivant les directives de deux savants de réputation internationale, sir Robert Philip et le grand Calmette.

Sir Robert Philip, fameux médecin écossais qui, voilà une cinquantaine d'années, organisait le premier dispensaire antituberculeux au monde, déclarait peu avant sa mort récente: « Les résultats obtenus par les dispensaires n'ont pas été ceux que nous attendions. » Et il continuait: « Il n'existe qu'un seul moyen de découvrir les cas de tuberculose au début, c'est d'aller à leur recherche. » De son côté, le grand Calmette, organisateur de dispensaires en France, se plaisait à répéter: « Le dispensaire antituberculeux ne peut apporter de bons résultats s'il n'existe pas un agent capable d'aller à la recherche des cas. » C'est donc la thèse préconisée par ces deux savants que suit notre Ligue dans sa lutte inlassable d'action pratique.

Récemment, encore, le docteur Jean-B. McDougall, chef de la Division de la tuberculose à l'Organisation mondiale de la Santé, dans un ouvrage où il accumule des renseignements recueillis au cours de vingt années de recherches, écrivait: « ... Nous voyons dans la radiographie massive un excellent moyen de propagande éducative qui peut amener les autorités publiques à agir. » Le docteur préconise aussi l'enquête massive parmi les groupes particulièrement vulnérables et souligne, en rendant hommage aux organismes bénévoles, « qu'ils ont fait plus que les gouvernements pour enrayer le fléau ».

La Ligue de Montréal, après sept années de cette pratique, en arrive à plus de 225,000 examens annuellement. Ses services personnels aux tuberculeux qui s'ignoraient sont innombrables, et il est impossible d'apprécier à leur juste valeur les services rendus à la population en général, au point de vue économique. Tout en consacrant presque tous ses efforts au dépistage, la Ligue a contribué à l'adoption de nombreuses mesures sociales par notre gouvernement provincial.

*Mesures préconisées et adoptées.* — En 1945, le président, fort de l'expérience acquise depuis 1943, adressait au premier

ministre et au ministre de la Santé un mémoire attirant leur attention sur les problèmes de la lutte antituberculeuse dans le district métropolitain. Il a constamment souligné le manque de lits pour hospitaliser les tuberculeux. Cet été, le nouveau sanatorium Saint-Joseph de Rosemont ouvre ses portes avec 500 lits de plus. Il demandait avec succès aux autorités d'accorder une aide plus généreuse aux épouses de tuberculeux. Il insistait sur la nécessité du service gratuit des dispensaires, et aujourd'hui tout individu peut en profiter sans délier sa bourse. Il attirait l'attention sur la nécessité d'un organisme de réhabilitation ou, si vous le préférez, de réadaptation des tuberculeux guéris. L'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, a comblé cette lacune en fondant des bureaux de placement dont le but sera de leur obtenir un emploi approprié à leurs forces afin de diminuer le nombre des rechutes.

Les directeurs de la Ligue ont toujours déploré la situation pénible dans laquelle travaillent les médecins de l'Institut Bruchési, organisme qui ne peut recevoir et traiter dans son local actuel le très grand nombre de malades qui s'y présentent. Le gouvernement a voté la construction d'un édifice moderne, répondant aux besoins de l'heure.

Ils ont aussi demandé et obtenu une application plus rigide des lois provinciales et municipales obligeant les manipulateurs d'aliments à subir des examens périodiques aux rayons X.

Le rôle qu'a joué la Ligue chez nous depuis sept ans a été celui du pionnier, du bâtisseur. En plus des mesures qu'elle a préconisées et vu adopter, elle a lancé récemment une initiative qui a déjà eu, après quelques mois seulement d'opération, d'heureuses répercussions dans tous les milieux. Cette initiative, la première dans le Québec, sinon dans tout le pays, a consisté à retenir les services d'un radiologiste, le docteur Louis-Philippe Bélisle, afin de rendre de plus grands services à la population.

Depuis janvier 1950, la Ligue ne limite pas ses activités à dépister les cas de tuberculose pulmonaire, sous la direction du docteur Landry, aidé des docteurs Lavergne et Filiatrault; maintenant, avec les services éclairés du docteur Bélisle, son personnel médical dépistera certaines maladies du cœur, tumeur ou pneumoconiose, qui peuvent se manifester sur une radiographie des poumons. Cette initiative permettra d'accélérer encore le travail de la Ligue, non seulement dans notre district, mais dans tous les milieux où elle travaillera.

En 1949, la Ligue a été l'objet de témoignages d'éloges venus de toutes parts. Il en est un auquel la Ligue attache

plus d'importance. Le docteur Adélarde Groulx, directeur du Service d'hygiène à Montréal, attribue au travail de la Ligue une bonne part de mérite dans la baisse de la mortalité.

*Expansion de la Ligue.* — Au cours de 1949, les autorités provinciales ont demandé aux directeurs d'étendre leur organisation de dépistage dans vingt et un comtés voisins de l'île, sur les deux rives du Saint-Laurent. La Ligue n'a pas voulu entreprendre plus qu'elle ne peut faire efficacement; avant d'accepter ce travail, elle a vu à s'y préparer en étudiant les besoins de ce nouveau territoire. A la suite d'expériences, elle accepta, pour donner une nouvelle preuve de son désir de coopération et pour marquer sa reconnaissance de l'encouragement accordé par les autorités provinciales.

En 1945, les bureaux dans l'immeuble Aldred devenaient trop exigus pour le personnel médical et administratif. M. le président Monat fit alors don d'une propriété achetée de la succession Catelli, 3446, avenue de l'Hôtel-de-Ville. Les bureaux possèdent un appareil à la disposition de ceux qui désirent une radiographie gratuite. Il se fait là environ 2,500 examens de préembauchage et autres par mois.

La générosité de M. Monat permet d'opérer le plus économiquement possible, puisqu'on ne paye plus de loyer.

La Ligue, depuis ses débuts, doit proportionner son travail à l'appui financier apporté par l'industrie et le public. L'industrie défraie le coût des examens des employés; quant au public bénéficiaire de la gratuité, il est libre de souscrire d'après son appréciation des services rendus. La Ligue n'emploie aucun solliciteur; elle compte sur l'appréciation de tous ceux qui sont conscients du problème médico-social qu'est la tuberculose, et de la nécessité d'aider une organisation qui protège les familles et tous les citoyens.

Les directeurs ont toujours constaté que le meilleur moyen d'obtenir la coopération des autorités est de s'aider soi-même. L'exemple donné par la Ligue a amené les autorités provinciales à dépenser des sommes jusqu'ici inconnues pour assurer la gratuité de l'hospitalisation, l'aide à la famille, l'augmentation du nombre de lits, la gratuité des dispensaires, le service de réadaptation, etc.

La campagne annuelle de souscriptions de la Ligue est présentement en cours. La Ligue fait appel à l'esprit de civisme de toute la population qui bénéficie directement ou indirectement de la protection accordée à tous les citoyens de la métropole et de tout le territoire où elle accomplit son œuvre. Nous avons tous une dette de reconnaissance envers la Ligue.

## Dans nos prochains numéros



Le crédit agricole du Québec

Rodolphe Laplante

Le problème scolaire en France

Pierre Faure

Notre pain quotidien

Françoise Gaudet-Smet

Actes Pontificaux

Encyclique

## HUMANI GENERIS

sur certaines opinions fausses qui menacent de ruiner les fondements de la doctrine chrétienne.

15 sous

Exhortation

## MENTI NOSTRAE

sur la sainteté de la vie sacerdotale.

25 sous

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE  
8100, boul. Saint-Laurent, Montréal-14

## S. EXC. MGR LAFORTUNE

DANS la Vie nicolétaine (novembre 1950), M. l'abbé Georges Dubuc, V. F., supérieur du Séminaire, résume admirablement l'œuvre de S. Exc. Mgr Lafortune. Sa vie « riche en œuvres et en mérites » fut un don de soi à tous les besoins et à toutes les œuvres: organisations professionnelles, Action catholique, cercles Lacordaire et Jeanne-d'Arc, retraites fermées, fondation de paroisses et d'institutions, œuvre des vocations.

« Toute cette vie si riche en œuvres et en mérites, S. Exc. Mgr Lafortune l'a couronnée par l'apostolat de la souffrance. A une vie entière consacrée au service de Dieu et des âmes, Dieu a voulu qu'il ajoutât l'exemple de la souffrance généreusement acceptée. Au retour de son voyage *ad limina*, il eut la douleur de ne pouvoir revenir dans son diocèse, pour transmettre à ses diocésains le message du Pape et remettre lui-même les décorations pontificales qu'il rapportait de Rome. Si grandes que furent les douleurs de la maladie, plus grandes encore furent sa confiance et sa résignation. Toute sa vie d'évêque aura été la réalisation de la devise qu'il avait choisie: *Fiat voluntas tua.* »

## ORIENTATION DE NOTRE AGRICULTURE

M. Létourneau termine sur une vue d'avenir son Histoire de l'Agriculture, recensée plus loin. Voici un résumé du dernier chapitre de son ouvrage.

ENTRE le passé, le présent et l'avenir, il y a continuité, filiation. La religion, la famille, la paroisse, la terre et l'agriculture familiale sont nos grandes valeurs. Gardons-les, fortifions-les. Épousons le progrès en restant fidèles au passé.

L'organisation professionnelle s'obtient par l'association et la corporation. Celle-ci pourrait sortir des associations existantes, pour diriger la vie économique et sociale de la profession agricole.

L'exploitation rationnelle de la ferme est l'art de tirer plein parti du sol, des plantes, des animaux, du travail et des machines. On prend soin du sol en l'égouttant s'il est trop humide, en le chaulant s'il est trop acide, en le pourvoyant de matières organiques s'il en manque, et en le fertilisant s'il est épuisé... De bons réseaux de drainage sont aussi importants qu'une bonne voirie... Le moyen d'abaisser le coût de production est d'augmenter le rendement des champs et des troupeaux.

Les concours de fermes sont la grande école où cultivateurs et agronomes se prêtent un mutuel appui, pour doubler les revenus de la ferme.

La coopération est un facteur de liberté, de personnalité, de solidarité et de prospérité. Développons-la.

Les cultures spéciales qui s'écoulent directement sur le marché ou dans l'industrie ajoutent aux revenus. Multiplions-les.

Les industries agricoles, où les cultivateurs transforment leurs produits bruts en produits finis, sont un avoir pour eux et pour toute la province.

Les marchés du Québec sont nos meilleurs marchés. Conquérons-les, gardons-les.

L'agriculture a besoin de recherches scientifiques pour n'être pas déclassée.

Au point de vue social et national, l'établissement des jeunes dans la conquête du sol doit se continuer.

L'avenir de l'agriculture est entre les mains des agronomes pour la théorie et des cultivateurs pour la pratique. Continuons à faire fructifier notre talent.

# A V E C O U S A N S C O M M E N T A I R E S

## QU'A DIT LE SAINT PÈRE SUR LA COGESTION ÉCONOMIQUE LE 3 JUIN 1950 ?

M. le chanoine Brys, aumônier général du Mouvement ouvrier chrétien de Belgique, vient de publier dans le Bulletin d'Information de l'Association internationale sociale chrétienne un très intéressant commentaire sur le discours prononcé par le Pape, le 3 juin 1950. En voici quelques extraits.

Commentant le passage suivant du discours pontifical: « Pareil danger se présente également lorsqu'on exige que les salariés, appartenant à une entreprise, aient le droit de cogestion économique, notamment quand l'exercice de ce droit relève en fait, directement ou indirectement, d'organisations dirigées en dehors de l'entreprise », l'auteur écrit:

EN DEHORS des raisons que le Saint Père fera valoir tantôt pour dénier à la masse des ouvriers d'une entreprise le droit à la cogestion économique, il y a une raison nouvelle qui intervient ici: les chefs syndicaux — car il est évident qu'il s'agit d'eux — ne sont pas de cette communauté de travail que constitue l'entreprise. De ce fait ils ne pourraient exercer des droits que seuls peuvent avoir ceux qui font partie de cette communauté, et ce, parce qu'ils en sont.

Il n'y a ici aucune pensée désobligeante vis-à-vis des syndicats. Le Saint Père n'a pas manqué de dire expressément lui-même combien l'organisation syndicale se justifie et est nécessaire. « Les syndicats (disait-il, le 11 septembre 1949, dans son allocution aux travailleurs chrétiens belges à l'occasion de leur pèlerinage) ont surgi comme une conséquence spontanée et nécessaire du capitalisme érigé en système économique. L'Église leur a donné son approbation, à condition toutefois qu'ils s'efforcent de promouvoir l'ordre chrétien dans le monde ouvrier. C'est bien cela que veut votre syndicat. C'est à ce titre que Nous le bénissons. » Mais il faut qu'il reste dans son rôle et à sa place et qu'il respecte toujours la justice.

« Il ne faut pas qu'il abuse de sa force », disait-il dans le même discours. Pie XII aura pensé alors au désordre qui consiste à abuser des forces des organisations syndicales, pour faire du syndicat un élément de pression et de menace que les chefs font jouer, non plus dans le domaine professionnel, mais dans le domaine nettement politique, pour des questions politiques, faussant ainsi le jeu normal et ordonné des institutions politiques d'un pays. On a vu en plusieurs pays, et à suffisance, la pratique de pareil abus. Il aura pensé au danger possible que les syndicats n'abusent de leur puissance dans la vie économique pour prendre par la force ce qui n'est pas selon le droit ou la justice. Dans le présent discours, il affirme que le droit de participation à la gestion d'une entreprise ne doit pas être exercé par le syndicat. Que le syndicat ou d'autres organisations éducatives ouvrières forment leurs membres à l'exercice de ce droit, c'est dans l'ordre, et il faut absolument que cela soit fait. Mais que, de façon ouverte ou camouflée, il dicte du dehors les attitudes à prendre par les ouvriers là où ils ont droit de parole à l'entreprise, cela n'est plus dans l'ordre. Les ouvriers formés *ad hoc* doivent personnellement prendre leurs responsabilités, faute de quoi on dénature le sens et le but de la participation des ouvriers à la gestion de l'entreprise.

L'auteur en vient ensuite à commenter la phrase suivante du même discours: « On ne méconnaît pas pour autant l'utilité de ce qui a été jusqu'ici réalisé en ce sens, de diverses manières, au commun avantage des ouvriers et des propriétaires. » Ce qui lui donne l'occasion de rappeler la déclaration de Pie XI sur l'opportunité de tempérer quelque peu le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. Il écrit alors:

La position de pur salarié et de pur subordonné dans l'entreprise donne par elle-même naissance chez les ouvriers à un complexe de pensées et de sentiments qui les oppose en permanence aux chefs d'entreprises.

En salariat pur et simple, l'ouvrier se sent à l'usine un pur subordonné. Il n'a rien à y dire. Il ne doit exécuter que des ordres et faire un travail commandé et surveillé.

Il s'y sent étranger à tout ce qui concerne la marche de cette entreprise. De cela il ne sait rien. Cela ne le regarde pas. Il ne doit pas avoir la prétention de s'en mêler. C'est l'affaire des chefs et des détenteurs de capitaux. Que cette entreprise soit un peu de lui et pour lui aussi, il ne peut le sentir d'aucune façon. Le sentiment communautaire ne peut naître ainsi.

Il se sent indifférent vis-à-vis de l'entreprise. C'est quand même l'affaire d'un autre. Les profits sont quand même pour les autres. Il y travaille parce qu'il doit tout de même gagner son pain quelque part. Mais il ne s'y attache pas.

Il s'y sent un peu, souvent à tort, souvent à raison, un exploité. En lui vit cette obscure impression qu'on gagne là beaucoup d'argent, que les chefs deviennent d'année en année plus riches, tandis que lui-même, après quarante ans de travail, ne sera pas beaucoup plus loin qu'à son début.

Tout ce complexe psychologique naît de sa position même de pur salarié et de pur subordonné. Il est et reste à la base de ce sentiment d'aliénation, d'hostilité et de lutte de classe, qui constitue une menace permanente dans le monde actuel.

Voilà, *in concreto*, ces « conditions présentes de la vie sociale » qui ont fait dire à Pie XI, dans *Quadragesimo anno*, que le pur salariat, bien que n'étant pas injuste en lui-même, devait être dépassé et tempéré dans la mesure du possible. Si donc une réforme du salariat dans le sens du contrat de société ne peut être ni réclamée ni due comme un droit, cependant elle est impérieusement recommandée par un ensemble de situations de fait, dont on ne pourrait sous-estimer la gravité et qui, par leur incidence sur le bien commun, peuvent, à certain moment, créer de vraies obligations. La justice sociale qui « impose aux membres de la communauté tout ce qui est nécessaire au bien commun » (*Divini Redemptoris*) peut créer ici des obligations sérieuses.

Pie XI ne parle pas de « remplacer » le contrat de travail par le contrat de société. Toutes les expressions qu'il emploie dans tout ce passage invitent à ne pas perdre le sens de la mesure. Il parle de « tempérer », non pas « d'ajuster ». Il dit « quelque peu », « dans la mesure du possible », par des « éléments » empruntés au contrat de société. Il parle de participer « en quelque manière ».

Soulignons ici que Pie XII, comme Pie XI, est heureux de voir le progrès s'orienter dans le sens de pareille participation...

## LE CLERGÉ ET LA QUESTION SOCIALE

Dans son exhortation *Menti Nostrae au clergé catholique*, S. S. Pie XII expose les avantages de la doctrine sociale de l'Église:

CERTAINS se montrent timides et incertains dans leur attitude envers le communisme, qui s'emploie à arracher la foi à ceux mêmes auxquels il promet le bien-être matériel. Mais le Saint-Siège, dans de récents documents, a marqué clairement la voie à suivre, voie qu'aucun prêtre ne saurait quitter sans manquer à son devoir.

D'autres manifestent la même timidité et la même incertitude en face du capitalisme, dont l'Église n'a pas manqué de dénoncer les graves conséquences. L'Église ne s'est d'ailleurs pas bornée à condamner les abus du capitalisme et l'abus du droit de propriété défendu par le capitalisme: elle a enseigné que le capital et la propriété doivent être des instruments de la production pour l'avantage de toute la société, ainsi que des moyens de subsistance et de défense de la liberté et de la dignité humaine.

Les erreurs du communisme et du capitalisme et leurs dangereuses conséquences doivent convaincre tout le monde et tout particulièrement le clergé de la nécessité de rester fidèle à la doctrine sociale de l'Église, de la faire connaître et appliquer pratiquement. Seule cette doctrine peut porter remède aux maux dénoncés plus haut: elle unit et perfectionne les exigences de la justice et les devoirs de la charité. En même temps, elle préconise un ordre social qui, loin d'opprimer les individus et de les isoler dans un égoïsme aveugle, unit tous les hommes dans l'harmonie des relations sociales et par les liens d'une fraternelle solidarité.

A l'exemple du divin Maître, le prêtre ira donc aux pauvres, aux travailleurs, à tous ceux qui se trouvent dans la misère. Parmi ces derniers il faut aussi ranger nombre de personnes des classes moyennes, ainsi que plusieurs membres du clergé. Mais pour autant le prêtre n'en négligera pas les hommes qui, tout riches qu'ils semblent des biens de cette terre, sont souvent les plus pauvres sous le rapport des biens spirituels et ont besoin d'un renouveau spirituel pour pouvoir dire avec Zachée: « Je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple » (*Luc*, XIX, 8).

## LES NOIRS À L'HONNEUR

EN DEUX ANS, Hollywood a tourné quatre films sur le problème noir aux États-Unis: *Lost Boundaries*, *Home of the Brave*, *Pinky* et *No Way Out*.

Mme Edith Sampson, avocate noire de Chicago, est membre de la délégation américaine à l'Assemblée générale des Nations Unies. Mme Sampson n'est pas catholique; elle est toutefois la seule femme qui ait jamais obtenu un degré de maîtrise en droit de l'Université Loyola de Chicago, institution dirigée par les Jésuites.

On sait, d'autre part, que Ralph J. Bunche, qui est un noir, professeur éminent de science politique à l'Université Howard de Washington, a occupé des postes importants dans les commissions internationales et a succédé au comte Bernadotte comme médiateur des Nations Unies dans l'affaire de Palestine. On lui a décerné récemment le prix Nobel pour la paix.

Ce sont de tels actes, inspirés par la justice et par le respect de la seule aristocratie de l'intelligence et du caractère, qui sabrent à blanc estoc la propagande des communistes.

# Au fil du mois

**Noël pour vrai** Nous ne sommes pas les seuls à dénoncer la commercialisation de Noël et de Pâques, la profanation des Fêtes à, disons poliment, des légèretés, et l'oubli total du héros de la fête, le Messie, au foyer et sur les cartes de souhaits. Les catholiques américains, sous la poussée des Chevaliers de Colomb, se réveillent; ils abandonnent les imageries de Santa Claus, de chandelles, de buis, de sapins, de poinsettias, de carrioles et de bancs de neige, pour revenir aux belles scènes de la Crèche, rajeunissantes et poétiques.

A Montréal, un comité de laïcs s'attaque aussi à remettre le Christ dans *Christmas*. L'on veut des cartes de souhaits qui n'ignorent pas l'Enfant Jésus, et dans tous les foyers une crèche qui attire et inspire la prière en famille. Au dehors aussi, une ville chrétienne doit s'afficher chrétienne en arborant son chef dans les décorations d'édifices et de magasins, comme on fait pour un grand visiteur, chef d'État ou de parti, ou général victorieux. On propose même des crèches érigées en public, aux flancs de notre montagne, qui s'y prête si bien. Ce sera plus qu'une affirmation de la foi, ce sera une occasion d'hommage et de prière ailleurs qu'à l'église.

D'avance on se prémunira contre la trahison de Pâques, alors que trop de braves gens sans méfiance tombent dans les œufs de bonbons, les poussins, lapins, cloches, lis, iris, bonnets et modes de printemps. Que reste-t-il pour le Christ ressuscité? La parade de modes? Le jambon et les œufs? Merci pour nous! Comme dans le cantique, *Nous voulons Dieu*: à Noël, à Pâques et tous les dimanches.

**Jeunesse** Une revue américaine dénonce la fausse complaisance des chauvins qui se croient au faite de l'humanité parce que leur pays est au faite de la prospérité. Les progrès industriels peuvent-ils remplacer le progrès spirituel? ou consoler de la décadence des âmes? Une nation riche n'est pas nécessairement une nation bonne; forte matériellement, elle peut être faible spirituellement.

En témoignage on cite le cri d'alarme du grand chef Edgar Hoover, dont la police (F. B. I.) détient « plus de 6,000,000 d'empreintes digitales de citoyens, arrêtés pour des offenses plus graves que des fautes de circulation. Plus de la moitié sont des récidivistes, et un million et demi n'ont pas vingt et un ans... Le problème du crime est un problème de jeunes. Faillite du foyer: les clubs de bridge, les parties de cocktail et les salons de beauté supplantent les cercles de couture. Tout foyer devrait être une sentinelle contre le crime... » Et ce bon gros protestant conclut à la façon d'un prêtre: « L'espoir du monde repose sur un retour à la foi de nos pères et dans l'acceptation universelle de l'Être suprême qui conduit nos destinées. Foyers, écoles et églises sont inséparables pour bâtir un monde sans crime. »

Les États-Unis devront installer Dieu dans les écoles publiques. Les luthériens se mettent à le réclamer, après les catholiques. Nous qui jouissons d'écoles religieuses, ne sommes-nous pas censés produire une jeunesse supérieure, plus honnête, plus franche, plus distinguée? Pourquoi faut-il que nos familles tiennent à des amusements — danse, intempérance, etc. — qui démolissent le beau travail de l'école? Nous en répondrons, car nous avons reçu dix talents, la meilleure part.

**UNESCO** De curieux renseignements sur l'Union Internationale des Étudiants peuvent se lire dans un Bulletin d'Information — *l'Unesco et les Jeunes* — envoyé à 10,000 exemplaires dans tous les pays du monde par l'Unesco, et de façon officielle aux Instituts d'enseignement,

aux directions de mouvements de jeunesse, aux comités nationaux de l'Unesco, etc.

Il s'agit d'un programme de secours pour « étudiants nécessiteux », qui fournit « depuis les crayons jusqu'aux tubes de pénicilline », organisé par cette Union Internationale des Étudiants, dont le siège internationale est à Prague, derrière le rideau de fer. L'organisation recueille des fonds dans les divers pays. Elle entretient un « sanatorium » à Trebotov, à 20 kilomètres de Prague, où se trouvent 67 étudiants « tuberculeux » en provenance de Tchécoslovaquie, Bulgarie, Albanie, Trieste, Vénézuéla, Autriche, Grèce et Chypre; « on attend l'arrivée prochaine d'un certain nombre d'étudiants britanniques ». On prépare un « sanatorium » de 500 lits, toujours en Tchécoslovaquie. Autre projet en cours: l'octroi de bourses d'études « à des étudiants des colonies ». Déjà, 70 bourses d'études de ce genre ont été octroyées, et on ne dit pas où ces étudiants vont se former, ni pour quoi. L'Union Internationale des Étudiants suit en tout la ligne communiste; elle est consacrée particulièrement à répandre le mouvement de Stockholm. On est très surpris de voir l'Unesco se consacrer à cette propagande.

**Un quotidien catholique américain** Le 10 octobre, paraissait, à Kansas-City, le premier quotidien catholique de langue anglaise aux États-Unis.

Le *Sun Herald* tire à huit pages; l'abonnement coûte \$12.50 par an, \$14.00 par la poste; il est l'œuvre d'un groupe de laïcs dont le salaire moyen ne dépassera pas \$25 par semaine; l'édifice où il s'imprime leur a été prêté gratis pour les premiers mois par B. F. Jordan, le frère du fameux comédien Fibber McGee qui aida le Père Patrick Peyton, c. s. c., à lancer la Croisade du Rosaire aux États-Unis.

Robert Hoyt, le directeur, résume ainsi son idéal: « Le *Sun Herald* contiendra toutes les chroniques qui font que tous les autres journaux sont utiles (il ne donnera pas la chronique de Walter Winchell, de Canasta, des cotes de la Bourse). Mais le plus grand service qu'il veut rendre, c'est de replacer les événements dans leur contexte, c'est-à-dire de reconnaître Dieu et le surnaturel comme des faits réels et pleins de sens. » Aussi la photo de Robert Hoyt la plus souvent reproduite montre, collés au mur derrière lui, des dessins liturgiques: multiplication des pains et conversion de l'eau en vin; le symbolisme est clair et très riche.

Pourvu que, travaillant dans la pauvreté, à des salaires de misère, et n'acceptant pas d'annonces, il ne faille pas une véritable multiplication des pains pour donner à manger à ces apôtres...

**Les Jésuites, adversaires du dogme de l'Assomption?** Un journaliste américain, George Weller, du *Chicago Daily News Foreign Office*, pris sans doute d'une lubie soudaine, s'est permis, sur une prétendue opposition de la Compagnie de Jésus à la proclamation du dogme de l'Assomption de Marie, un article sans queue ni tête. « La Compagnie de Jésus ou les Jésuites, qui petit à petit sont devenus les chefs de file du progressisme (!) dans l'Église, ont tout fait pour empêcher que cette doctrine (de l'Assomption) ne fût proclamée un dogme. » Des journaux ont reproduit cette insanité. Voici les faits.

Les Jésuites, comme la grande majorité des théologiens, ont soutenu que la doctrine de l'Assomption ne peut s'appuyer sur une preuve historique solide remontant au delà du 7<sup>e</sup> siècle. Il s'agit uniquement de preuve historique et non de tradition dogmatique, celle-ci suffisant à fonder la définibilité d'une doctrine. Et voilà à quoi se résumerait, sur

le seul plan de la science historique, l'opposition « des chefs de file du progressisme (!) dans l'Église » à la proclamation du dogme de l'Assomption de Marie au ciel.

Au contraire, la Compagnie de Jésus est fière, avec tant d'autres ordres et communautés, de proclamer qu'elle a tout fait pour que soit ajouté à la couronne de Marie — leur Mère, leur Reine, la femme aux douze étoiles — le joyau du dogme de l'Assomption.

De tout temps les théologiens de la Compagnie, de saint Pierre Canisius à saint Robert Bellarmin et de saint Robert Bellarmin aux Pères Duhr et Filograssi, dont les articles sur la définibilité de l'Assomption, publiés dans la *Civiltà*, viennent de paraître en volume, ont enseigné, défendu, prôné et prêché

une seule et même doctrine au sujet de l'Assomption de Marie au ciel. Pas un seul d'entre eux qui ait soulevé un doute. Et quand il s'est agi de compiler les innombrables demandes en faveur de la proclamation imminente du dogme, ce sont deux Jésuites, les Pères Guillaume Hentrich et Rodolphe de Moos, qui, obtenant accès aux archives secrètes du Saint-Office, eurent l'insigne honneur de préparer et publier le dossier géant: *Petitiones de assumptione corporea B. V. Mariae in coelum definienda ad S. Sedem delatae*.

Et comment oublier que le jour choisi par saint Ignace et ses premiers compagnons pour vouer leur vie à la plus grande gloire de Dieu et jeter le fondement de la Compagnie de Jésus était le 15 août, fête de l'Assomption de Marie ?

---

## LA COURSE AU NOMBRE

Alexandre DUGRÉ, S. J.

DANS SEPT MOIS le recensement décennal comptera les Canadiens de toute nuance, dans toutes les provinces. L'addition décidera de l'influence des groupes en notre pays parlementaire, où la majorité fait loi. Alors que nous nous soucions peu de nos surplus qui émigrent, nos voisins, qui regardent l'avenir avec une longue-vue, s'emploient à grossir leur nombre.

En 1806, le journal *Mercury* de Québec publiait sans sourciller: « Cette province est encore trop française pour une colonie britannique. Il est absolument nécessaire que nous fassions tous nos efforts, par tous les moyens avouables, pour nous opposer à l'accroissement des Français et de leur influence. Depuis quarante-sept ans que nous la possédons, il est juste que la province devienne anglaise. »

En 1810, le juge en chef Sewell, qui n'aimait pas nos pères, écrivait dans un mémoire au gouverneur Craig, bien organisé pour le comprendre, quelques phrases d'un rêve qui s'applique aujourd'hui au Canada tout entier: « Cette province doit devenir une colonie anglaise... Il faut noyer les Canadiens d'Anglais protestants. Je ne prétends pas que le nombre de sujets nécessaires à cette fin doive être fourni par l'Angleterre, mais il peut et doit être recruté aux États-Unis. De tels colons seraient des descendants d'Anglais; ils pratiqueraient la même religion, parleraient la même langue, s'assimileraient plus facilement et deviendraient de meilleurs sujets que ceux que nous possédons actuellement. »

Depuis 1945, des cerveaux non moins puissants bouillonnent de calculs fantaisistes: ils prévoient au Canada une majorité française en 1971. Pour prévenir un tel malheur, eux aussi prônent l'immigration à outrance, comme en 1810, comme en 1910, à même toute l'Europe.

M. Drew, encore premier ministre à Toronto, établissait à Londres, à côté de l'*Ontario House*, un bureau spécial pour attirer de purs Britanniques. Les papiers

nécessaires passeraient en vitesse, et les avions transporterait à Toronto les recrues désirées, bien accueillies à l'Armée du Salut, et placées aux fermes ou ailleurs en un temps record.

Ottawa étendit théoriquement aux Français les conditions réservées jusqu'ici aux Britanniques, mais cette générosité ne donna pas grand-chose: les cribles de ses bureaux criblent fin, et Québec s'est absolument désintéressé.

Plusieurs milliers de Hollandais protestants, de grosses familles, et quantité de réfugiés anglicisables ont bénéficié des avances de M. Drew. On travaille l'opinion pour ouvrir les portes et les budgets à 150,000 immigrants par année, sans paraître se douter que la plupart couleront aux États-Unis, à nos frais. Hier encore, un M. Smith, officier de l'immigration fédérale, parlait de dix recruteurs armés de films, qui courent les marchés d'hommes de l'Europe. Et M. Drew, conduisant à Londres M. le ministre Shinwell, faisait miroiter aux Anglais que le Canada pourrait se peupler de 100,000,000 d'âmes — ce qui est un peu fort tout de même.

L'Hydro ontarienne se fait venir 2,000 hommes, non à cause de la rareté de main-d'œuvre, — les unions ouvrières ont même protesté, — mais pour installer en Ontario des familles qui compteront au recensement de 1951. Voilà bien le grand motif. L'Ontario n'entend pas être déclassé par le Québec, perdre quelques députés ou nous voir en gagner quelques-uns. Peut-on blâmer son égoïsme sacré?... La bonne réaction de Québec n'est pas de grincer des dents, mais d'en faire autant: d'établir son monde, puis d'inviter, de rechercher du renfort, de bons immigrants francisables. Qu'est-ce qui se fait? Ouvre-t-on des bureaux en France? en Belgique? en Italie?...

Pourtant, le Pape demande asile pour les persécutés, les proscrits, les orphelins; il demande aux pays qui ont des surplus de terre de recevoir les malheureux qui n'en ont pas, qui ne peuvent en avoir chez eux. Par exemple,

un gros million d'Italiens devraient sortir d'Italie pour leur bonheur et pour le bonheur des gouvernants, qui ne peuvent les accommoder. M. de Gasperi, lancé dans le partage des grands domaines, en trouvera-t-il pour un dixième des familles chercheuses de sol ? De même les Belges, Français, Hollandais, Ukrainiens, Polonais ou Lithuaniens, qui feraient si bien comme jardiniers dans nos Laurentides.

Quant à notre jeunesse à nous, elle se rue encore aux villes, en Ontario, même aux États-Unis. Elle ne comptera pas pour nous au recensement. Elle chiffrera contre nous, et de bien des manières, jusqu'au revirement total de langue et de religion. Sait-on que le recensement de 1941 donnait pour l'Ontario-Sud — en tirant une ligne du comté de Dundas à la baie Georgienne, moins Essex — une population encore française de 84,897, dont seulement 33,917 parlaient français, et dont plusieurs milliers n'étaient plus catholiques ? N'y a-t-il pas eu des responsables d'omissions, de manque de direction de nos surplus ?

Notre coulage y continue, aux villes industrielles, à Toronto, Brantford, Hamilton, Sarnia, London, jusqu'à Vancouver, et aux « villes de papier », qu'on n'ouvre pas en Abitibi, mais qui s'ouvrent là-bas pour consommer notre bois. C'est encore la dispersion d'une jeunesse qu'on ne guide pas, d'une jeunesse rurale qu'on ne renseigne pas, qu'on ne canalise pas vers les cantons à prendre, vers les foyers à créer chez nous. C'est encore notre force qui se tourne contre nous, alors que nos ressources naturelles n'attendent que des hommes pour les mettre en valeur, pour donner au Québec une richesse de sol et de population.

M. le député Guy Dallaire a brillamment saisi la Chambre de la grandeur possible de l'Ouest québécois. Ses courageuses paroles auront-elles des conclusions pratiques ? Obtiendront-elles un recrutement, un budget de conquête, un placement sur l'avenir, sans mauvais risques, tout constructif de pays et productif à mille pour cent ? Feront-elles surgir des usines de papier dans ce royaume des arbres et des rivières ? Nos gouvernants d'affaires décideront-ils enfin de continuer la marche conquérante des anciens, pourtant si dénués des avantages actuels ? Qui n'avance pas recule. Notre histoire de l'agriculture selon Létourneau est trop belle ; il faut l'amplifier, la lancer au pas accéléré pour prévenir les saignées qui la déparent, et qui sont la faute plutôt des gouvernants, du chômage et de la pauvreté. Aujourd'hui que les moyens sont grands et que le sol est proche, reprenons la marche ancienne, la transplantation qui a permis à 4,000 familles-souches, venues de France, de produire tout un peuple. Cinquante, cent mille jeunes gens, qu'on laisse bûcher pour les autres ou vaguer stérilement, possèdent les mêmes qualités.

« Les Français qui vinrent s'établir dans la vallée du Saint-Laurent n'étaient pas des proscrits, des affamés ou des aventuriers... Nos pères étaient pour la plupart des paysans, des artisans, des soldats ou des

fonctionnaires ; ils venaient surtout des régions de la France au climat rude et au sol embroussaillé. Ils emportaient peu de chose : leurs hardes, quelques meubles, des outils pour travailler la terre, le bois et le fer. Ce qu'ils apportaient de plus précieux, c'était leur formation de défricheur et de laboureur en sol tenace, leurs habitudes de frugalité, de tempérance et de persévérance, leur amour de la famille et de la religion, leur respect de l'ordre. Ces origines calmes et modestes, qui ont marqué la race canadienne-française, expliquent son acheminement à travers trois siècles d'histoire » (Gérard Filion).

En 1840, lord Durham écrivait dans son fameux rapport d'enquête : « Les entraves de toutes sortes dressées contre l'œuvre de la colonisation constituent l'un des maux qu'aucune société civilisée ne peut longtemps tolérer. »

Nous n'étions pas gros alors. Si ces mots sont encore vrais, si des spéculateurs en forêts nous écrasent, bien que nous soyons nos maîtres dans un Québec autonome depuis 1867, c'est notre vilaine faute. Dès la Confédération, en 1869-70, sur un revenu total de \$1,663,236, le patriote Chauveau en consacrait \$178,412 aux seuls chemins de colonisation, soit 15%, six fois plus qu'aujourd'hui. Nos lenteurs, nos insouciances, nos rationnements de munitions et de propagande colonisatrices ne sont attribuables qu'à nos chefs, non à ceux de Toronto et d'Ottawa.

\*\*\*

Notre ministère de la Colonisation vient d'assermenter un prêtre comme sous-ministre adjoint, M. l'abbé Fortier, qui y dirigeait les « services sociaux » depuis quelques années. Les journaux ont à peine mentionné l'événement, qui pourrait être grand. Un prêtre peut accomplir là une merveilleuse action catholique, s'il crée de nombreuses paroisses et des diocèses. Au-dessus des Terres et Forêts, c'est le ministère des Hommes, c'est l'Agriculture naissante.

Le grand curé Labelle, qui eut l'honneur de ce poste aux jours de Mercier, avait fait ses preuves contre vents et marées dans la trouée des farouches Laurentides, aujourd'hui diocèse respectable et région pittoresque. Le territoire et les moyens de 1890 ne se comparent pas aux possibilités actuelles. Il fallait un puissant feu sacré pour contrebalancer l'émigration qui nous mangeait au sud, en offrant ce nord rébarbatif, décourageant l'héroïsme.

Aujourd'hui, nos bons surplus de ruraux nous imposent la profitable obligation de monter à des cantons plus fertiles, plus faciles d'accès et de défrichement, surtout plus vite productifs si l'on y emploie généreusement subsides et mécaniques. Le revenu total de la province, en 1890-91, était de \$3,455,144. Or, les chemins de colonisation recevaient à eux seuls \$151,000, 4½% du budget, ce qui ferait aujourd'hui, sur un budget de \$230,000,000, un bon \$10,000,000 seulement

pour les chemins, sans parler des fonctionnaires et du reste. Ou bien, que la riche Voirie s'en charge!

Les possibilités, l'urgence, les facilités, la surabondance de jeunes qu'on veut enrôler, mais qui veulent plutôt de la terre, ou qui en voudraient si on la leur présentait avec enthousiasme, et surtout la présence d'un prêtre, qui évidemment sera prêtre avant d'être fonctionnaire, et qui y sera apôtre, — autrement il n'a pas d'affaire là, à servir de couverture à l'inertie, — tout cela nous fait espérer beaucoup. L'abbé Fortier sera-t-il notre Pierre l'Ermite? notre Jean Talon? Sera-t-il un chef de conquête — ou un argument électoral, une excuse de l'inaction?

Curé de paroisse rurale, il aurait la responsabilité de 1,000 ou 2,000 âmes; chargé des surplus de 1,000 paroisses, il est curé de l'Église en marche, de 20, 30, 50 paroisses à fonder par année, à jet continu, à la mesure de la recrue de jeunes qui, chaque année, atteint les vingt ans et qui cherche où s'établir. Un sous-ministre prêtre n'est pas un sous-ministre ordinaire, politicien, soumis au patronage: il est un super-missionnaire colonisateur.

M. Fortier a l'expérience des âmes et des bureaux, des besoins, des moyens, des procédés et des procédures, des buts à atteindre et des obstacles à vaincre. Il connaît la déchéance numérique de la classe agricole, réduite à une si faible minorité chez nous. Il sait que le salut est plus facile à la campagne; que la vigueur

nationale y est plus assurée qu'en ville bilingue et desséchante des vies; que la transplantation humaine aussi est un principe de fécondité; que le nombre est nécessaire, et la qualité rurale, l'espace vital et le territoire à baptiser. La question de revenus, les grands mots et les belles paroles répugnent à sa vocation. La seule vue de sa soutane inspirera confiance aux faibles, aux courageux.

L'on serait scandalisé de la continuation d'une lenteur, d'une classique inertie de toutes les couleurs de politiciens, d'un manque de zèle à donner à l'Église les *missions blanches* que Dieu attend de nous, de lui. La promotion de l'abbé Fortier engage tout le clergé, qui se sent un peu choisi, responsable. Elle résume sur une seule tête de prêtre un pouvoir social agrandi, formidable, pour le bien ou pour la critique. Elle nous donne l'immense espoir que les déracinements se changeront en transplantations, l'espoir de rendre jaloux et inutiles, en les décuplant et centuplant, les efforts patriotiques, sans cela nécessaires, de la Société d'Établissement rural.

Nous attendons les actes, la belle croisade, la reprise en beaucoup plus grand des travaux, des fondations et de l'erre d'aller du curé Labelle, des abbés Marquis, Brassard, Hébert et de tous les apôtres obscurs et saints qui ont agrandi le royaume de Dieu sur la terre canadienne.

## SPIRITUALITÉ

# DIEU AVEC NOUS

Luigi d'APOLLONIA, S. J.

TOUT TENDAIT LÀ, — Adam, les prophètes et la maison royale de David, les siècles, les empires et l'unité romaine, l'espérance d'Israël et l'attente des nations, — vers cette mère penchée sur cet enfant. Désormais rien ne fera que Dieu n'ait été « le petit Jésus » qui sourit et qui pleure et qui dort gorgé de lait.

Est-ce vous le roi du monde?  
Je n'ai rien pour vous vêtir  
Que la douceur qui m'inonde  
En vous regardant dormir.

(H. GHÉON.)

Agenouillons-nous un instant.

\*\*

Si étonnante que la chose puisse paraître à ce siècle dur, concret, réaliste, « né du croisement de l'homme et de la machine », c'est l'humanité du Sauveur que les premiers hérésiarques ont niée, et non sa divinité. Attirés par la nuit de l'invisible, déroutés par le mystère du mal, ils ont dans leurs vastes élaborations gnostiques, nié qu'il y avait un sens divin à la matière, cachot de l'esprit, objet de honte, principe du mal, anathème. Le Christ, s'il est Dieu, ne saurait avoir de corps réel.

O vérité de la chair du Christ, je vous adore, « fait d'une femme », dit saint Paul, « Marie, sa mère », précise saint Matthieu, « Verbe de vie » que « nous avons entendu, vu

de nos yeux, touché de nos mains », insiste saint Jean. Mais le paradoxe est trop énorme, folie pour tous les docètes honteux de leur corps...

Deux évangiles, ceux de Matthieu et de Luc, donnent des généalogies qui établissent, quelles que soient les différences d'exégèse, l'appartenance de Jésus à une lignée humaine, voire pécheresse. Marcion les rejette: dans saint Marc, Jésus apparaît brusquement « en ces jours-là », sans qu'il soit né et sans qu'il ait grandi. Valentin soutient que le corps du Christ est d'une autre nature qu'humaine, né *par* Marie, non *de* Marie, le sein de la Vierge n'ayant servi que de lieu de passage. Et ainsi de suite...

Il ne faut pas sourire; l'Église ne l'a pas pris si à la légère. Elle a maintenu, avec toute l'énergie d'une épouse indignée, la réalité des faits historiques. Sans vrai corps, Jésus n'a pas eu vraiment sommeil dans la barque, vraiment faim au désert, vraiment soif sur la croix. Sans vrai corps, pas d'agonie, pas de mains clouées, pas de côté percé. Pas de rédemption. Bien plus, la chair assumée par le Verbe, le Verbe ne l'a jamais abandonnée même dans la mort: ce corps, enseigne l'Église, au risque de faire sourire la sagesse de ce siècle, n'est pas un cadavre, mais le corps d'un homme mort; au ciel, revêtu de lumière et de gloire et de majesté, il jouit de toutes les prérogatives qui lui revenaient de droit ici sur terre. Pour toute l'éternité, la seconde Personne de la Sainte Trinité, Dieu de Dieu, est vraiment l'un des nôtres.

Oui, l'un des nôtres. Et pleinement. Si l'incroyable audace de langage « le Verbe s'est fait chair » a donné le terme dogmatique d'*incarnation*, c'est pour mieux souligner la profondeur des anéantissements du Christ, non pour nier que le Christ soit un homme complet. Tel est cependant le scandale de l'Incarnation que, la vérité de la chair du Christ une fois affirmée, c'est dorénavant la perfection de son humanité que rejetteront les hérétiques.

Apollinaire divise l'homme en trois parties, le corps, l'âme, l'esprit, et refuse de donner au Christ un « intellect humain ». Nestorius veut deux personnes dans le Christ. Ne possède-t-il pas deux natures? Et comment penser à « un Dieu de deux ou trois mois »? Eutyhès raisonne en sens inverse: puisque le concile d'Éphèse définit que, dans le Christ, seule subsiste la personne du Verbe, il ne saurait y avoir en lui qu'une seule nature, mélange de chair et de divinité, « chose monstrueuse », dira le concile de Chalcédoine. Au fond, c'est toujours la même erreur et le même refus de l'Incarnation totale. Mais qu'on ne se fasse pas d'illusions sur la grandeur de ces luttes: voilà cinq siècles que l'Église bataille, définit, excommunie.

\*\*

Et pourtant, le vieux rêve de l'humanité, celui qui séduisit nos premiers parents et qui séduisit même les anges, innombrables comme leurs essences: « Vous serez comme Dieu », le voici réalisé par le Verbe incarné.

Cet enfant qui voit le jour d'une vierge et qui s'insère dans l'histoire — puisqu'il naît sous « l'empereur César Auguste, pendant que Quirinus commandait la Syrie » — débordé l'histoire — puisqu'il « était au commencement » et qu'« en lui était la vie ». Il est la vie. L'histoire hors de lui n'est que l'écume des faits. Il est l'océan infini. Il vient pour faire couler dans nos âmes des fleuves... « la vie en abondance ».

L'abîme est franchi, le double abîme de notre indignité comme créature et comme pécheur. Unique en son indépendance, impénétrable en son mystère, incomparable en son bras, roi des siècles devant qui toutes les créatures sont comme n'étant pas, Dieu naît de sa créature, grandit, aime

sa mère en enfant qui demande d'être aimé. Dieu ne peut rien faire de plus, pour se montrer dans le temps, que de s'anéantir ainsi.

Par la création de l'homme, il a comblé merveilleusement l'écart entre la matière et l'esprit; par son Incarnation il a comblé plus merveilleusement encore l'écart insondable entre le Créateur et la créature. Il a résumé la création dans l'homme; il la « récapitule » tout entière, visible et invisible, matière et esprit, corps et âme, dans l'unité de la Personne du Verbe incarné. Du même coup, l'œuvre de Dieu reçoit son accomplissement suprême, et le péché sa réparation. « Je suis venu pour qu'ils aient la vie et qu'ils l'aient en abondance. »

La vie de Dieu! La religion comporte plusieurs aspects: dogme, morale, législation, liturgie. Sacrifier une seule de ces valeurs serait impiété; en exagérer une serait pharisaïsme; les dépasser toutes en les orientant vers ce nouvel Être, cette réalité de la vie divine en nous, est christianisme authentique. La religion est plus que dogme, morale, législation, liturgie; elle est Quelqu'un, Quelqu'un d'ineffable que Jean a vu, entendu, touché, Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, par qui et en qui nous recevons « la vie en abondance » dans le baptême qui prolonge sa naissance, en qui et par qui nous sommes nourris et assimilés à la Table de communion qui prolonge la crèche, en qui et par qui sans abolir notre destinée personnelle, il n'y a plus, pour employer le langage si sûr de saint Augustin, « qu'un Homme unique qui dure jusqu'à la fin des temps ». Dieu devient homme pour que l'homme devienne Dieu.

\*\*

Tout tendait là. Au printemps, à l'Annonciation, la Colombe a frémi des ailes et couvert de son ombre la Rose toute belle de Saron; l'Amour a veillé sur le lit virginal de son sein où le Verbe s'est uni à une chair d'homme. Voici Noël: au cœur de la nuit, la Lumière du monde naît de l'étoile de Jacob, et au cœur de l'hiver, la tige de Jessé donne sa fleur unique... Mais que cessent les figures! Au fond de la grotte, une mère est penchée sur son enfant qu'elle adore. Adorons avec elle la Bonne Nouvelle, l'Emmanuel, Dieu avec nous.

## HORIZON INTERNATIONAL

**ANNÉE SAINTE** *LE CONTRASTE* entre l'Année sainte et l'angoisse du monde devant la menace de guerre fait penser aux deux cités dont parle saint Augustin. Deux cités, deux mondes, deux planètes. D'un côté, mobilisations, départs de soldats, batailles, débats internationaux dont l'issue est imprévisible. On ne sait pas, le soir, si la guerre générale n'aura pas éclaté avant le réveil du lendemain. Dans l'autre monde, comme si la terre était ancrée dans la paix la plus assurée, les pèlerins quittent leurs foyers pour une semaine, deux mois, trois mois et viennent à Rome. Les paisibles manifestations de l'Année sainte leur font oublier tout le reste. A la fin d'août, dit-on, deux millions de pèlerins étaient déjà venus. Une correspondance du *Times* de Londres, reproduite dans *l'Osservatore Romano* du 11 octobre, signale que ce furent, pour la plupart, de petites gens, qui firent un sacrifice considérable pour venir.

Les journaux décrivent l'incomparable fête du 1<sup>er</sup> novembre: la procession d'un million de personnes qui défilèrent, la veille, dans les rues de Rome; la définition elle-même du dogme de l'Assomption, faite devant la basilique de Saint-Pierre, en présence d'une foule qui occupa toute l'étendue qui allait jusqu'au Tibre. A cette occasion se réunit à Rome

le premier Congrès Marial International, quelque chose de fabuleux, avec au moins 31 sections. La section canadienne, dirigée par son président, le P. Ferland, P. S. S., présenta sept rapports. D'autres Canadiens firent partie des sections des divers ordres religieux. Ainsi, le P. Guindon présenta son rapport dans la réunion organisée par les Pères Montfortains.

Puis, ce fut la béatification de Marguerite Bourgeoys, la grande joie canadienne au Vatican. Suivie de la catastrophe qui plongea le Canada dans le deuil. Il n'y avait presque pas eu d'accidents dans cet extraordinaire mouvement de foules. Revenant de leur jubilé, nos pèlerins étaient sans doute mieux préparés que jamais pour affronter l'éternité. Le *Requiem aeternam* remplit le Canada pour la fin du mois des Morts. Que ces chers défunts reposent en paix!

**LES « TRADITORES »** *LE MÊME « OSSERVATORE ROMANO »* du 11 octobre se demande, sous ce titre et en première page, comment des ecclésiastiques, « en plus de seconder des États qui professent ouvertement l'athéisme, oublient la foi qu'ils furent appelés à servir »? Le titre, *traditores*, rappelle la lâcheté des chré-

tiens qui livrèrent aux païens les vases sacrés et les livres liturgiques, en particulier sous les persécutions de Dèce et de Dioclétien.

Il est surtout question des prêtres Balogh et Horvath (Hongrie) et du P. Plojhar (Tchécoslovaquie). Le paragraphe suivant a une portée plus générale :

Qu'il y ait, en Hongrie, un Balogh ou un Horvath qui subordonnent la foi religieuse à un « socialisme » antireligieux au point de se faire les fourriers des élections administratives du 22 octobre; qu'ils exaltent le Congrès pour la « paix » communiste du 4-5 novembre — la paix des cimetières et des cachots (*la pace dei cimiteri e degli ergastoli*) — est un fait douloureux...

A plusieurs reprises, *l'Osservatore Romano* s'est expliqué sur ce pacifisme communiste. Il en fut encore question dans l'encyclique *Summi Moeroris*. L'expression sur la paix des cimetières et des cachots est très sévère; elle fera réfléchir les catholiques qui signèrent l'Appel de Stockholm dans un moment d'ignorance ou de passion, et refusent de changer d'avis par entêtement.

L'article parle encore de l'abbé Jean Boulier; ce prêtre de l'archidiocèse de Paris a encouru, « maintenant, de graves peines ecclésiastiques », qui ne l'ont pas encore induit à méditer sur certaines réalités auxquelles « une âme catholique et sacerdotale devrait être sensible ». Il s'agit d'une polémique entre M. Emmanuel Mounier (décédé le 22 mars 1950) et M. Boulier, à propos de l'Église derrière le rideau de fer. D'après M. Boulier, de nouvelles réalités politico-sociales ont surgi en Europe orientale; et celles-ci ont changé radicalement la conception et la structure de l'État. Il ne reste donc à l'Église qu'à prendre acte de la nouvelle réalité et à s'y adapter. M. Mounier « dont les attitudes, en bien des cas, ne peuvent être accueillies sans réserve », se révolta pourtant (*si ribellò*) devant l'affirmation de Boulier. Il répondit au prêtre que cette passivité n'était pas admissible: « Boulier ne se demandait même pas si la vision sur laquelle il fondait sa nouvelle statolatrie orientale était ou non acceptable sous l'aspect religieux, ni même si l'adaptation à la nouvelle « réalité » dont il parlait ne signifiait pas la fin graduelle de la religion chrétienne et de la morale évangélique<sup>1</sup>. »

1. *L'Osservatore Romano* ne donne pas la référence exacte au numéro d'*Esprit* qu'il cite; il doit s'agir de la livraison de novembre 1949. En ce temps-là, l'abbé Boulier était en règle avec l'autorité ecclésiastique. Il avait été frappé de suspension au retour de son voyage en Tchécoslovaquie, durant l'été de 1949, et avait promis de se soumettre et de s'amender. Malgré de nombreux avertissements privés ou publics, le dernier sous forme canonique, l'abbé Boulier reprit les activités qui lui avaient été défendues. Le 6 septembre 1950, l'archevêque de Paris déclara: « A dater du 10 septembre, il n'aura plus le pouvoir de célébrer la sainte messe, d'administrer ou de recevoir les sacrements. » Voici les textes auxquels *l'Osservatore Romano* paraît faire allusion.

Dans un article intitulé: « Il faut traiter » (*Esprit*, novembre 1949), M. Boulier avait écrit:

... Les difficultés de l'Église ne proviennent pas d'une pensée de persécution directe chez les hommes d'État tchécoslovaques, mais elles sont la conséquence de la révolution accomplie... Dans une république populaire, l'opposition, quelle qu'elle soit, rejoint fatalement la résistance souterraine, c'est-à-dire l'opposition illégale, la résistance armée, les liaisons occultes avec les ambassades étrangères. Ce chemin, qu'on le veuille ou non et à moins de précautions extraordinaires et que personne ne prend, mène tout droit à la trahison. Les Chouans ont compté des martyrs; l'Église ne les placera jamais sur les autels. Le gouvernement tchécoslovaque ne veut pas faire de martyrs. Des prêtres souffrent cependant pour leur opposition courageuse. Cette souffrance n'était pas nécessaire. Ils sont victimes pour leur foi. Ils sont victimes de la guerre froide (p. 685-686).

M. Mounier résume le débat dans ce paragraphe:

Les régimes de démocratie populaire sont-ils des régimes semblables à d'autres, que l'Église devra reconnaître un jour ou l'autre, et le plus tôt sera le meilleur; ou bien, sous leurs formes politiques, qu'un chrétien comme tel n'a pas à contester, se forme-t-il une immense entreprise de déchristianisation à laquelle dès maintenant, même au prix de malentendus politiques, l'Église doit opposer un barrage immédiat et sans esprit de recul? C'est ce que beaucoup pensent, dont les communistes croient à tort (erreur politique qui politiquement leur coûte cher) que leurs résistances sont des résistances de classe...

L'argumentation de M. Boulier, d'ailleurs, est boiteuse. Il ne fut jamais question, à notre connaissance, de béatifier les Chouans. On présenta 213 candidats à la béatification. La Congrégation des Rites en rejeta 22 parce que la preuve de martyre *in odium fidei* n'avait pas été suffisante. Les 191 autres furent béatifiés par le décret du 17 octobre 1926. Dans l'éloge liturgique des martyrs parisiens de la Révolution française, on trouve des phrases comme: « il résista courageusement aux lois iniques », « il défendit sans peur les droits de l'Église ». M. Boulier aurait-il voulu renouveler, en Tchécoslovaquie, les infamies de la Constitution civile du clergé?

## NATIONS UNIES LE DÉBARQUEMENT D'IN-CHON et la décision militaire en

Corée du Sud furent considérés comme la victoire de l'Organisation des Nations Unies sur un agresseur. G. L. B., écrivant dans *l'Osservatore Romano* (*Acta Diurna*, 15 octobre 1950), se rallie implicitement à cette opinion, ce qui est d'une gravité incontestable pour l'évaluation morale de la guerre de Corée en particulier, pour l'action de l'O. N. U. en général. Résumons la pensée de G. L. B. — au risque de la défigurer en voulant être trop bref.

La victoire de l'O. N. U. en Corée peut devenir la promesse d'un lendemain où personne ne misera plus sur le triomphe de la violence. Elle fut obtenue grâce à un concours de circonstances qui ne se répéteront sans doute plus: la présence au Japon de troupes immédiatement disponibles, l'absence volontaire du délégué soviétique lorsque l'O. N. U. prit la décision d'intervenir en Corée.

Le plan Acheson d'action commune pour la paix, d'après G. L. B., procède de cette double constatation. Il demande la création d'un corps d'armée au service des Nations Unies, ce à quoi la délégation soviétique ne s'oppose pas. Quant au veto, il n'existe d'après la charte qu'au Conseil de sécurité; il ne prévaut pas à l'Assemblée générale, qui est l'organe suprême des Nations Unies. Il serait inadmissible que le Conseil de sécurité soit supérieur à l'Assemblée générale. De plus, le droit de veto suppose que ceux qui l'utilisent restent fidèles aux principes fondamentaux de la charte de San-Francisco; il ne peut servir d'arme à l'agresseur pour entraver l'action des autres nations en faveur de la paix. Il faut donc trouver la solution qui permette de transférer à l'Assemblée générale le cas d'agression au sujet duquel le Conseil de sécurité se trouverait bloqué par un veto.

Une majorité de sept membres du Conseil de sécurité demanderait la convocation immédiate de l'Assemblée générale pour lui soumettre le cas. Cette dernière trancherait le problème par diverses mesures. En cas d'agression ouverte, elle pourrait autoriser l'usage de la force.

La délégation soviétique résista de toute son énergie; elle n'empêcha pas la proposition des sept nations (le plan Acheson) d'être acceptée par l'Assemblée générale, le 18 octobre. Écrivant le 15, G. L. B. concluait son article comme suit:

Au moment présent, la majorité des observateurs pense que le projet des sept nations finira par être approuvé. Personne n'ignore les conséquences que cela peut avoir. Parmi celles-ci, observe le *Yorkshire Post*, si l'on peut se permettre d'ignorer les différences entre Orient et Occident, sous la pression de la nécessité, cela ne veut pas dire qu'elles seront éliminées. Ce problème reste ouvert et appelle d'autres solutions.

Les accusations soviétiques réitérées, que l'O. N. U. devient un instrument de politique occidentale, et particulièrement américaine, font qu'on se demande si on n'arrivera pas à une scission plus profonde, et si l'U. R. S. S. n'abandonnera pas pour cette raison les Nations Unies.

Encore une fois s'affirme la nécessité que les délibérations de l'O. N. U. soient la manifestation de la volonté de nations souveraines, conscientes de la responsabilité de leur vote, libres de décider du juste et de l'injuste non à la suite de pressions partisans ou pour leur commodité particulière, mais en se basant sur la loi morale qui doit servir d'ancre aux peuples, s'ils veulent la paix.

## CHINE ROUGE LE JOURNAL RUSSE DE TORONTO, Vestnik, donne une curieuse

version sur la venue d'une délégation chinoise à Lake Success. Quand l'armée chinoise attaqua en Corée du Nord les Nations Unies, le général MacArthur se plaignit à Lake Success, et le gouvernement américain exigea que la Chine fût immédiatement convoquée, en accusée, pour répondre aux preuves présentées par le commandant en chef des Nations Unies en

Corée. La délégation soviétique, affirme le journal russe, se récria et proposa que la Chine fût « invitée » pour discuter la « question coréenne », c'est-à-dire les accusations formulées par le gouvernement de Mao Tse-Tong contre les Nations Unies. Cette proposition fut rejetée. Alors, d'après la même source, le délégué britannique aurait soudainement proposé que la Chine rouge fût invitée pour le temps où le Conseil de sécurité étudierait la requête américaine. Le délégué américain aurait d'abord tenté de faire changer le mot « invitée » par celui de « convoquée ». De plus, il aurait voulu que l'invitation soit adressée aux « communistes chinois » et non au « gouvernement », car le gouvernement américain ne reconnaît pas le gouvernement de la Chine rouge. Il ne réussit pas dans ses efforts. L'invitation de M. Trygve Lie, selon la motion présentée par la délégation britannique, fut donc envoyée le 8 novembre. Le 11 novembre, le général Tchou En-Lai notifia M. Trygve Lie que le gouvernement chinois déclinait cette invitation, mais que, le 14 novembre, une délégation chinoise se mettrait en route de Pékin pour Lake Success, en réponse à une invitation faite le 29 septembre, pour y traiter de Formose. Le 16 novembre, les Nations Unies décidèrent de ne pas s'occuper de Formose du tout, et tout le monde se demande ce que la délégation de neuf Chinois rouges vient faire. On se demande si ces explications entortillées sont autre chose qu'une tentative de dissocier les États-Unis de l'Angleterre.

**AMÉRIQUE LATINE** *AU DÉBUT DE NOVEMBRE,*  
*la presse annonça que le*  
*Département d'État de Washington avait recommandé une enquête sur les activités communistes en Amérique latine. Plusieurs commissions sénatoriales doivent se mettre en route pour visiter les divers pays.*

L'inquiétude des États-Unis se comprend, même si l'Amérique latine s'est incomparablement calmée depuis deux ans. Le 8 avril 1950, après de longs débats, le Conseil de l'Organisation des États américains régla le différend qui avait mis aux prises Cuba, Haïti et la République dominicaine. Il avait été question, alors, d'une légion des Caraïbes, qui faisait songer aux « brigades internationales » rendues célèbres par la guerre civile espagnole. La transmission des pouvoirs, en Colombie, se fit paisiblement le 7 août; on ne semble plus craindre, au moins pour l'instant, des excès comme ceux qui ensanglantèrent la conférence pan-américaine d'avril 1948.

Les récents désordres de Porto-Rico, accouplés à la tentative d'assassiner le président Truman, s'expliquent sans doute indépendamment de l'activité communiste. Ils sont, du point de vue révolutionnaire, une gaffe, même s'ils éveillèrent une considérable sympathie dans plusieurs républiques ibéro-américaines (*Hoy*, 11 novembre, p. 8). D'abord, la conjuration se révéla mesquine et avorta; de plus, elle rappela un principe qu'on oublie trop facilement: depuis le VI<sup>e</sup> congrès du Komintern (1928), dans les colonies et « demi-colonies », le communisme exploite le nationalisme local contre l'impérialisme étranger. Les nationalistes de plusieurs pays d'Asie payent aujourd'hui très cher leur collaboration avec le communisme durant les années qui précédèrent la récente guerre. L'attentat du 1<sup>er</sup> novembre fixe l'attention américaine sur les Caraïbes.

Le Guatemala traversa une crise violente du 20 au 27 juillet. Le 18 juillet, la population observa par un éloquent silence l'anniversaire du colonel Arana, que le parti au pouvoir, aujourd'hui discrédité et méprisé, assassina l'an dernier. Le gouvernement employa la manière forte; il y eut encore du sang versé. Depuis lors, l'organe officiel du parti communiste, *Octubre*, se fit supprimer, ainsi que l'hebdomadaire catholique, *Acción Social Cristiana*; on ne peut rien ôter aux

sans-Dieu sans leur donner une compensation anticatholique! Le secrétaire du parti communiste officiel, Fortuny, retira sa candidature aux élections de novembre. Place nette est faite au candidat du gouvernement, le colonel Arbenz, morose représentant de ce dilettantisme communiste, nébuleux et cruel, prêt aux excès les plus sanguinaires pour imposer une fantaisie d'apparence intellectuelle. Le communisme a-t-il disparu du Guatemala? L'avenir le dira. La suppression de l'organe communiste officiel marque un désir de ne pas s'opposer trop ouvertement au courant qui domine aujourd'hui en Amérique.

Ces incidents mettent en relief la présente stabilité américaine, que d'immenses efforts communistes n'ont pas encore réussi à compromettre. On comprend cependant la vigilance des États-Unis sur la sécurité du continent.

Dans sa livraison du 4 novembre, le grand hebdomadaire mexicain, *Hoy*, exprime la crainte que les visiteurs américains ne soient mal renseignés par des anticommunistes opportunistes. Durant la guerre, dit-il, dès qu'un groupe de citoyens exigeait un peu de propreté dans les élections, on le traitait de fasciste et on l'excommunait. Si des ouvriers réclamaient de meilleures conditions de travail, on les dénonçait comme autant d'agents d'Hitler ou de Mussolini. Grâce à des calomnies de ce genre, remarque l'hebdomadaire, des régimes reçurent l'appui américain.

Il y a dans notre pays des groupes anticommunistes qui lient leur ambition à la barque anticommuniste. Ils dénoncent tous les jours les machinations ténébreuses, ourdies par Stalin et Molotov et réalisées par des citoyens mexicains. Dans leur obsession, ils ont collé l'étiquette de l'étoile moscovite sur des fonctionnaires éminents du régime actuel et sur des figures du mouvement révolutionnaire qui ont bien démontré leur authentique patriotisme...

Durant la dernière guerre, surtout en 1943, *Hoy* fit de brillantes campagnes contre la corruption politique. Personne ne l'accusa de « fascisme », au contraire! Nous ne pensons pas que les sénateurs américains en tournée se laisseront persuader qu'il y a communisme chaque fois qu'un politicien intéressé viendra le leur dire à l'oreille. Le vrai problème semble être ailleurs.

*Hoy* parle d'opportunistes. Depuis des années, les communistes en Amérique latine affirment sans se fatiguer que les politiciens locaux trahissent les intérêts de leur pays respectif en mettant les ressources nationales à la facile disposition du capitalisme américain; il y a une énorme bibliographie à ce sujet. Ils exagèrent sans doute; il peut être utile de retenir que les intérêts des États-Unis ne coïncident pas nécessairement avec ceux de quelques entreprises américaines. Les meilleurs politiciens ibéro-américains ne sont pas nécessairement, de même, ceux qui se laissent acheter. On peut estimer avoir conclu une bonne affaire en soutirant une concession d'un politicien véreux. Puis, on sera scandalisé du climat de trahison, de pourriture et d'hostilité qui se sera universalisé, et l'on se demandera comment arrêter ces fanatiques de communistes en les achetant, en les réprimant ou en les mettant en prison.

La franc-maçonnerie pose, en Amérique latine, un grave problème du fait qu'elle a opéré le divorce entre la politique et le peuple. Celui-ci, dans une très large mesure, n'a pas renoncé à la foi de ses ancêtres; la franc-maçonnerie, dans plusieurs de ces pays, et d'une façon aussi secrète, sournoise et antidémocratique que possible, a accaparé le pouvoir; il y a donc un désaccord entre le gouvernement et l'Église, que les missionnaires protestants, en général américains, n'ont pas pris de temps à découvrir et à exploiter. Si l'Amérique du Nord accorde son soutien à ceux que lui recommande la franc-maçonnerie, elle risquera de s'aliéner une partie considérable de la population.

Depuis environ trois ans qu'elle y travaille, l'*American Federation of Labor* a arraché à peu près tout le mouvement ouvrier d'Amérique latine à l'emprise communiste. Le *Noticiero de la C. T. A. L.* (communiste) se vantait d'avoir gardé la loyauté des ouvriers de Colombie, du Vénézuéla, de Costa-Rica, de Guatemala. C'est inexact. Partout, sauf au Guatemala, la majorité ouvrière s'est libérée du communisme; au Guatemala, l'organisation syndicale est rudimentaire. A peu près partout ailleurs, les ouvriers se sont ralliés à la *Confederación Interamericana del Trabajo*, qui est anti-communiste. Ce remarquable succès est dû, dans une très large mesure, à l'énergie et au savoir-faire de Serafino Romualdi, secrétaire de l'*American Federation of Labor* pour l'Amérique latine.

Un changement aussi rapide dans l'orientation ouvrière d'un continent suggère que les chefs ouvriers, plutôt que les masses plus lentes, ont changé. Souvent, en Amérique latine, un chef ouvrier est essentiellement un politicien. Pourquoi ces chefs lâchèrent-ils la C. T. A. L. pour la C. I. T. ? Conviction ? Opportunisme ? Ce mot d'opportunisme revient encore ?

En applaudissant aux efforts et au brillant succès de l'*American Federation of Labor* en Amérique latine, on voudrait attirer l'attention sur une faiblesse, qui fut la ruine de la C. T. A. L. communiste et (en Amérique latine) de son allié américain le C. I. O. Le chef ouvrier, en Amérique latine

comme ailleurs, a le choix entre deux lignes de conduite: l'action politique ou l'action ouvrière. Jusqu'aujourd'hui, on avait l'impression que ces Ibéro-Américains « ouvriers », hier dans la C. T. A. L., aujourd'hui dans la C. I. T., apportent, d'un camp à l'autre, plutôt que la volonté de travailler au relèvement de la classe ouvrière par l'action syndicale, celle de faire triompher une politique ou une idéologie. On a mobilisé l'opinion publique en faveur du chef « ouvrier » Luis Negreiros, « assassiné par la police » du Pérou. Tout assassinat politique est évidemment un crime et doit être réprouvé. Les circonstances dans lesquelles mourut Negreiros ne nous laissent pas encore tirer des conclusions claires; autant et plus que chef ouvrier, Negreiros était *apriste*. Les *apristes* du Pérou avaient, autant que leurs adversaires ou davantage, du sang sur les mains. On serait inquiet de voir le mouvement ouvrier d'Amérique latine se lancer à la politique. On constate cependant que le discours de Serafino Romualdi, au Congrès de l'*American Federation of Labor* (22 septembre), est un tour d'horizon *politique* plutôt que social. Plus que tout autre, le vieux Samuel Gompers avait travaillé de toute son énergie à détourner le mouvement ouvrier des États-Unis de la politique. Il serait peut-être utile de s'inspirer encore une fois de son esprit, au sud du Rio Grande.

Joseph-H. LEDIT.

15 novembre 1950.

## LES LIVRES

### VIE SPIRITUELLE

**Les Jours du Seigneur.** Vol. I: *Hiver*. Liminaire de Jean Guilton. — Editions du Témoignage chrétien, Paris, 1950. 316 pp., 17,5 cm. Prix : 350 fr.

EN DEHORS MÊME DE L'ÉCRITURE, que son caractère sacré invite à considérer à part, que de richesses de notre tradition religieuse demeurent, pour trop de croyants, un trésor caché!

Peut-on admettre qu'un fidèle, possédant quelque culture, ignore certaines pages impérissables: le brûlant appel au martyr d'Ignace d'Antioche dans sa lettre aux Romains, l'extase de Monique et d'Augustin à Ostie, le « Mystère de Jésus » de Pascal, ou cet hymne triomphal à l'adresse du Christ, « le seul éternellement aimé », que Lacordaire, au siècle dernier, faisait monter dans la chaire de Notre-Dame ?

Telle fut l'idée qui mit une équipe de prêtres, de séminaristes et de laïcs en quête des textes dont une première sélection est aujourd'hui offerte au lecteur. Pour grouper et ordonner la profusion résultant de la collecte, on avait songé d'abord à s'inspirer très largement des grands thèmes de l'année liturgique. Mais en cours de route, ce schéma général a disparu devant un dessein plus précis et qui, pensons-nous, confère à cette anthologie une spéciale originalité.

Dans son déroulement, dès l'aube de l'histoire, où la Création déjà soupire après son Rédempteur, jusqu'au delà de la Parousie, où Dieu sera tout en tous, l'année liturgique évoque un cycle immense, à l'intérieur duquel peuvent assurément trouver place sans effort tous les chefs-d'œuvre de la pensée chrétienne.

Mais d'un tel cycle, pourquoi ne pas serrer de plus près les étapes ? Entre ces mystères dont l'Église, chaque année, nous fait revivre l'enchaînement, entre ces thèmes qu'elle propose à notre méditation, et la prière, la pensée, la vie des meilleurs de ses fils, n'y a-t-il pas de vitales correspondances ? N'est-ce pas le même Esprit qui, selon des modalités diverses, inspire tout le corps mystique et chacun de ses membres ?

De fait, entre les textes recueillis de toutes parts et ceux que nos messes, plus particulièrement, nous proposent, une attentive confrontation s'est révélée extrêmement féconde. Des rapprochements se sont imposés. Telles les harmonies qui font se détacher,

plus riche, plus pénétrante, une phrase musicale, les textes des auteurs chrétiens, ainsi rapprochés des textes liturgiques, confèrent à ceux-ci un relief nouveau. Ce faisant, ils rompent nos accoutumances, ils secouent la torpeur de nos oraisons. La parole de Dieu nous semble rajeunie. Et, à son contact, ces mêmes textes prennent toute leur valeur: ainsi les notes qui, pour former l'accord parfait, ont besoin de s'appuyer sur la tonique.

Aussi bien, n'est-ce plus d'anthologie qu'il faut parler; plutôt d'un « livre d'heures », ou, pour mieux en exprimer le rythme, d'un « recueil des jours » consacrés à Dieu. *Les Jours du Seigneur*, voilà son titre.

C'est qu'en effet ces pages, où, autour des thèmes de la prière officielle de l'Église, s'ordonnent les textes les plus beaux, les plus chargés de résonances religieuses, adressent à l'âme une constante invitation à s'ouvrir au Seigneur. Enveloppant de leurs commentaires la messe de chaque dimanche, voire de chaque jour, ils la préparent, l'appellent et en prolongent jusqu'au lendemain l'influence.

Soulignons enfin l'analogie de structure que nous avons cru devoir établir entre *les Jours du Seigneur* et le livre d'heures des prêtres. Dans l'un et l'autre, deux parties bien nettes, presque disjointes: le « temporel » qui déroule la suite des mystères, le « sanctoral » qui évoque la longue théorie des saints. Le temporel, plus riche en doctrine; le sanctoral, se rattachant davantage à l'histoire; encore que, pour faire revivre dans nos pages la figure des grands héros chrétiens, il nous ait paru préférable d'insister moins sur les notices biographiques que sur les documents susceptibles de mettre en relief le trait caractéristique d'une physionomie: la lettre de saint François Xavier appelant ses anciens collègues de Sorbonne à l'évangélisation des Indes, des extraits de l'interrogatoire de Jeanne d'Arc, le testament de saint Louis...

Deux autres volumes suivront: *Printemps, Été-Automne*; ils sortiront pour Pâques. Le dernier, qui s'achève sur une « Prière » de Marcel Légaut, comportera une table générale des auteurs cités et deux index destinés à faciliter l'utilisation des textes en vue de la prédication ou de la méditation. L'ensemble constituera un recueil extrêmement riche d'un millier de pages.

Nombreux sont ceux qui ont collaboré aux *Jours du Seigneur*. Ils ont voulu demeurer anonymes, tels ces artisans du moyen âge dont l'unique ambition était d'embellir le sanctuaire en

# L'EAU QUI PENSE A VOTRE FOIE

## CÉLESTINS



Huit adultes sur dix ont un foie fatigué, encombré, donc déficient. Va-t-il falloir comme tant d'autres vous astreindre à un régime « triste » ?

Inutile, si vous prenez la régulière précaution et si agréable de votre VICHY CÉLESTINS quotidien.

Son action spécifique, bien connue, stimule les multiples fonctions du foie, exerce un effet des plus salutaires sur le système digestif en général, et constitue un excellent diurétique. Demandez l'avis de votre médecin.

Pour être "bien",  
buvez **Vichy!**  
**CÉLESTINS**

EAU MINÉRALE NATURELLE PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT FRANÇAIS

RECOMMANDÉE PAR LE CORPS MÉDICAL DANS LE MONDE ENTIER

Méfiez-vous des imitations!!!  
Exigez « CÉLESTINS »

s'effaçant eux-mêmes. Puisse une telle comparaison n'être pas prétentieuse et puisse l'ouvrage dont le présent volume commence la réalisation attirer par sa beauté et conduire l'âme à la rencontre de Dieu!

Pierre DRUJON.

*Séminaire des Missions,  
Yzeure, France.*

Dom C. FLICOTEAUX, O. S. B.: *Le Mystère de Noël.* — Chantecler, Montréal, 1950. 138 pp., 19 cm.

LA LITURGIE est une mine qu'il faut savoir exploiter. Dom Flicoteaux, qui est bénédictin, s'est attaché dans ce petit livre à nous révéler toutes les richesses que nous pouvons tirer de la liturgie de Noël, des textes des trois messes surtout, expliqués à l'occasion par ceux du bréviaire. L'étude s'appuie sur les bases solides de la vérité révélée, sur l'amour de l'Église, seule capable de rendre à son Époux l'hommage qui convient. Elle suggère aux chrétiens les sentiments d'adoration, d'humilité, d'espérance et d'amour que, selon l'esprit de l'Église, ils doivent, au temps de Noël, éprouver et s'efforcer d'accroître en eux. Quelques incursions dans l'histoire aident à mieux fixer le sens de la liturgie splendide de Noël. Le livre de Dom Flicoteaux fournira à plusieurs les clefs d'un trésor qui leur est offert et dont ils ne savent pas toujours profiter.

Noël fut, après les persécutions, où presque seules étaient célébrées les fêtes de Pâques et de la Pentecôte, la première grande fête du culte chrétien. Pâques et la Pentecôte se célébraient selon l'année lunaire, à la mode juive. Noël fut une fête de l'année solaire, fixée à l'équinoxe d'hiver, où le soleil commence à refaire nos jours plus lumineux. Avec amour Dom Flicoteaux nous rappelle que Jésus est la lumière qui luit dans les ténèbres.

Nous ne pouvons que louer la science avec laquelle le bénédictin étudie les textes liturgiques et l'admiration, analogue à celle des bergers, que le religieux éprouve en les commentant. Si nous avons été capable d'écrire ce petit livre, peut-être n'aurions-nous pas exprimé de restriction sur la valeur de la liturgie propre à certaines fêtes plus récentes (p. 37). Nous avouons pourtant que cet amour presque jaloux de l'ancienne liturgie permet d'en pénétrer le sens plus profondément.

Maurice H.-BEAULIEU.

*L'Immaculée-Conception,  
Montréal.*

## PÈLERINAGE DE ROME

Jean MAURY, René PERCHERON: *Itinéraires romains.* — P. Lethielleux, Paris, 1950. 664 pp., 18 cm. Prix: 930 fr.

CET OUVRAGE, malgré son étendue, ne vise pas à décrire tout ce qui peut se voir à Rome. Il veut servir utilement ceux qui y font un bref séjour. C'est un guide qu'on peut non seulement utiliser sur le terrain, mais aussi lire avec joie pour revivre les heures inoubliables passées dans la visite de la Ville éternelle. Les pèlerins de l'Année sainte y retrouveront, enrichi, le souvenir de leur voyage et s'y consolent de ce qu'ils ont... manqué. Les autres pourront parcourir cette ville prestigieuse sans quitter leur fauteuil.

Les auteurs ont eu la bonne idée d'adopter un plan qui facilite l'étude des monuments de Rome. Dans cette ville où les époques successives, depuis celle des Étrusques jusqu'aux temps modernes, se présentent à nous superposées dans les mêmes édifices, il convient de procéder chronologiquement. Le cycle antique, la chrétienté primitive, le moyen âge romain, la Renaissance, la contre-Réforme et le baroque, telles sont les têtes de chapitre. Ce système impose évidemment de brefs rappels des périodes précédentes. Une table alphabétique permet de reconstituer l'histoire d'un monument à travers les différentes périodes. Quelques plans, des cartes d'Ostie au temps antique et du Forum romain guident la lecture de certains chapitres.

Le livre se termine par une visite des musées, une étude de la région romaine (tous les proches environs de Rome) et un tour d'horizon italien (les principales régions du pays). Le sujet est si vaste qu'il était difficile de mieux condenser.

Ayant suivi durant deux années M. Maury dans ses visites de Rome, véritables cours d'art, d'histoire et d'archéologie, j'ai

été en mesure d'apprécier son talent, sa compétence et la modération de ses jugements. J'y ai goûté un enchantement que ranime le texte, bref et complet à la fois, de ces *Itinéraires romains*.

Maison Bellarmin.

Gérard TREMBLAY.

## SCIENCES SOCIALES

Marcel CLÉMENT: *Le Grand Retour*. — Institut littéraire de Québec, 1950. 152 pp.

CE NOUVEAU VOLUME de M. Clément constitue un appel adressé à tous les catholiques en vue de réaliser en eux et autour d'eux les grandes intentions de l'Année sainte. On pourrait aussi le définir: un vibrant acte de foi en la valeur et en la possibilité de réalisation terrestre du catholicisme social. Animé d'un zèle communicatif et conquérant, l'auteur fouille sans merci les lâchetés, les égoïsmes, les respects humains qu'il rencontre sur sa route. Il dénonce ces catholiques qui « se cachent pour ne pas avoir l'air de donner de leçons aux autres », ou qui se montrent inquiets sur l'avenir du monde, parlent d'étroitesse d'esprit, de jansénisme, de cléricisme, parce que l'on veut faire intervenir la grâce de Dieu, ou encore qui sont persuadés que « l'ordre des décisions économiques échappe aux exigences de la justice ».

M. Clément n'est pas de ces écrivains « trop lâches ou trop superbes pour mettre leur plume au service du Christ ». Au contraire. Pour lui, « la disposition permanente à ne pas confesser notre foi et à ne pas condamner le péché, conjuguée avec la disposition permanente à nous entraîner à des activités et sur des terrains neutres où nous puissions nous faire bien voir des incroyants », est une attitude fautive et arrogante. Il s'en prend aux « neutres » et aux tièdes, à tous ceux qui souffrent de ce mal moderne qu'est « l'idolâtrie du fait » et qui croient avoir accompli leur devoir quand ils ont décrit le monde tel qu'il est, sans se préoccuper de ce qu'il devrait être: « La peur de ne pas suffisamment connaître le monde où nous vivons, écrit-il, finit par nous faire reléguer comme utopique celui qu'il nous appartient d'édifier. »

Et pourtant il faut que le catholicisme redevienne un phénomène social, que l'attitude chrétienne intérieure cesse d'être une exception individuelle pour devenir une habitude collective, dans la famille, dans le travail, dans les affaires. Pour cela, une réforme des mœurs est nécessaire. Est-elle possible? Oui, répond l'auteur, mais elle « exige, non pas seulement une foi spéculative, mais une foi pratique, une foi vivante ». A ceux qui lui objectent qu'une rénovation de la société est une utopie, il réplique: « Si l'on met sa confiance dans l'homme, sans doute. Mais avons-nous vraiment essayé de commencer par mettre notre confiance en Dieu et de faire, chacun en ce qui nous concerne, ce que nous savons être sa volonté? Et le risque n'est-il pas plus grand de la mépriser délibérément que de tenter loyalement et prudemment de la mettre en œuvre? »

L'auteur, comme on le voit dans ce volume et comme on le savait déjà par ailleurs, a choisi la foi catholique pour son drapeau, et ce drapeau, il entend bien le porter droit et haut, claquant au vent, partout où il va et dans tout ce qu'il écrit.

Richard ARÈS.

SETTIMANE SOCIALI DEI CATTOLICI ITALIANI. — *La Sicurezza sociale*, Bologna, 1949. — A cura dell'I. C. A. S., Edizioni dell'Ateneo. 319 pp., 24 cm.

VOICI le compte rendu des cours et conférences de la Semaine sociale d'Italie, tenue à Bologne, l'an dernier. A signaler: parmi les conférences doctrinales, celle du P. de Marco, S. J., sur « La responsabilité de la société dans le développement de la personne humaine », et celle de Mgr P. Pavan sur « La sécurité sociale, moyen de mettre en valeur la personne humaine »; parmi les cours d'allure technique, celui du professeur F. Vito sur « La sécurité sociale et le revenu national », celui du professeur M. Agosti sur « L'école dans un système de sécurité sociale », ainsi que celui du professeur L. Rossi sur « Le plein emploi comme directive de la politique économique ». Enfin, à mettre tout à fait à part, à cause du grand intérêt qu'elle présente, l'étude du R. P. Agostino Gemelli, O. F. M.,

sur « La défense de la santé dans un système de sécurité sociale ». L'A. y expose ce qui se fait à l'étranger ainsi qu'en Italie; il montre la transformation que subit l'exercice de la médecine dans un monde qui se transforme; il énonce les critères fondamentaux par lesquels doit se juger une défense efficace de la santé, et termine par un programme d'une assurance médicale sur le plan de la sécurité sociale. Comme tous ces sujets sont actuellement à l'ordre du jour et discutés un peu partout, ce volume des Semaines sociales d'Italie pourra fournir de précieux renseignements en même temps que d'intéressantes suggestions.

Richard ARÈS.

## AGRICULTURE

Firmin LÉTOURNEAU: *Histoire de l'Agriculture au Canada français*. Préface du chanoine Groulx. — Chez l'auteur, Institut agricole d'Oka, 1950. 324 pp., 22 cm. \$2 franco.

CETTE HISTOIRE est à la fois grande, moyenne et petite histoire. Sans besoin de plaider, l'A. fait conclure à la nécessité d'accroître notre force de base. Un pays est terre et hommes; il se fait non à coups de fusil, mais à coups de hache, de herse, de muscles et de cœur. Troquer ce genre de civilisation pour de la paresse ou par désir d'une richesse desséchante, c'est renoncer à la fidélité, à la vie paisible et féconde, à la vigueur historique. Le problème appelle l'étude, le progrès, la conquête et la coopération. Continuer la terre, c'est l'embellir et la multiplier.

Quatre parties: 65 pages aux premiers conquérants, 1605-1760; 50 aux survivants, 1760-1867; 120 aux résistants contre l'émigration, 1867-1912; et 65 aux artisans du progrès actuel: agronomes, coopérateurs, U. C. C., crédit agricole, écoles moyennes. Livre de confiance et de fierté, qui évoque les souvenirs pour inspirer l'avenir. On aimerait un peu de chiffres, même secs, pour mieux saisir les étapes, la stagnation, surtout la baisse réelle du groupe agricole, tombé au cinquième de notre population. On aimerait un chapitre sur le Canada français hors du Québec.

Une remarque: l'A. cite l'édit de Marly, où Louis XV rabroue les spéculateurs en seigneuries, vu que « le régime seigneurial n'est regardé comme utile que dans la mesure où il colonise ». Il aurait pu citer l'édit de Versailles de 1732, réintégrant à la couronne les seigneuries qui ne seraient pas défrichées en 1734, donc presque toutes celles qu'on rachète aujourd'hui, telle Mingan, comme si elles n'étaient pas disparues alors. L'ouvrage de M. Létourneau est une mine et une lecture agréable. Les équipes d'étude et les chefs studieux se donneront, non pas la peine, mais le plaisir de lire cette histoire d'une vaillance qu'on chante souvent, qu'on aide rarement et qui souffre tellement de l'individualisme trainard et de la politique bavarde.

Alexandre DUGRÉ.

## BIOGRAPHIE

Pierre CROIDYS: *Dans l'épouvante du Grand Nord*. — Spes, Paris, 1950. 191 pp., 18,5 cm.

LA VIE ESQUIMAUDE et le martyre des PP. Rouvière et Le Roux, tels que relatés par l'A., nous donnent, avec précision et clarté, un aperçu de l'apostolat missionnaire des Oblats de Marie-Immaculée à la Baie d'Hudson.

L'A. reprend pas à pas la route des deux missionnaires, nous en communique la réalité: silence, isolement, hospitalité et barbarie esquimaudes. On y revit les souffrances physiques et morales endurées par les deux Pères. Les mœurs esquimaudes et l'effort constant d'adaptation sont notamment mis en relief. C'est l'homme de Dieu au combat. La juste mesure de réalisme retient le lecteur et l'initie à la vie du Grand Nord. La mort ou l'oblation totale couronne enfin leur vie dure et fructueuse.

*Dans l'épouvante du Grand Nord* vit pour nous les sentiments du missionnaire; mais surtout reproduit le milieu et la couleur locale de la vie esquimaude. L'A. au cours du récit détaille le geste quotidien de l'Esquimau tout en y opposant l'effet produit chez le blanc civilisé.

Le récit, vif et direct en général, s'alourdit parfois dans le dialogue; les entretiens des deux Pères manquent un peu de naturel, quoiqu'ils redisent avec succès la joie et la charité du cœur missionnaire.

Jacques DUCHARME.

*L'Immaculée-Conception*.

A VOTRE SERVICE

**FIDUCIAIRES**  
DE LA CITE ET DU DISTRICT DE  
**MONTREAL**  
LIMITÉE

<b>EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES ADMINISTRATEURS</b>		<b>AGENTS FINANCIERS FIDUCIAIRES</b>
----------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------

262 RUE ST-JACQUES OUEST, MONTREAL-1 PL. 3834\*

## *Relations*

a maintenant

**10 ANS**



Une table des matières des 10 ans  
paraîtra au début de 1951

*Indispensable instrument de travail*

**25 sous**

*Retenez-en un exemplaire  
dès aujourd'hui*



8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal - 14  
CANADA

## *En trois mots*

¶ Un quotidien montréalais voulait récemment, en page éditoriale, s'il vous plaît, nous convaincre qu'il n'y a pas plus de désordre moral ni de divorces parmi les acteurs et actrices à la mode que parmi le commun des mortels. Un autre quotidien de Montréal donnait, l'an dernier, à un entrefilet le titre suivant: *Une épidémie de divorces à Hollywood*. Serait-ce une question d'optique seulement ou de statistique comparée ?

¶ Ingrid Bergman, épouse (!) numéro 3 — sauf erreur — de Roberto Rossellini, a tourné (c'est comme ça que ça se dit) un film passionnel sur un volcan, *Stromboli*. Riposte ou coïncidence: Anna Magnani, épouse (!) numéro 2 — sauf erreur — du même Roberto Rossellini, tient la vedette dans un autre film volcanique, dont le titre est *Volcano*. Que de lave en ces fusions et dissolutions éruptives du « Bonheur » et de l'« Hamour »!

¶ La bibliothèque de Montréal a 30,000 abonnés et 250,000 volumes. De mai 1949 à mai 1950, plus de 800,000 volumes ont été en circulation. En 1940, 45% des lecteurs choisissaient le roman; ils ne sont plus que 30%. (Extrait d'une causerie de Mlle Juliette Chabot au poste CKAC.)

¶ Du *Victoria Times*: *Il est regrettable que quatre pour cent seulement des Canadiens de langue anglaise puissent parler français, quand soixante-cinq pour cent des Canadiens français sont parfaitement bilingues*. Même si les pourcentages n'étaient pas tout à fait au point, la leçon reste juste. Le bilinguisme est utile pour les Canadiens de langue anglaise comme pour les Canadiens français.

¶ Les Petits Chanteurs à la Croix de Bois ont été acclamés à Vancouver. Tout le monde se répète: « Quand reviendront-ils ? » Quelqu'un nous écrit: « Espérons que ces petits chanteurs feront en 1951 une tournée de concerts de l'Atlantique au Pacifique. Et pourquoi notre Québec ne formerait-il pas pareil groupe, pareille ambassade et ne remporterait-il pareils succès d'amitié ? »

¶ Lors du tournoi pour le championnat mondial du jeu de ballon au panier tenu à Buenos-Ayres, le 2 novembre dernier, l'équipe de la Yougoslavie refusa de rencontrer l'équipe de l'Espagne. Il faut dire que l'Occident a habitué Tito à jouer seul et selon des règles arbitraires, surtout en ce qui a trait à l'Espagne...

¶ Le Père John Courtney Murray, S. J., professeur au scolasticat de Woodstock, Md., éditeur de *Theological Studies*, a reçu la médaille « Cardinal Spellman », décernée annuellement pour mérite en théologie. Rappelons qu'il y a deux ans, le Père Bernard Lonergan, S. J., autrefois du Scolasticat de l'Immaculée-Conception, à Montréal, et aujourd'hui du scolasticat *Christi Regis*, de Toronto, décrochait cet honneur.

¶ La période de guerre entre 1940 à 1945 aurait nui à l'audition du procès des veuves de Saint-Remi-d'Amherst. Le lien est loin d'être évident. Depuis 1945, la guerre était finie!

¶ A sa maison de Sun Valley (Californie), le 17 septembre 1950, le matin du XVI<sup>e</sup> dimanche après la Pentecôte, mourait, son missel à la main, l'acteur très connu Pedro De Cordoba (*les Croisades*, *Ramona*, *le Chant de Bernadette*, *Captain Blood*); il préparait le commentaire de la messe du dimanche que, depuis dix ans, il donnait à la radio de Los Angeles pour les alités.

¶ Des Normands et des Bretons en costume sont allés saluer à Cherbourg l'escadre canadienne composée du porte-avions le *Magnificent* et de deux destroyers, le *Huron* et le *Mic-Mac*. Qui dira que nos amis de France sont privés des moyens qu'il faut pour connaître exactement l'histoire du Canada ?

# Relations

10<sup>ème</sup> année

Montréal

1950

## TABLES DE L'ANNÉE 1950

(Numéros 109-120)

### I.—AUTEURS

#### Auteurs d'articles et de chroniques

- ANGERS, F.-A. — La Chambre de Commerce et les relations fédérales-provinciales: 190.  
ANONYME. — Bilan sanitaire d'une réforme: 135.  
— Horizon international (Chine): 274.  
— La Chine à l'ombre de Moscou: 332.  
ARCHAMBAULT, J.-P. — La semaine du dimanche: 52.  
— Un grand catholique français: 241.  
— S. Exc. Mgr Courchesne: 346.  
ARÈS, R. — Le Québec à la conférence d'Ottawa: 9.  
— La conférence d'Ottawa: 32.  
— Sur une prédication d'Arnold Toynbee: 93.  
— Quelques essais de réforme de l'entreprise aux États-Unis: 123.  
— Deux patrons qui ont réformé leur entreprise: 158.  
— Sur une appréciation de Christopher Dawson: 172.  
— Le Pape et la cogestion: 187.  
— La participation aux bénéfices de l'entreprise aux États-Unis: 254.  
— La participation à la gestion de l'entreprise aux États-Unis: 286.  
— Après la conférence de Québec: 321.  
— « Constitutionnel Amendment in Canada »: 351.  
BAUSSART, E. — Le communisme est-il en recul en Europe occidentale?: 40.  
BEAUCHMIN, L.-O. — Le pétrole de l'Alberta et son rôle dans l'économie canadienne: 129.  
BÉLANGER, J.-P. — L'établissement rural dans Rimouski: 140.  
BERNARD, A. — Vie française: 337.  
BOUVIER, E. — Les pensions de vieillesse: 221.  
— Dix années d'assurance-chômage: 300.  
CATT, R.-S. — Sur deux films musicaux: 306.  
— Créations canadiennes: 336.  
CHABOT, J. — Boston et la lecture publique: 102.  
CLAIR, G. — Justice commutative et échanges internationaux: 13.  
D'ANJOU, M.-J. — Carrefour 50: 99.  
— Le progrès de nos hôpitaux: 238.  
— L'éducation religieuse, problème mondial: 258.  
D'APOLLONIA, L. — Tels sont les Italo-Canadiens: 36.  
— Désordre de l'homme: 116.  
— Conversations avec Budenz — I: 193.  
— Conversations avec Budenz — II: 225.  
— Secours des chrétiens: 304.  
— Dieu avec nous: 365.  
D'SOUZA, J. — Les missions protestantes dans l'Inde: 78.  
DUGRÉ, AL. — La Côte-Nord, sa richesse et sa vie: 47.  
— Vie franco-américaine: 145.  
— Retour aux vieux noms: 166.  
— Nos Laurentides à terminer: 204.  
— Univers ou Palestine?: 236.  
— Vacances en beauté: 272.  
— Le sol veut bouger: 325.  
— La course au nombre: 365.  
DUMAS, E. — Gérard Barbeau parmi nous: 235.  
DUTHEIL, M. — La copropriété et la crise de l'habitat en France: 165.  
GAUTHIER, R. — Les Néo-Canadiens et nous: 141.  
GENEST, J. — L'apprentissage dans le Sud: 81.  
GERVAIS, E. — La vieille maison de Sillery: 174.  
— Notre bienheureuse Marguerite Bourgeoys: 356.  
GINGRAS, P.-E. — Le congrès canadien pour la paix et les Ligues du Sacré-Cœur: 268.  
GRÉBER, J. — La plus belle ville du monde: 261.  
GROULX, L. — Aux tournants de l'histoire: 61.  
— Histoire du Canada français: 132.  
IVANOV, P. P. — Mouvement « Pro Russia »: 203.  
JARRY, J.-A. — Prévenir la tuberculose: 64.  
JOLY, R. — L'orientation: imposture ou panacée?: 126.  
— L'orientation: notre responsabilité à tous: 197.  
KULBIS, S. — Les Lithuaniens au Canada: 228.  
LAFLEUR, G. — La Ligue antituberculeuse de Montréal: 358.  
LAVERY, C. — Le cinquantenaire des Caisses populaires Desjardins: 305.  
LEDIT, J.-H. — Horizon international (voir ce mot).  
LÉTOURNEAU-LASALLE, R. — Pour qu'ils vivent: 262.  
LEWIS, J. — « La mort a été engloutie dans la victoire »: 327.  
LIGUTTI, L. — Lettres d'Italie 1950: 206.  
MONDOR-CHAPUT, F. — La Belgique et son folklore: 145.  
MORENCY, R. — Science économique et catholicisme: 5.  
PLANTE, A. — Connaissez-vous « l'Établissement rural »?: 44.  
— L'Établissement rural va vous tendre la main: 112.  
— L'incident de Shawinigan: 155.  
— « Histoire des enfants tristes »: 269.  
— Le sens d'un anniversaire: 294.  
— L'Espagne persécute-t-elle les protestants?: 317.  
— Le projet de loi sur les coopératives: 348.  
RIOUX, A. — Pour être le peuple de l'avenir en Amérique: 162.  
ROALD, R. — La frontière noire: 176.  
ROY, A. — L'arbitrage de l'amiante: 68.  
— Réflexions sur le chômage: 96.  
— Le conflit entre le social et l'économique: 353.  
RYAN, C. — Entre la sortie de l'école et le mariage: 18.  
SAINTONGE, F. — Signification du marxisme: 111.  
TREMBLAY, J. — Guerre ou paix?: 71.  
— « Reine de la Paix »: 142.  
— Où est le règne de Dieu?: 180.  
— À l'œuvre on connaît l'artisan: 181.  
— Nos quatre vertus... et les vertus chrétiennes: 209.  
— « Établis-nous dans la paix »: 230.  
— « Folie »? ou « Sagesse de Dieu »?...: 263.  
TREMBLAY, R.-H. — À quoi servent nos épargnes?: 219.  
VALIQUETTE, S. — Le plus beau cadeau: 17.  
— Culture française, richesse canadienne: 161.  
VAN BELLEGHEM, G. — Nos médecins et le procès Sander: 92.  
VANIER, P. — L'encyclique « Humani generis »: 290.  
VINAY, M.-P. — Service social et vie intérieure: 109.  
ZALLONI, F. — Les Canadiens, ces inconnus...: 23.

### II.—MATIÈRES

#### Éditoriaux (Édit.), Au fil du mois et Commentaires (Comm.), Articles, Chroniques, Horizon international (Hor.), Correspondance (Corr.), Signes des Temps et Citations (Cit.), Livres récents (Bibl.), En trois mots.

- AMBIANTE. — L'arbitrage de l' —, A. ROY: 68.  
ANGLETERRE. — Attirance de Rome (Édit.): 4.  
— Le commerce anglais en Chine (Hor.): 24.  
— (Hor.): 116.  
ANGLO-CANADIENS. — Qu'en pensent nos lecteurs? (Comm.): 17.  
ANNÉE SAINTE. — Sainte année à nos lecteurs (Édit.): 1.  
— Vers Rome (Comm.): 16.  
— M. Saint-Laurent, M. Déry et l' — (Édit.): 58.  
— Saint-Siège (Hor.): 210.  
— (Hor.): 338.  
APPEL DE STOCKHOLM. — « De la bombe d'Hiroshima à l' — » (Comm.): 232.  
— L' — (Comm.): 267.  
APPRENTISSAGE. — L' — dans le Sud, J. GENEST: 81.  
ARBITRAGE. — L' — de l'amiante, A. ROY: 64.  
ARTISANAT. — À l'œuvre on connaît l'artisan, J. TREMBLAY: 181.  
ASSOCIATION CANADIENNE DES ÉDUCATEURS DE LANGUE FRANÇAISE. — Culture française, richesse canadienne, S. VALIQUETTE: 161.  
ASSOCIATION DE LA CROIX DE LORRAINE. — Le sens d'un anniversaire, A. PLANTE: 294.  
— Pour les pulmonaires (Comm.): 139.  
ASSOCIATION INTERNATIONALE SOCIALE CHRÉTIENNE. — (Hor.): 146.  
ASSOMPTION. — Le dogme de l' — (Édit.): 313.  
— L' — et les Jésuites (Comm.): 362.  
ASSURANCE-CHÔMAGE. — Dix années d' —, E. BOUVIER: 300.  
BARBEAU. — Gérard — parmi nous, E. DUMAS: 235.  
BELGIQUE. — La — et son folklore, F. MONDOR-CHAPUT: 145.  
BELZILE. — M. Gleason — (Comm.): 264.  
BÉNÉFICES. — Quelques essais de réforme de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 123.  
— Deux patrons qui ont réformé leur entreprise, R. ARÈS: 158.  
— La participation aux — de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 254.  
BESOINS HUMAINS. — Le capital et les — (Comm.): 72.  
BETTERAVE À SUCRE. — La — dans le Québec (Comm.): 107.  
— Le sol veut bouger, A. DUGRÉ: 325.  
BIBLE. — Fidèles ou traitres à la Bible? (Comm.): 350.  
BIBLIOTHÈQUE. — Boston et la lecture publique, J. CHABOT: 102.

- BIEN-ÊTRE SOCIAL.** — Cours de — (Comm.): 107.  
**BOISSON.** — Marchands de la campagne et bière (Comm.): 106.  
 — Le changement de l'eau en vin (Comm.): 106.  
 — La moralité à Montréal (Comm.): 299.  
**BOMBE ATOMIQUE.** — Ère atomique et civilisation spiritualiste (Comm.): 74.  
 — « De la — d'Hiroshima à l'appel de Stockholm » (Comm.): 232.  
 — Le procès de la — (Comm.): 296.  
**BOSTON.** — et la lecture publique, J. CHABOT: 102.  
**BUCHERONS.** — Agitation aux chantiers (Comm.): 299.  
**BUDENZ.** — Conversations avec — I, L. D'APOLLONIA: 193.  
 — Conversations avec — II, L. D'APOLLONIA: 225.  
**CABANO.** — Frères dans le besoin (Édit.): 153.  
**CAISSES POPULAIRES.** — Les — (Comm.): 136.  
 — À quoi servent nos épargnes? R.-H. TREMBLAY: 219.  
 — Trois invitations (Comm.): 234.  
 — Le cinquantenaire des — Desjardins, C. LAVERY: 305.  
**CANADA.** — Les Canadiens, ces inconnus..., F. ZALONI: 25.  
 — Carrefour 50, M.-J. D'ANJOU: 99.  
 — Culture française, richesse canadienne, S. VALIQUETTE: 161.  
**CANADA FRANÇAIS.** — Aux tournants de l'histoire, L. GROULX: 61.  
 — La Canadienne française (Comm.): 75.  
 — Paroisse et démocratie au — (Édit.): 90.  
 — L'avenir du peuple canadien-français (Sur une prédication d'Arnold Toynbee), R. ARÈS: 93.  
 — Histoire du Canada français, L. GROULX: 132.  
 — Cachet français du Québec (Comm.): 138.  
 — La vitalité du — (Corr.): 139.  
 — Culture française, richesse canadienne, S. VALIQUETTE: 161.  
 — La Chambre de Commerce de Montréal devant la Commission Massey (Comm.): 168.  
 — Sur une appréciation de Christopher Dawson, R. ARÈS: 172.  
 — En Colombie canadienne (Comm.): 235.  
**CAPITAL.** — Le — et les besoins humains (Comm.): 72.  
**CARITAS.** — Misères chrétiennes (Comm.): 329.  
**CARMÉLITES.** — Voilà soixante-quinze ans (Comm.): 170.  
**CARREFOUR 50.** — —, M.-J. D'ANJOU: 99.  
**CARTEL.** — Le — des allumettes (Édit.): 31.  
 — D'action morale et sociale (Comm.): 106.  
**CATHOLICISME.** — Science économique et —, R. MORENCY: 5.  
 — Carrefour 50, M.-J. D'ANJOU: 99.  
 — Sur une appréciation de Christopher Dawson, R. ARÈS: 172.  
 — La Corée et le — (Comm.): 265.  
**CHAMBRE DE COMMERCE.** — La — de Montréal devant la Commission Massey (Comm.): 168.  
 — La — et les relations fédérales-provinciales, F.-A. ANGERS: 190.  
**CHANTIERS.** — et coopération (Comm.): 234.  
 — Agitation aux — (Comm.): 299.  
**CHAPELET.** — Prière mariale et pureté (Édit.): 218.  
 — Trois invitations (Comm.): 234.  
 — La croisade du Rosaire (Édit.): 282.  
 — Secours des chrétiens, L. D'APOLLONIA: 304.  
**CHARBONNEAU.** — S. Exc. Mgr Joseph — (Édit.): 57.  
**CHINE.** — (Hor.): 24.  
 — L'« Heure de grâce » en — (Comm.): 43.  
 — rouge (Hor.): 85.  
 — (Hor.): 274.  
 — La — à l'ombre de Moscou, XXX: 332.  
**CHÔMAGE.** — Réflexions sur le —, A. ROY: 96.  
 — et apostolat (Comm.): 138.  
 — Allocation de S. S. Pie XII sur le « grand problème social de l'heure présente » (Comm.): 200.  
**CINÉMA.** — À l'affiche, ce soir (Édit.): 154.  
**CITÉ.** — L'Église et la — (Édit.): 285.  
**CIVILISATION.** — Ère atomique et — spiritualiste (Comm.): 74.  
**CLAIRE-VALLÉE.** — Vacances en beauté, A. DUGRÉ: 272.  
**COGESTION.** — Le Pape et la cogestion, R. ARÈS: 187.  
 — La participation à la gestion de l'entreprise au États-Unis, R. ARÈS: 286.  
 — Qu'a dit le Saint-Père sur la cogestion économique, le 3 juin 1950? (Comm.): 560.  
**COLOMBIE.** — (Hor.): 147, 178.  
**COLOMBIE CANADIENNE.** — En — (Comm.): 235.  
**COLONISATION.** — Ambitions (Comm.): 16.  
 — Famille et — (Comm.): 43.  
 — et agriculture (Comm.): 43.  
 — Terres et hommes (Comm.): 138.  
 — Des courageux (Comm.): 298.  
 — Le sol veut bouger, A. DUGRÉ: 325.  
 — La course au nombre A. DUGRÉ: 363.  
**COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL.** — Jugement important (Comm.): 297.  
**COMMISSION DES LIQUEURS.** — Nécessaires balayages (Édit.): 153.  
**COMMISSION DES RELATIONS OUVRIÈRES.** — Jugement important (Comm.): 297.  
**COMMISSION MASSEY.** — La —, l'Éducation et la Culture (Édit.): 121.  
 — La Chambre de Commerce de Montréal devant la — (Comm.): 168.  
**COMMUNISME.** — Le — est-il en recul en Europe occidentale? E. BAUSSART: 40.  
 — La frontière noire, R. ROALD: 176.  
 — Conversations avec Budenz — I, L. D'APOLLONIA: 193.  
 — Conversations avec Budenz — II, L. D'APOLLONIA: 225.  
 — (Hor.): 274.  
 — La Chine à l'ombre de Moscou, XXX: 332.  
 — U. R. S. S. (Hor.): 339.  
**COMPÉTENCE.** — « Devoir de — » (Comm.): 297.  
**CONCOURS DE FRANÇAIS.** — (Comm.): 107.  
**CONGRÉGATIONS MARIALES.** — Journées d'étude sur les — (Comm.): 266.  
**CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA PRESSE CATHOLIQUE.** — (Édit.): 31.  
**CONGRÈS MONDIAL SOCIAL CHRÉTIEN.** — (Hor.): 146.  
**CONSISTORIALE.** — La lettre de la — (Comm.): 232.  
**CONSTITUTION.** — Le Québec à la conférence d'Ottawa, R. ARÈS: 9.  
 — La conférence d'Ottawa, R. ARÈS: 32.  
 — La Chambre de Commerce de Montréal devant la Commission Massey (Comm.): 162.  
 — Après la conférence de Québec, R. ARÈS: 321.  
 — « Constitutional Amendment in Canada », R. ARÈS: 351.  
**CONVENTIONS COLLECTIVES.** — Contrats de travail (Comm.): 139.  
 — Le conflit entre le social et l'économique, A. ROY: 353.  
**CONVERSIONS.** — aux États-Unis (Comm.): 298.  
**COOPÉRATION.** — Coopératives d'habitation et urbanisme (Comm.): 15.  
 — Avantages de la — (Comm.): 104.  
 — Chantiers et — (Comm.): 234.  
 — Le projet de loi sur les coopératives, A. PLANTE: 348.  
**CORÉE.** — (Hor.): 243.  
 — La guerre de — (Édit.): 249.  
 — La — et le catholicisme (Comm.): 265.  
 — Une opinion française sur la guerre de — (Comm.): 297.  
 — (Hor.): 307.  
 — Vraie volonté de paix (Édit.): 281.  
**CÔTE-NORD.** — Les richesses de la — (Corr.): 77.  
 — La —, sa richesse et sa vie, A. DUGRÉ: 47.  
**COURCHESNE.** — S. Exc. Mgr —, J.-P. ARCHAMBAULT: 346.  
**COURS DE BIEN-ÊTRE SOCIAL.** — (Comm.): 107.  
**CROISADE DU CHAPELET.** Voir *Chapelet*.  
**CULTURE.** — La Commission Massey, l'Éducation et la — (Édit.): 121.  
 — française, richesse canadienne, S. VALIQUETTE: 161.  
 — La Chambre de Commerce de Montréal devant la Commission Massey (Comm.): 168.  
 — et religion (Comm.): 200.  
 — L'étude de la — chrétienne (Comm.): 265.  
 — Le 10<sup>e</sup> anniversaire de « Culture » (Comm.): 266.  
**DAWSON.** — Sur une appréciation de Christopher Dawson, R. ARÈS: 172.  
**DE GAILHARD-BANCEL, H.** — Un précurseur (Comm.): 234.  
 — Un grand catholique français, J.-P. ARCHAMBAULT: 241.  
**DÉLIQUANCE JUVÉNILE.** — Jeunesse (Comm.): 362.  
**DÉMOCRATIE.** — Paroisse et — au Canada français (Édit.): 90.  
 — « DEVOIR ». — Les quarante ans du « Devoir » (Édit.): 31.  
**DIMANCHE.** — La Semaine du —, J.-P. ARCHAMBAULT: 52.  
**DION.** — Le Père Marie-Alcantara Dion (Comm.): 72.  
**DIVORCE.** — Remariage des divorcés (Comm.): 16.  
**DOMINION TEXTILE.** — Techniciens du textile (Comm.): 137.  
**ÉCHANGES INTERNATIONAUX.** — Justice commutative et —, G. CLAIR: 13.  
 — (Corr.): 108.  
**ÉCONOMIQUE.** — Science économique et catholicisme, R. MORENCY: 5.  
 — Notre problème — (Comm.): 232.  
 — Le conflit entre le social et l' —, A. ROY: 353.  
**ÉDUCATION.** — La paix dans l'éducation (Édit.): 31.  
 — Conservatisme ou hardiesse en — (Comm.): 42.  
 — Encore ce débat (Édit.): 59.  
 — Cours primaire supérieur (Comm.): 74.  
 — Répertoire de l' — populaire (Corr.): 108.  
 — La Commission Massey, l' — et la Culture (Édit.): 121.  
 — Des hommes forts (Cit.): 157.  
 — Culture française, richesse canadienne, S. VALIQUETTE: 161.  
 — La Chambre de Commerce de Montréal devant la Commission Massey (Comm.): 168.  
 — La belle assurance de M. James (Édit.): 187.  
 — L' — religieuse, problème mondial, M.-J. D'ANJOU: 258.  
 — Vacances en beauté, A. DUGRÉ: 272.  
 — Lettre pastorale sur l' — (Édit.): 283.  
 — Ecoles disparues, biens, bénies (Comm.): 331.  
 — Connaissez-vous bien l'Acelf? (Comm.): 331.  
 — Au service de l'école (Comm.): 331.  
**ÉGLISE.** — L' — et la Cité (Édit.): 285.  
**ÉLECTION.** — Pour une — sérieuse (Édit.): 316.  
**ENCYCLIQUE.** — L' — « Humani generis », P. VANIÉ: 290.  
**ENFANCE.** — « Histoire des Enfants tristes », A. PLANTE: 269.  
**EN TROIS MOTS.** — 56, 88, 120, 152, 184, 216, 248, 280, 312, 344, 372.  
**ÉPARGNES.** — À quoi servent nos — ? R.-H. TREMBLAY: 219.  
**ESPAGNE.** — Amitié pour l' — (Édit.): 251.  
 — L' — persécute-t-elle les protestants? A. PLANTE: 317.  
**ESPIONNAGE.** — (Comm.): 75.  
**ÉTABLISSEMENT RURAL.** — Connaissez-vous l' — ? A. PLANTE: 44.  
 — L' — va vous tendre la main, A. PLANTE: 112.  
 — L' — dans Rimouski, J.-P. BÉLANGER: 140.  
 — Argent de semence (Édit.): 253.  
**ÉTAT.** — Le Pape et le vrai rôle de l' — (Édit.): 253.  
**ÉTATS-UNIS.** — Angoulême New-York (Comm.): 16.  
 — Étranges — (Comm.): 17.  
 — Le commerce américain en Chine (Hor.): 24.  
 — Quelques essais de réforme de l'entreprise aux —, R. ARÈS: 123.  
 — Deux patrons qui ont réformé leur entreprise, R. ARÈS: 158.  
 — Conversations avec Budenz, L. D'APOLLONIA: 193, 225.  
 — La participation aux bénéfices de l'entreprise aux —, R. ARÈS: 254.  
 — La participation à la gestion de l'entreprise aux —, R. ARÈS: 286.  
 — Conversations aux — (Comm.): 298.  
 — Délinquance juvénile (Comm.): 362.  
 — Un quotidien catholique américain (Comm.): 362.  
**EUROPE.** — Le communisme est-il en recul en — occidentale? E. BAUSSART: 40.  
**EUTHANASIE.** — Nos médecins et le procès Sander, G. VAN BELLEGHEM: 92.  
 — La Société médicale du New-Hampshire sauve l'honneur de la profession (Édit.): 123.  
**FAMILLE.** — et colonisation (Comm.): 43.  
 — —, unissez-vous! (Édit.): 315.  
**FÊTES CHRÉTIENNES.** — Noël pour vrai (Comm.): 16, 362.  
**FOLKLORE.** — La Belgique et son —, F. MONDOR-CHAPUT: 145.  
**FONCTIONNAIRES.** — Traitement des — (Comm.): 202.  
**FORMOSE.** — (Hor.): 308.  
**FRANCE.** — Angoulême New-York (Comm.): 16.  
 — La copropriété et la crise de l'habitat en —, M. DUTHEIL: 165.  
**FRANC-MAÇONNERIE.** — Amérique Centrale (Hor.): 179.  
**FRANCO-AMÉRICAINS.** — Vie franco-américaine, A. DUGRÉ: 143.  
 — Ches les — (Comm.): 202.  
**FRANCO-CANADIENS.** — Qu'en pensent nos lecteurs? (Comm.): 17.  
**FRANCO-ONTARIENS.** — Concours de français (Comm.): 107.  
**FRASER.** — L'article de M. Blair — (Édit.): 217.  
**FUMÉE.** — La — à étouffer, A. MATHIEU: 22.  
**GAILHARD-BANCEL (M. de).** — Un précurseur (Comm.): 234.  
 — Un grand catholique français, J.-P. ARCHAMBAULT: 241.  
**GROULX.** — M. — à la radio (Comm.): 106.  
**GUERRE.** — La — est-elle inévitable? (Comm.): 203.  
 — La — de Corée (Édit.): 249.  
 — Vraie volonté de paix (Édit.): 281.  
**HABITATION.** — Coopératives d' — et urbanisme (Comm.): 15.  
 — La copropriété et la crise de l'habitat en France, M. DUTHEIL: 165.  
**HISTOIRE.** — Aux tournants de l' —, L. GROULX: 61.  
**HÔPITAUX.** — Cours d'administration hospitalière (Comm.): 138.  
 — Le progrès de nos —, M.-J. D'ANJOU: 238.  
**HORIZON INTERNATIONAL... ANONYME.** — Chine: 274.  
 — LÉDIT, J.-H. — Amérique Centrale: 179. — Amérique latine: 147, 178, 368. — Angleterre: 116. — Année sainte: 358, 366. Voir *Saint-Siège*. — Boulier (Abbé): 367. — Chine: 24, 367. Voir *Extrême-Orient*, *Formose*. — Corée: 243, 307. — Europe 210. Voir *Angleterre*, *Italie*, *Pologne*. — Extrême-Orient: 85. — Formose: 308. — Italie: 82. Voir *Année sainte*, *Saint-Siège*. — Mexique: 113. — Nations Unies: 50, 367. Voir *Corée*. — Ouvrier (Monde): 211. — Pacifisme: 244. — Pologne: 114. — Saint-Siège: 49, 210. — Sociologie (Congrès mondial social chrétien): 146. — « Traditeurs »: 366. — U. R. S. S.: 339. — Veto: 367.  
 — « HUMANI GENERIS ». — L'encyclique « Humani generis », P. VANIÉ: 290.

**IMMIGRATION.** — Ambitions (Comm.): 16.  
— Ils sont nos frères (Edit.): 316.  
— La course au nombre, A. DUGRÉ: 363.

**INDE.** — Les missions protestantes dans l' —, J. D'SOUZA: 78.  
— (Hor.): 84.

**INDÉCENCES.** — (Comm.): 234.

**INTELLECTUELS.** — Carrefour 50, M.-J. D'ANJOU: 99.

**INTOLÉRANCE.** — Où est l' — ? (Comm.): 266.

**IRLANDE.** — L' — est inquiète (Comm.): 171.

**ITALIE.** — (Hor.): 82.  
— Lettre d' — 1950, L. LIGUTTI: 206.

**ITALIENS.** — Tels sont les Italo-Canadiens, L. D'APOLLONIA: 36.

**JAMES (M. Cyril).** — La belle assurance de M. — (Edit.): 187.

**JÉRUSALEM.** — —, pierre d'angle de l'O. N. U. (Edit.): 2.

**JÉSUITES.** — Les — adversaires du dogme de l'Assomption? (Comm.): 362.

**JEUNESSE.** — Entre la sortie de l'école et le mariage, C. RYAN: 18.  
— L'U. N. E. S. C. O. et les jeunes (Comm.): 362.

**JUIFS.** — Jérusalem, pierre d'angle de l'O. N. U. (Edit.): 3.  
— Nouveau juge au Québec (Edit.): 60.  
— L'Université de Saint-Louis honore un Juif (Comm.): 235.  
— Univers ou Palestine? A. DUGRÉ: 236.

**JUSTICE COMMUTATIVE.** — et échanges internationaux, G. CLAIR: 13.

**LAFORTUNE.** — S. Exc. Mgr — (Comm.): 360.

**LAURENTIDES.** — Nos — à terminer, A. DUGRÉ: 204.

**LAVAL (Mgr de).** — reçu en triomphe (Comm.): 170.

**LEDOUX (Burton).** — Le cartel des allumettes (Edit.): 31.

**LÉGER (S. Exc. Mgr).** — (Edit.): 89.

**LETTRE PASTORALE SUR LE PROBLÈME OUVRIER.** — Lumière sur notre monde du travail (Edit.): 89.  
— Une lettre qui fait honneur (Edit.): 217.  
— La Lettre de la Consistoriale (Comm.): 232.

**LIBRE ENTREPRISE.** — L'homme d'affaires et la — (Comm.): 136.

**LIGUES DU SACRÉ-CŒUR.** — Le congrès canadien pour la paix et les —, P.-E. GINGRAS: 268.

**LITHUANIENS.** — Les — au Canada, S. KULBIS: 228.

**LITTÉRATURE.** — — et dogmes catholiques (Comm.): 264.

**LIVRE.** — Le plus beau cadeau, S. VALIQUETTE: 17.

**LOISIR.** — — chrétien (Comm.): 200.

**LOYERS.** — L'augmentation des — (Comm.): 15.

**MANITOBA.** — Frères dans le besoin (Edit.): 153.

**MARGUERITE BOURGEOIS.** — Notre bienheureuse, E. GERVAIS: 356.

**MARTEL (le maire).** — Des courageux (Comm.): 298.

**MARTIN (Mgr).** — Son Exc. Mgr Albertus Martin (Edit.): 315.

**MARXISME.** — Signification du marxisme, F. SAINTONGE: 111.

**MEXIQUE.** — — (Hor.): 113.

**MILLE-ÎLES.** — Centenaire des — (Comm.): 202.

**MINES.** — Les — du Nouveau-Québec (Comm.): 15.

**MINVILLE (Eadras).** — Le nouveau doyen de la Faculté des Sciences Sociales (Comm.): 298.

**MONTREAL.** — La fumée à étouffer, A. MATHIEU: 22.  
— L'Eglise et la Cité (Edit.): 285.  
— Pour une élection sérieuse (Edit.): 316.

**MONTREAL TRAMWAYS.** — La surcapitalisation de la — (Edit.): 284.

**MORALITÉ.** — Le vice et le jeu à Montréal (Edit.): 30.  
— Montréal a droit à la sécurité morale (Edit.): 59.  
— Il faut y voir clair (Edit.): 91.  
— Cartel d'action morale et sociale (Comm.): 106.  
— A l'affiche, ce soir (Edit.): 154.  
— L'enquête sur la — (Comm.): 172.  
— Indécences (Comm.): 234.  
— La — à Montréal (Comm.): 299.

**NATIONS UNIES.** — Jérusalem, pierre d'angle de l'O. N. U. (Edit.): 2.  
— Où va l'U. N. E. S. C. O.? (Edit.): 3.  
— Qui paye le budget des Nations Unies? (Comm.): 16.  
— (Hor.): 50.  
— La guerre de Corée (Edit.): 249.  
— Vraie volonté de paix (Edit.): 281.  
— (Hor.): 307.

**NÉO-CANADIENS.** — Tels sont les Italo-Canadiens, L. D'APOLLONIA: 36.  
— Les — et nous, R. GAUTHIER: 141.  
— A l'œuvre on connaît l'artisan, J. TREMBLAY: 181.  
— Les Lithuaniens au Canada, S. KULBIS: 228.  
— Ils sont nos frères (Edit.): 316.

**NOËL.** — — pour vrai (Comm.): 16, 362.  
— Dieu avec nous, L. D'APOLLONIA: 365.

**NOIRS.** — Les — à l'honneur (Comm.): 361.

**NOMS.** — Retour aux vieux —, A. DUGRÉ: 166.

« **NOTRE TEMPS** ». — Souscription publique pour — (Comm.): 330.

**NOUVEAU-QUÉBEC.** — Les mines du — (Comm.): 15.

**OBIOU (Mont).** — La tragédie du « Pèlerin canadien » (Edit.): 346.

**OPINION PUBLIQUE.** — La presse catholique et l' — (Comm.): 104.

**ORIENTATION.** — L' — : imposture ou panacée? R. JOLY: 126.  
— L' — : notre responsabilité à tous, R. JOLY: 197.

**OTTAWA.** — Le Québec à la Conférence d'Ottawa, R. ARÈS: 9.  
— La conférence d' —, R. ARÈS: 32.

**OUVRIERS.** — Quelques essais de réforme de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 123.  
— Deux patrons qui ont réformé leur entreprise, R. ARÈS: 158.  
— Le Pape et la cogestion, R. ARÈS: 187.  
— Monde ouvrier (Hor.): 210.  
— La participation aux bénéfices de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 254.  
— La participation à la gestion de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 286.

**PACIFISME INTERNATIONAL.** — (Hor.): 244.

**PAIX.** — Solennelles promesses de — (Comm.): 14.  
— Guerre ou — ? J. TREMBLAY: 71.  
— « Reine de la paix », J. TREMBLAY: 142.  
— « Etablis-nous dans la paix », J. TREMBLAY: 231.  
— L'appel de Stockholm (Comm.): 256.  
— Le congrès canadien pour la — et les Ligues du Sacré-Cœur, P.-E. GINGRAS: 268.  
— Vraie volonté de — (Edit.): 281.

**PALESTINE.** — (Corr.): 76.  
— Univers ou — ? A. DUGRÉ: 236.

**PAROISSE.** — et démocratie au Canada français (Edit.): 90.

**PATATES.** — — bleues (Comm.): 74.

**PATRONS.** — Quelques essais de réforme de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 123.  
— Deux patrons qui ont réformé leur entreprise, R. ARÈS: 158.  
— La participation aux bénéfices de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 254.  
— La participation à la gestion de l'entreprise aux États-Unis, R. ARÈS: 286.

« **PÈLERIN CANADIEN** ». — La tragédie du « Pèlerin canadien » (Edit.): 346.

**PENSIONS DE VIEILLESSE.** — Les —, E. BOUVIER: 221

**PERSÉCUTION.** — Silence sur la — en Yougoslavie (Edit.): 29.

**PÉTROLE.** — Le — de l'Alberta et son rôle dans l'économie canadienne, L.-O. BEAUCHEMIN: 129.

**PIE XII.** — Saint-Siège (Hor.): 49.  
— La presse catholique et l'opinion publique (Comm.): 104.  
— Le Pape et la cogestion, R. ARÈS: 187.  
— Allocation de S. S. — sur le « Grand Problème social » de l' « heure présente » (Comm.): 200.  
— Le Pape et le vrai rôle de l'État (Edit.): 252.  
— Pour les œuvres du Saint Père (Edit.): 253.  
— Année Sainte (Hor.): 338.

**POLOGNE.** — (Hor.): 114.  
— (Edit.): 29.

**PRESSE.** — Silence sur la persécution en Yougoslavie (Edit.): 29.  
— Le Congrès international de la — catholique (Edit.): 31.  
— La — catholique et l'opinion publique (Comm.): 104.  
— Un quotidien catholique américain (Comm.): 362.

**PRÊTRE.** — Le — et la question sociale (Comm.): 361.

**PROBLÈME OUVRIER (Lettre pastorale sur le).** — Lumière sur notre monde du travail (Edit.): 89.  
— Une lettre qui fait honneur (Edit.): 217.  
— La Lettre de la Consistoriale (Comm.): 232.

**PRODUCTION.** — Beurre et pommes de reste (Comm.): 170.

**PRO RUSSIA.** — Mouvement —, P. P. IVANOV: 203.

**PROSTITUTION.** — Bilan sanitaire d'une réforme, ANONYME: 133.

**PROTESTANTS.** — Attirance de Rome (Edit.): 4.  
— de chez nous (Comm.): 16.  
— Les missions — dans l'Inde, J. D'SOUZA: 78.  
— L'incident de Shawinigan, A. PLANTE: 155.  
— En Colombie (Hor.): 178.  
— L'Espagne persécute-t-elle les — ? A. PLANTE: 317.

**PURETÉ.** — Prière mariale et — (Edit.): 218.

**QUÉBEC.** — Après la conférence de —, R. ARÈS: 321.

**RACISME.** — Affreux — (Comm.): 75.

« **RELATIONS** ». — Au seuil de la dixième année (Edit.): 1.  
— lui plait (Corr.): 77.

**RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES.** — La Chambre de Commerce de Montréal devant la Commission Massey (Comm.): 168.  
— La Chambre de Commerce et les —, F.-A. ANGERS: 190.

**RELIGION.** — Culture et — (Comm.): 200.  
— L'éducation religieuse, problème mondial, M.-J. D'ANJOU: 258.

**RETRAITES FERMÉES.** — Aventuriers de la grâce (Comm.): 171.

« **REVUE DU BARREAU** ». — La — (Comm.): 104.

**RIMOUSKI.** — L'Établissement rural dans —, J.-P. BÉLANGER: 140.  
— Frères dans le besoin (Edit.): 153.

**ROME.** — Attirance de — (Edit.): 4.

**RURALE (Vie).** — Connaissez-vous l'Établissement rural? A. PLANTE: 44.  
— L'Établissement rural va vous tendre la main, A. PLANTE: 112.  
— L'Établissement rural dans Rimouski, J.-P. BÉLANGER: 140.  
— Pour être le peuple de l'avenir en Amérique, A. RIOUX: 162.  
— Fierté et continuité rurales (Comm.): 170.  
— Nos Laurentides à terminer, A. DUGRÉ: 204.  
— Argent de semence (Edit.): 253.  
— Semaine sociale de Nantes (Comm.): 266.

**SAINTE-JUSTINE.** — Pour qu'ils vivent, R. LÉTOURNEAU-LASALLE: 262.

**SAINTE PÈRE.** — Pour les œuvres du — (Edit.): 253.

**SAINTE-SIÈGE.** — (Hor.): 49.  
— (Hor.): 210.

**SANDER.** — Nos médecins et le procès Sander, G. VAN BELLEGHEM: 92.

**SCHUMAN.** — Plan — (Hor.): 210.

**SCIENCES SOCIALES.** — Le nouveau doyen de la Faculté des — (Comm.): 298.

**SÉCURITÉ SOCIALE.** — La — (Cit.): 4.

**SEMAINE DU DIMANCHE (La).** — J.-P. ARCHAMBAULT: 52.

**SERVICE SOCIAL.** — et vie intérieure, M.-P. VINAY: 109.

**SHAWINIGAN.** — L'incident de —, A. PLANTE: 155.

**SILLERY.** — La vieille maison de —, E. GERVAIS: 174.

**SOCIALE.** — Le prêtre et la question — (Comm.): 361.

**SPIRITUALITÉ.** — Guerre ou paix? J. TREMBLAY: 71.  
— Désordre de l'homme, L. D'APOLLONIA: 116.  
— « Reine de la Paix », J. TREMBLAY: 142.  
— Où est le règne de Dieu? J. TREMBLAY: 180.  
— Nos quatre vertus... et les vertus chrétiennes, J. TREMBLAY: 209.  
— « Etablis-nous dans la paix », J. TREMBLAY: 231.  
— Secours des chrétiens, L. D'APOLLONIA: 304.  
— « Folie »? ou « Sagesse de Dieu »?..., J. TREMBLAY: 265.  
— « La mort a été engloutie dans la victoire », J. LEWIS: 327.  
— Dieu avec nous, L. D'APOLLONIA: 365.

**STÉRILISATION.** — A propos de — (Comm.): 137.

**STRACHEY (John).** — Angletterre (Hor.): 116.

**SUBSIDES FÉDÉRAUX.** — La belle assurance de M. James (Edit.): 187.

**SURCAPITALISATION.** — La — de la « Montreal Tramways » (Edit.): 284.

**SURVIVANCE FRANÇAISE.** — — en Amérique (Comm.): 328.

**TEMPÉRANCE.** — et publicité (Edit.): 122.

**TEXTILE.** — Techniciens du — (Comm.): 137.

**TOURISME.** — La vieille maison de Sillery, E. GERVAIS: 174.

**TOYNBEE (Arnold).** — Sur une prédiction d' —, R. ARÈS: 93.

**TRAVAIL.** — Lumière sur notre monde du — (Edit.): 89.  
— Contrats de — (Comm.): 139.

**TUBERCULOSE.** — Prévenir la —, J.-A. JARRY: 64.  
— Pour les pulmonaires (Comm.): 139.  
— Le sens d'un anniversaire, A. PLANTE: 294.  
— La Ligue antituberculeuse de Montréal, G. LAFLEUR: 358.

**U. N. E. S. C. O.** — Où va l' — ? (Edit.): 3.  
— L' — et les jeunes (Comm.): 362.

**UNITÉ NATIONALE.** — Ambassade au Vatican et — (Edit.): 122.

**UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL.** — La charte de ' — (Edit.): 185.

**URBANISME.** — Coopératives d'habitation et — (Comm.): 14.  
— La plus belle ville du monde, J. GRÉBER: 261.

**U. R. S. S.** — L'Appel de Stockholm (Comm.): 267.  
— (Hor.): 274.  
— Corée (Hor.): 307.  
— La Chine à l'ombre de Moscou, XXX: 332.  
— (Hor.): 339.

**VACANCES.** — — en beauté, A. DUGRÉ: 272.

**VATICAN.** — Ambassade au — et unité nationale (Edit.): 122.

**VÊTEMENTS.** — Indécences (Comm.): 234.

**VIE FRANÇAISE.** — —, A. BERNARD: 337.

**VIE INTÉRIEURE.** — Service social et —, M.-P. VINAY: 109.

**VIERGE (Sainte).** — Le dogme de l'Assomption (Edit.): 313.

**WILLIAM LYON MACKENZIE.** — La Maison — (Comm.): 171.

**YOUgoslavIE.** — Silence sur la persécution en — (Edit.): 29.

### III.—BIBLIOGRAPHIE

#### AUTEURS

ANONYME, *Mères chrétiennes, donnez-nous des prêtres*: 55.  
 — *Espagne 1948*: 87.  
 — *Canada 1949*: 87.  
 DIVERS AUTEURS, *Pour gagner la paix*: 27.  
 — *Bible—Coran—Religions de l'Inde et de la Chine*: 85.  
 — *Foi en Jésus-Christ et Monde d'aujourd'hui*: 117.  
 — *Escholier*: 151.  
 — *Rapport général de l'Association canadienne-française d'Éducation d'Ontario pour l'année 1949*: 151.  
 — *Rapport du ministère des Affaires extérieures*: 151.  
 — *Marie (mars-avril, numéro spécial)*: 213.  
 — *La vie française en Amérique 1950*: 247.  
 — *Cité Libre*, vol. I, numéro 1: 277.  
 — *Anuario estadístico do Brasil*: 279.  
 — *L'Humanisme et la Grâce*: 342.  
 — *Carrefour* 50: 345.  
 — *Les jours du Seigneur*: 369.  
 — *La Sécurité sociale*: 371.  
 ALPHONSE DE LIGUORI (saint), *Sept actions de grâces*: 53.  
 ANGERS, P., *Commentaire à l'« Art poétique » de Paul Claudel*: 55.  
 ANTONIUTTI, S. E. Mgr., *Sub umbra Petri*: 27.  
 ARÈS, R., *La Confédération: pacte ou loi?*: 28.  
 BARABÉ, P.-H., O. M. I., *Jésus, notre Sauveur*: 215.  
 BECKAERT, J.-A., A. A., *Les principes d'un esprit social chrétien*: 118.  
 BERNARD, H., *Le roman régionaliste aux États-Unis*: 343.  
 BOUDREAU, E., *La vie en croix*: 55.  
 BOULOGNE, Ch.-D., O. P., *Le Moi retrouvé*: 311.  
 BOURRET, F., *Scandales de l'économie*: 277.  
 BOUSQUET, J., O. P., *Les tribulations du curé de Saint-Tristan*: 279.  
 BRAULT, L., *Hull, 1800-1950*: 247.  
 BURNHAM, J., *The Coming Defeat of Communism*: 246.  
 CARPAY, H., S. J., *L'Action catholique*: 214.  
 CASTRO-RIAL, J.-M., *La Personnalité internationale du Canada*: 311.  
 CHIMINELLI, P., *L'histoire des Années saintes*: 247.  
 — *Jubilé 1950*: 247.  
 CLÉMENT, B., *Les découvertes de Michel*: 150.  
 CLÉMENT, M., *Le Grand Retour*: 371.  
 CROIDYS, Pierre, *Dans l'épouvante du Grand Nord*: 371.  
 DE LA VILLEON, O., *Saint François d'Assise*: 119.

DELÉPIERRE, J., S. J., *Valeurs de vie et Livres d'aujourd'hui*: 53.  
 DE LOMBAERDE, J.-M., *Ma journée avec Marie*: 151.  
 DE MEULDER, E., S. J., *The Whole World is my Neighbour*: 86.  
 DENIS, R., *Les vingt siècles du français*: 119.  
 DESJARDINS, G., S. J., *Les écoles du Québec*: 312.  
 DESMARAIS, M.-M., O. P., *L'amour à l'âge atomique*: 246.  
 DUHR, J., S. J., *La glorieuse Assomption de la Mère de Dieu*: 341.  
 DU MANOIR, H., S. J., *Marie*: 85.  
 DU PASSAGE, H., S. J., *Soixante ans d'effort allègre*: 120.  
 DUPERRAY, Mgr., *Vers un grand amour*: 214.  
 ELLIS, B., *Saint-Denis Garneau, Art et Réalisme*: 54.  
 FERLAND, P., *Commentaires sur les lois des liqueurs et de la possession*: 151.  
 FITZGERALD, L.-G., *Lone Eagles of God*: 215.  
 FLICOTEAU, Dom C., O. S. B., *Le Mystère de Noël*: 370.  
 FROIDURE, E., *Les Sanctions en Éducation, Récompenses et Châtiments*: 278.  
 GABOURY, J.-M., *Mozart sur le disque*: 120.  
 GABRIEL DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, O. C. D., *Petit catéchisme de la vie d'oraison*: 117.  
 GAUDET-SMET, F., *Racines*: 182.  
 — *Affaire de famille*: 182.  
 GERIN-LAJOIE, M<sup>e</sup> P., *Constitutional Amendment in Canada*: 551.  
 GLAZEBROOK, G. P., de T. A. *History of Canadian External Relations*: 311.  
 GRANGER, A.-M., O. P., *Comment préparer son mariage?*: 310.  
 GREGOIRE, Frère, É. C., *La valeur du coloriage des croquis en pédagogie catéchistique*: 343.  
 GROULX, L., *L'indépendance du Canada*: 54.  
 — *Histoire du Canada français depuis la découverte*: 214.  
 HÉBERT, J., *Autour de l'Afrique*: 150.  
 HERMANS, F., *Histoire doctrinale de l'humanisme chrétien*: 246.  
 HONNAY, V., S. J., *Valeurs de vie et livres d'aujourd'hui*: 55.  
 HUBERDEAULT, J., *Problème de l'éducation en regard de la famille et de l'école*: 311.  
 KOLLER, A., O. F. M., *Essai sur l'esprit du Berbère marocain*: 215.

KORIAKOFF, M., *Je me mets hors la loi*: 55.  
 KOTHEN, R., *Christianisme et Société*: 118.  
 LATHOUD, D., *Jubilé 1950*: 247.  
 — *L'histoire des Années saintes*: 247.  
 LEMELIN, R., *Fantaisies sur les péchés capitaux*: 54.  
 LÉTOURNEAU, F., *Histoire de l'Agriculture au Canada français*: 371.  
 LEVACK, D., C. SS. R., *Le Cercle Lacordaire. L'abstinence totale*: 182.  
 LOCKQUELL, C., *Les élus que vous êtes*: 149.  
 LUGON, C., *La République communiste chrétienne des Guaranis*: 312.  
 MARC, F., *Les clefs de l'Orage*: 183.  
 MARCOTTE, E., O. M. I., *La nature de la théologie d'après Melchior Cano*: 148.  
 MARKHAM, R.-H., *La Roumanie sous le joug soviétique*: 185.  
 MAURY, J., *Itinéraires romains*: 370.  
 MÉTIVIER, A., C. S. C., *La Messe mieux comprise*: 310.  
 MONDRONE, D., *Suscipe Domine*: 120.  
 MONETTE, A., O. P., *La beauté de Dieu*: 149.  
 NEUBERT, E., *Mon idéal, Jésus, Fils de Marie*: 151.  
 OUELLET, G., *Un royaume vous attend*: 247.  
 PERCHERON, R., *Itinéraires romains*: 370.  
 PÉRINELLE, R. P., O. P., *Les psaumes, prière du Christ et la tienne*: 342.  
 PHILIPPE, M.-D., O. P., *Le Mystère de l'amitié divine*: 310.  
 PIERRE DE LA NATIVITÉ, O. SS. T., *L'histoire merveilleuse du bienheureux Simon de Rojas, de l'Ordre de la Très-Sainte-Trinité*: 119.  
 POISSON, C., *Comment aider les vocations sacerdotales et religieuses*: 55.  
 RINGUET, *Le poids du jour*: 86.  
 SÉGUIN, A.-M., O. P., *Mes confessions*: 119.  
 SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENSEIGNEMENT POSTSCOLAIRE, *Répertoire national de l'éducation populaire au Canada français*: 86.  
 SŒUR SAINTE-MADELEINE-DES-ANGES, C. N. D., *Sœur Sainte-Théophanie*: 182.  
 SŒUR M.-HENRI-DE-LA-CROIX, SS. NN. J. M., *La mission spirituelle de la musique*: 150.  
 STARKEY-GREIG, M., *Le Creuset de l'amour*: 341.  
 TOUPIN, P., *Au delà des Pyrénées*: 86.  
 VALLERAND, J., *Introduction à la musique*: 28.

#### LIVRES RECENSÉS

*Action catholique (L')*, H. CARPAY, S. J.: 214.  
*Affaire de famille*, F. GAUDET-SMET: 182.  
*Amour à l'âge atomique (L')*, M.-M. DESMARAIS, O. P.: 246.  
*Anuario estadístico do Brasil*, DIVERS AUTEURS: 279.  
*Au delà des Pyrénées*, P. TOUPIN: 86.  
*Autour de l'Afrique*, J. HÉBERT: 150.  
*Beauté de Dieu (La)*, A. MONETTE, O. P.: 149.  
*Bible—Coran—Religions de l'Inde et de la Chine*, DIVERS AUTEURS: 85.  
*Canada 1949*, ANONYME: 87.  
*Carrefour* 50, DIVERS AUTEURS: 345.  
*Cercle Lacordaire (Le)*, D. LEVACK, C. SS. R.: 182.  
*Christianisme et Société*, R. KOTHEN: 118.  
*Cité libre*, DIVERS AUTEURS: 277.  
*Clefs de l'orage (Les)*, F. MARC: 183.  
*Coming Defeat of Communism (The)*, J. BURNHAM: 246.  
*Comment aider les vocations sacerdotales et religieuses*, C. POISSON: 55.  
*Comment préparer son mariage?* A.-M. GRANGER, O. P.: 310.  
*Commentaire à l'« Art poétique » de Paul Claudel*, P. ANGERS: 55.  
*Commentaires sur les lois des liqueurs et de la possession*, P. FERLAND: 151.  
*Confédération: pacte ou loi (La)*, R. ARÈS: 28.  
*Confessions (Mes)*, A.-M. SÉGUIN, O. P.: 119.  
*Creuset de l'amour (Le)*, M. STARKEY-GREIG: 341.  
*Dans l'épouvante du Grand Nord*, P. CROIDYS: 371.  
*Découvertes de Michel (Les)*, B. CLÉMENT: 150.  
*Écoles du Québec (Les)*, G. DESJARDINS, S. J.: 312.  
*Élus que vous êtes (Les)*, C. LOCKQUELL: 149.  
*Escholier*, DIVERS AUTEURS: 151.  
*Espagne 1948*, ANONYME: 87.  
*Essai sur l'esprit du Berbère marocain*, A. KOLLER, O. F. M.: 215.  
*Fantaisies sur les péchés capitaux*, R. LEMELIN: 54.  
*Foi en Jésus-Christ et Monde d'aujourd'hui*, DIVERS AUTEURS: 117.  
*Glorieuse Assomption de la Mère de Dieu (La)*, J. DUHR, S. J.: 341.  
*Grand Retour (Le)*, M. CLÉMENT: 371.  
*Histoire de l'Agriculture au Canada français*, F. LÉTOURNEAU: 371.

*Histoire des Années saintes (L')*, D. LATHOUD ET P. CHIMINELLI: 247.  
*Histoire doctrinale de l'humanisme chrétien*, F. HERMANS: 246.  
*Histoire du Canada français depuis la découverte*, L. GROULX: 214.  
*Histoire merveilleuse du bienheureux Simon de Rojas de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité*, PIERRE DE LA NATIVITÉ, O. SS. T.: 112.  
*History of Canadian External Relations (A)*, G. P. DE T. GLAZEBROOK: 311.  
*Hull 1800-1950*, L. BRAULT: 247.  
*Humanisme et la Grâce (L')*, DIVERS AUTEURS: 342.  
*Indépendance du Canada (L')*, L. GROULX: 54.  
*Introduction à la musique*, J. VALLERAND: 28.  
*Itinéraires romains*, J. MAURY ET R. PERCHERON: 370.  
*Je me mets hors la loi*, M. KORIAKOFF: 55.  
*Jésus, notre Sauveur*, P.-H. BARABÉ, O. M. I.: 215.  
*Journée avec Marie (Ma)*, J.-M. DE LOMBAERDE: 151.  
*Jours du Seigneur (Les)*, DIVERS AUTEURS: 569.  
*Jubilé 1950*, D. LATHOUD ET P. CHIMINELLI: 247.  
*Lone Eagles of God*, L.-G. FITZGERALD: 215.  
*Marie*, H. DU MANOIR, S. J.: 85.  
*Marie (numéro spécial mars-avril)*, DIVERS AUTEURS: 215.  
*Mères chrétiennes, donnez-nous des prêtres*, ANONYME: 55.  
*Messe mieux comprise (La)*, A. MÉTIVIER, C. S. C.: 310.  
*Mission spirituelle de la musique (La)*, SŒUR M.-HENRI-DE-LA-CROIX, SS. NN. J. M.: 150.  
*Moi retrouvé (Le)*, Ch.-D. BOULOGNE, O. P.: 311.  
*Mon idéal, Jésus, fils de Marie*, E. NEUBERT: 151.  
*Mozart sur le disque*, J.-M. GABOURY: 120.  
*Mystère de l'amitié divine (Le)*, M.-D. PHILIPPE, O. P.: 310.  
*Mystère de Noël (Le)*, Dom C. FLICOTEAU, O. S. B.: 370.  
*Nature de la théologie d'après Melchior Cano (La)*, E. MARCOTTE, O. M. I.: 148.  
*Personnalité internationale du Canada (La)*, J.-M. CASTRO-RIAL: 311.  
*Petit catéchisme de la vie d'oraison*, GABRIEL DE SAINTE-MARIE-MADELEINE, O. C. D.: 117.  
*Poids du jour (Le)*, RINGUET: 86.  
*Pour gagner la paix*, DIVERS AUTEURS: 27.

*Principes d'un esprit social chrétien (Les)*, J.-A. BECKAERT, A. A.: 118.  
*Problème de l'éducation en regard de la famille et de l'école*, J. HUBERDEAULT: 311.  
*Racines*, F. GAUDET-SMET: 182.  
*Rapport général de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario pour l'année 1949*, DIVERS AUTEURS: 151.  
*Rapport du ministère des Affaires extérieures*, DIVERS AUTEURS: 151.  
*Répertoire national de l'éducation populaire au Canada français*, SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENSEIGNEMENT POSTSCOLAIRE: 86.  
*République communiste chrétienne des Guaranis (La)*, C. LUGON: 215.  
*Roman régionaliste aux États-Unis (Le)*, H. BERNARD: 343.  
*Roumanie sous le joug soviétique (La)*, R.-H. MARKHAM: 185.  
*Royaume vous attend: l'Abitibi (Un)*, G. OUELLET: 247.  
*Saint-Denis Garneau, Art et Réalisme*, M.-B. ELLIS: 54.  
*Saint François d'Assise*, O. P. DE LA VILLEON: 119.  
*Sanctions en éducation, Récompenses et Châtiments (Les)*, E. FROIDURE: 278.  
*Scandales de l'économie*, F. BOURRET: 277.  
*Sept actions de grâces*, Saint ALPHONSE DE LIGUORI: 53.  
*Sécurité sociale (La)*: 371.  
*Sœur Sainte-Théophanie*, SŒUR SAINTE-MADELEINE-DES-ANGES, C. N. D.: 182.  
*Soixante ans d'effort allègre*, H. DU PASSAGE, S. J.: 120.  
*Sub umbra Petri*, Mgr ILDEBRANDO ANTONIUTTI: 27.  
*Suscipe Domine*, D. MONDRONE: 120.  
*Tribulations du curé de Saint-Tristan (Les)*, J. BOUSQUET, O. P.: 279.  
*Valeur du coloriage des croquis en pédagogie catéchistique (La)*, F. GREGOIRE, É. C.: 343.  
*Valeurs de vie et livres d'aujourd'hui*, J. DELÉPIERRE, S. J., ET V. HONNAY, S. J.: 55.  
*Vers un grand amour*, Mgr DUPERRAY: 214.  
*Vie en croix (La)*, E. BOUDREAU: 55.  
*Vie française en Amérique en 1950 (La)*, DIVERS AUTEURS: 247.  
*Vingt siècles du français (Les)*, R. DENIS: 119.  
*Whole World is my Neighbour (The)*, E. DE MEULDER, S. J.: 86.

### IV.—THÉÂTRE ET CINÉMA

#### Aperçus généraux

« Le sorcier du ciel », J. TREMBLAY: 52.  
 « Treasure Island », P. RACINE: 241.  
 Sur deux films musicaux, R.-S. CATTÀ: 306.  
 Créations canadiennes, R.-S. CATTÀ: 336.

#### Pièces et films recensés

*Eternal Melody*: 306.  
*Forbidden Journey*: 336.  
*Lumières de ma ville (Les)*: 337.  
*Song of Love*: 336.  
*Sorcier du Ciel (Le)*: 52.  
*Treasure Island*: 241.



**DEUX HEURES  
DE BELLE MUSIQUE**

*aux belles heures  
de l'écoute*

du LUNDI  
au VENDREDI  
de 8 heures à 10 heures  
du soir

**CHLP**

**600-730-1410**

*au Cadran*

TÉL. FALKIRK 1116  
ÉCHANGE PRIVÉ

**Charbonneau**

Limitée

*Fabricants de*

BISCUITS  
CONFISERIES  
*et*  
PÂTES ALIMENTAIRES

1800, RUE NICOLET  
MONTRÉAL



CONSERVEZ  
*Relations*

*Relations* constitue  
une documentation  
précieuse à laquelle  
vous aimerez vous  
référer.

*Non, Relations  
n'est pas utile,  
Relations est  
indispensable.*

\$1.40  
Par la poste \$1.50

Ce cartable est en simi-cuir rouge avec titres or.  
Jeu de douze cordes. Très pratique pour conserver  
en bon état et consulter rapidement vos numéros  
de *Relations*.

**La Saubegarde**

♦♦♦

*Actif :*

**\$20,500,000**

*Assurances en vigueur :*

**\$122,000,000**

*protégeant*

**83,500 assurés**

♦♦♦

*Assurances sur la vie  
sous toutes les formes*

6e SAISON

# FLORIDE

8 JANVIER — 27 JANVIER — 17 FEVRIER

Voyage de 18 jours par autobus privé  
— avec escorte —

8 jours en FLORIDE dont 6 à MIAMI

**\$198.50**

Fonds canadiens

Ce prix comprend hôtels — transport  
et toutes taxes

RESERVEZ DES MAINTENANT

**CANADA**



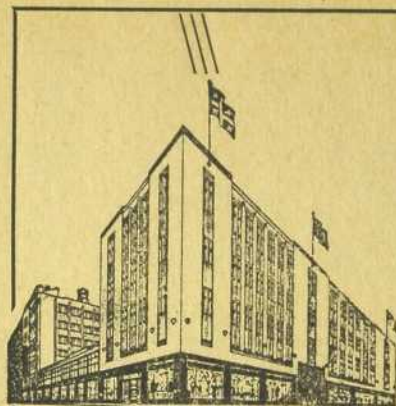
**VOYAGE**

2116, boul. St-Laurent  
angle Sherbrooke

ENRG.

Plateau 9556\*  
le soir — GR. 6078

Albany  
Philadelphie  
Richmond  
Columbia, S.C.  
Jacksonville  
Miami  
St. Augustine  
Columbia  
Raleigh  
Washington  
New-York



MAGASIN A  
RAYONS :

865 est, rue  
Sainte-Catherine

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

MONTRÉAL

Comptoir postal :  
780, rue Brewster

Succ. magasin pour hommes :  
Hôtel Windsor

Achète  
**BIEN**  
qui achète  
chez

NOUVELLE ÉMISSION

**\$125,000**

## MILE-END DAIRY LIMITED . LAITERIE MILE-END LIMITÉE

Obligations première hypothèque

remboursables en séries du 1<sup>er</sup> octobre 1951 au 1<sup>er</sup> octobre 1960

Datées du 1<sup>er</sup> octobre 1950

Échéant du 1<sup>er</sup> octobre 1951 au 1<sup>er</sup> octobre 1960 inc.

Capital, intérêts semestriels (1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre) et prime de rachat, s'il y a lieu, payables en monnaie légale du Canada, à toute succursale au Canada d'une banque à charte désignée sur les obligations, au choix du détenteur. Titres à coupons en coupures de \$500 et de \$1,000, avec privilège d'enregistrement quant au capital seulement. Rachetables au gré de la compagnie, en tout temps, en totalité ou en partie, jusqu'au premier octobre mil neuf cent cinquante-cinq (1955) à cent deux (102) plus les intérêts courus, et par la suite à cent un (101) plus les intérêts courus, sur préavis de trente jours.

Fiduciaire : Société d'Administration et de Fiducie, Montréal.

Légalité : MM. Lacroix, Lafontaine et Viau, avocats, Montréal.

D'après nos conseillers juridiques, ces obligations constituent un placement légal pour les compagnies d'assurance-vie en vertu de la Loi des Compagnies d'Assurance canadiennes et britanniques et ses amendements.

Nous offrons ces titres conditionnellement à leur émission, à leur remise entre nos mains et sujet à l'approbation de nos aviseurs légaux.

### TABLEAU DES INTÉRÊTS ET DES ÉCHÉANCES

4%		4½%	
1951 — \$12,500	1954 — \$12,500	1958 — \$12,500	
1952 — 12,500	1955 — 12,500	1959 — 12,500	
1953 — 12,500	1956 — 12,500	1960 — 12,500	
	1957 — 12,500		
\$37,500		\$87,500	

Prix : \$100 et l'intérêt couru

*Credit Interprovincial, Limitée*

COURTIERS EN VALEURS

71, rue Saint-Pierre  
Tél. : 2-1852 — Québec

210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal - Tél. : LA. 9241  
Moncton, N.-B. : Imperial Block — Tél. : 6587

325, rue Dalhousie, Chambre 17  
Tél. : 5-2268 — Ottawa, Ont.

"Relations" vous plaît, passez-le à vos amis